





Je tiens à remercier vivement les personnes qui m'ont aidée dans l'aboutissement de mon travail de fin d'études. Tout d'abord, mon promoteur, M. Nachi, pour avoir été un guide précieux au cours de cette longue et âpre aventure, mais également Messieurs H. Bousetta et R. Attiya pour m'avoir orientée vers des pistes de réflexion auxquelles je n'aurais pas pensé moi-même. Je tiens aussi à remercier les membres du CCIB, Corinne Torrekens, et Felicia Solis pour leur collaboration à ce travail, ainsi que toutes les personnes qui ont accepté si gentiment de répondre à mes questions lors de l'enquête de terrain. Enfin, je tiens à ce que ma famille et mes amis sachent à quel point je leur suis reconnaissante pour toute la patience dont ils ont fait preuve et pour le courage qu'ils m'ont donné pour terminer ce travail. Pensée particulière à toi, Manon, pour avoir été présente à mes côtés jusqu'à la toute fin.

## Table des matières

1.	Introduction.....	6
2.	Remarques préalables .....	9
2.1.	De la diversité dans l'islam .....	9
2.2.	Les acteurs .....	11
2.2.1.	Islamic actors, citizens, and political actors: les acteurs de terrain.....	11
2.2.2.	Media and political entrepreneurs of islamophobia : les acteurs indirects.....	12
2.3.	Le glocal .....	13
2.3.1.	Entre le global.....	13
2.3.2.	... et le local .....	16
3.	Conceptualisation et méthodologie.....	18
3.1.	Concepts et mots-clés .....	18
3.1.1.	Problème public et espace public.....	18
3.1.2.	Visibilité et peur.....	21
3.2.	Méthodologie .....	24
3.2.1.	L'ethnographie.....	24
3.2.2.	L'entretien compréhensif.....	25
3.2.3.	Autres matériaux mobilisés .....	26
4.	Contextualisation.....	28
4.1.	L'immigration en Belgique des personnes issues de pays musulmans.....	28
4.2.	Le lieu : Retinne .....	29
4.2.1.	Présentation générale .....	29
4.2.2.	La mosquée de Retinne .....	31
4.2.2.1.	Définition préalable .....	31
4.2.2.2.	Identification de la mosquée de Retinne .....	32
4.2.2.3.	Le bâtiment .....	35
5.	Déroulement de l'histoire .....	36
5.1.	Préalablement à l'enquête publique.....	36
5.1.1.	Acquisition du terrain et préparation du projet .....	36
5.1.2.	Un projet pour une nouvelle mosquée.....	39
5.1.3.	Présentation du projet aux autorités communales.....	40

5.2.	L'enquête publique .....	41
6.	Constitution du problème public : résultat de l'action de plusieurs acteurs.....	46
6.1.	Les citoyens .....	46
6.1.1.	La mobilisation .....	46
6.1.2.	Le rôle joué par les entrepreneurs de cause.....	47
6.1.3.	Les arguments .....	49
6.2.	Les fidèles de la mosquée .....	51
6.3.	Les médias et les entrepreneurs politiques de l'islamophobie.....	51
6.3.1.	Médias : modulateur de perceptions.....	52
6.3.2.	Les entrepreneurs politiques de l'islamophobie : capitalisation sur la peur .....	53
7.	Se concentrer sur le local pour appréhender le problème public.....	58
7.1.	Du problème de visibilité. . . ..	58
7.2.	... à celui du vivre ensemble .....	59
7.2.1.	Les réunions comme moments déterminants de l'affaire.....	59
7.2.2.	Un projet commun pour faire société .....	62
8.	Conclusion .....	64
9.	Bibliographie.....	67
10.	Annexes .....	73

## 1. INTRODUCTION

Les conflits autour de l'islam et des musulmans sont désormais légion dans l'espace public des sociétés actuelles : en effet, « d'un bout à l'autre de l'Europe, des séries de controverses interrogent les modalités de la présence musulmane » (Göle, 2015, p. 15), cette présence étant souvent source de tension, de peur, de méfiance vis-à-vis de l'altérité que représentent cette religion et ces pratiquants. Ainsi, on ne compte plus les affaires créées autour du port du voile, de la construction de mosquées, de la nourriture *halal* et de la prière au travail. Et ces conflits prennent d'autant plus d'importance qu'ils font la plupart du temps l'objet d'une survisibilisation massive au travers des médias, mais aussi par le biais d'acteurs politiques, tous deux participant à alimenter la vision de l'islam comme étant problématique (Hajjat & Mohammed, 2013). Ajoutés à cela, les événements internationaux contribuent également à former un climat spécifique de terreur à travers l'Europe : les attentats de *Charlie Hebdo*, du Bataclan, de Zaventem, de Nice... tout cela a participé et participe toujours à crispier les relations entre musulmans et non-musulmans, bien que ce genre d'événements aient « peu de liens avec l'islam » (Brunet & Piet, 2011, p. 5).

Inclue dans cette myriade de controverses, la construction de mosquées<sup>1</sup> en Europe – mais aussi aux États-Unis – fait également l'objet de nombreux débats de société dans le sens où celles-ci deviennent des marqueurs de la présence musulmane sur le territoire en question (Allievi, 2009). Par ailleurs, il suffit que le bâtiment en question possède des signes architecturaux visibles tels la coupole et le minaret pour déclencher aussitôt une levée de boucliers de la part de différents acteurs, proches ou non de l'affaire en question. Dès lors, certains projets de construction de mosquées en arrivent à provoquer beaucoup d'émoi : tel est le cas par exemple de celui dénommé « Park51 » devant prendre place près du site de *Ground Zero*, commémorant les attaques du 11 septembre 2001 aux États-Unis (Nussbaum, 2013). Et que penser du référendum de 2009 interdisant l'édification de minarets en Suisse ? Ainsi, « it would be tempting to read these – and other episodes of contention surrounding mosques – as representing fundamental tensions between Islam and the West » (Astor, 2011, p. 1), appuyant dès lors la théorie du Choc des Civilisations de Bernard Lewis, développée par la suite par Samuel Huntington. Toutefois, adopter une telle vision globalisante du conflit serait quelque peu réductrice, d'autant plus que certains projets de mosquées parviennent à voir le jour sans ou avec peu de dissensions.

Car en effet, ce qu'il est essentiel de bien saisir ici, c'est que ces controverses, ces conflits, ces « affaires émergent dans la réalité quotidienne, à un moment donné, dans des lieux bien définis et avec des personnes bien identifiées » (Göle, 2015, p. 21) : il est donc particulièrement important de mettre en avant la réalité locale de ces conflits, à rebours des démarches globalisantes. Ainsi, c'est ce que ce

---

<sup>1</sup> La définition de la mosquée mise en avant dans ce travail est issue d'un article de S. Allievi dans lequel il explique que « all places open to the faithful, in which Muslims gather together to pray on a regular basis, will be considered to be mosques » (2009, p. 17). Cependant, des précisions quant aux différentes fonctions de celle-ci seront expliquées par la suite.

travail tentera de réaliser en prenant pour objet le cas d'un projet de mosquée à Retinne qui a été présenté au moins de juin 2015 et qui s'est rapidement vu constituer en véritable problème public. Le cas de Retinne a été choisi pour réaliser ce travail car celui-ci a fait beaucoup de bruit non seulement au sein même du village mais à fortiori dans les villages et villes avoisinants. Les journaux font alors état de « projet démesuré », de « méga-mosquée » pour qualifier le projet mais également d'un « déchainement de l'islamophobie » de grande envergure. Preuve en est, l'affaire de Retinne en vient même à être considérée par Unia – anciennement Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances – comme un cas-type<sup>2</sup> de construction de mosquée en Belgique à prendre en contre-exemple pour éviter qu'à l'avenir, d'autres communes en arrivent à une telle situation de conflit. Mais qu'est-il arrivé pour que le projet de construction d'une mosquée à Retinne soit si conflictuel, si controversé ?

C'est à cette question que tentera de répondre le présent travail puisqu'en effet, il s'agira ici de faire émerger le processus par lequel le cas s'est constitué en problème public en accordant une attention particulière aux ressentis des différents acteurs de terrain. Dès lors, l'important sera de comprendre « comment des personnes ordinaires confrontées à une situation qui perturbe leur expérience, leur semble anormale ou menaçante, en viennent (...) à en faire sens, à la définir comme problématique » (Neveu, 2015, p. 97). Pour ce faire, l'enquête réalisée par N. Göle et résumée dans son livre *Musulmans au quotidien. Une enquête européenne sur les controverses autour de l'islam*. (2015), a été prise comme modèle puisqu'en effet, pour parvenir à une analyse si pertinente, N. Göle s'est efforcée d'aller au plus près des acteurs directement impliqués dans des conflits propres à des territoires bien définis et à des contextes spécifiques. Cette démarche lui a ainsi permis de « proposer (...) d'autres regards sur les réalités des manifestations publiques de l'islam européen, masquées derrière les controverses médiatiques » (p. 26). Dans la même perspective, l'objectif principal ici sera de donner une voix aux personnes impliquées personnellement dans l'affaire, afin d'appréhender au mieux le problème ainsi constitué.

Il s'agira donc de décrire au mieux la dynamique de la controverse qui s'est formée à Retinne, telle la démarche ethnographique, pour ensuite avancer une analyse plus poussée de la situation. Dans ce travail, il sera tout d'abord important de faire quelques remarques préalables sur l'islam en général mais également sur le cas de Retinne en particulier, remarques indispensables afin de jeter les bases de cette recherche. Ensuite, une partie plus théorique sera consacrée à la conceptualisation et la méthodologie utilisée pour répondre à la question de départ : que s'est-il réellement passé à Retinne autour du projet de construction d'une mosquée, au-delà de ce que la presse relate et des rumeurs qui circulent ? Une fois la méthodologie expliquée, il s'agira de contextualiser le problème en revenant

---

<sup>2</sup> Il est également intéressant de remarquer qu'une plateforme d'extrême droite en ligne – dont l'action sera développée en long et en large dans la suite de ce travail – prend également l'affaire de Retinne comme un cas-type mais cette fois-ci en tant qu'exemple à suivre afin de lutter contre la construction de mosquées futures en Belgique. La personne ayant écrit l'article explique ainsi : « C'est une véritable mine d'or qui pourrait nous permettre de changer radicalement d'optique en ce qui concerne les projets de mosquées en Belgique » (Christaline, 17 juillet 2015, en ligne).

d'une part sur l'histoire de l'islam en Belgique, et d'autre part, sur la description du lieu où l'histoire s'est déroulée, à savoir Retinne. À partir de ce moment-là, il sera déjà temps de présenter les faits afin d'obtenir une chronologie des événements adéquate et pertinente pour visualiser au mieux la situation, chronologie qui sera ensuite suivie de la description du processus de constitution du problème public. Dans cette partie seront dès lors mises en avant les différentes mobilisations des acteurs locaux, mais également les influences qu'ont pu avoir des acteurs extérieurs : car c'est en effet par l'action de différents protagonistes que le fait social – la construction d'une mosquée – se trouve élevé au rang de problème public (Neveu, 2015). Enfin, ce travail se clôturera par une approche



## 2. REMARQUES PREALABLES

### 2.1. De la diversité dans l'islam

Avant toute chose, il est important et d'ailleurs primordial de clarifier et émettre des précautions sur l'objet de ce travail, à savoir l'islam, puisque celui-ci est un sujet infiniment délicat étant donné les caricatures et méconnaissances qui circulent à son propos dans le monde actuel. Une remarque est donc d'emblée nécessaire avant de poursuivre puisqu'elle devra toujours rester à l'esprit au cours de la lecture de ce travail : il est indispensable de rompre ici avec les perceptions « habituelles » de l'islam, perceptions largement répandues au travers des médias et des acteurs politiques mais aussi par le biais d'intellectuels (Allievi, 2009 ; Göle, 2015 ; Hajjat & Mohammed, 2013). En réalité, celles-ci ne datent pas d'hier puisqu'effectivement, elles sont issues d'un courant appelé orientalisme, né au XVIII<sup>e</sup> siècle à la suite des colonisations de pays orientaux par l'Occident.

Ce n'est que dans les années 70 qu'une remise en question du savoir orientaliste est opérée par certains chercheurs, et notamment le très célèbre Edward Saïd qui, dans son ouvrage *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident.*, considère le courant orientaliste comme caractéristique de la persistance de la domination impérialiste de l'Occident sur l'Orient (Amin-Khan, 2012 ; Basch, 2008). En se basant sur cette critique, deux caractéristiques de l'orientalisme peuvent être mises en exergue : la première fait référence à l'opposition binaire créée entre un Occident qui serait civilisé et puissant et un Orient barbare et à la marge ; la deuxième, quant à elle, a trait aux notions d'essentialisation et d'homogénéisation de l'islam – et des musulmans – dans le sens où l'islam est vu par les orientalistes comme une religion fixe, immuable (Dassetto, 1996), à rebours de toute modernité (Hajjat & Mohammed, 2013).

Le discours orientaliste du XVIII<sup>e</sup> siècle a aujourd'hui une nouvelle légitimité et s'est vu réapproprié par tout un tas d'experts et de chercheurs<sup>3</sup> véhiculant ces idées d'essentialisme et d'homogénéisation de la religion islamique : il s'agit du néo-orientalisme dont les représentants « reproduisent les travers du savoir orientaliste et participent à véhiculer les stéréotypes et les préjugés les plus caricaturaux forgés pendant des siècles sur l'islam et les musulmans » (Hajjat & Mohammed, p. 124). Déjà fort prégnant au XX<sup>e</sup> siècle, ce courant s'est d'autant plus développé et a gagné en légitimité avec les attentats terroristes commis par des prétendus musulmans au XXI<sup>e</sup> siècle et particulièrement après les attentats du 11 septembre 2001. Les néo-orientalistes ont alors basculé encore plus loin dans les amalgames en assimilant le terrorisme aux musulmans en tant que groupe homogène sous l'égide d'une religion totalitaire et « consequently, the words “Islam,” “Muslim,” or

---

<sup>3</sup> Personnes telles que la désormais célèbre Oriana Fallaci qui, dans son livre *La rage et l'orgueil* vendu en masse en Italie et ailleurs, présente les musulmans et l'islam d'une manière extrêmement caricaturée qui en devient préjudiciable pour les principaux concernés (Bousetta & Maréchal, 2003 ; Göle, 2015 ; Hajjat & Mohammed, 2013).

“Middle East” don’t merely denote a religion, its believers, or a region, but they also invoke wider imaginings of violence and danger » (Culcasi & Gokmen, 2011, p. 86).

À rebours de cette vision du monde binaire opposant Occident et Orient, et de cette essentialisation de l’islam et des musulmans, il est donc primordial de mettre en avant la diversité inhérente à cette religion (Bousetta & Maréchal, 2003 ; El Battiui & Kanmaz, 2004 ; Fregosi, 2006) : Edward Saïd propose même l’idée de parler plutôt d’Islams au pluriel afin de démontrer que « Islam is a world of many histories, many peoples, many languages, traditions, schools of interpretation, proliferating developments, disputations, cultures, and countries » (2002, p. 70). C’est également ce que F. Dassetto exprime en expliquant qu’il « n’y a pas une manière unique d’être concrètement musulman » même si celle-ci est « souvent occultée par une appréhension globalisante ou abstraite des réalités musulmanes »<sup>4</sup> (1996, p. 25). Voilà pourquoi il est malaisé d’assigner une définition précise à ce qu’est être musulman et de surcroît, ce qu’est être musulman en Belgique. Dans leur article, M. El Battiui et M. Kanmaz soulignent cette difficulté et tentent d’apporter une réponse en expliquant que « la définition la plus appropriée au contexte belge serait : population de Belgique de tradition musulmane » (p. 8).

Or, dans ce travail, il faudra bien évidemment prendre en compte cette influence du discours néo-orientaliste sur les perceptions des différents acteurs impliqués dans l’histoire, mais il s’agira également de ne pas basculer dans ce même travers par l’utilisation de termes vagues pouvant être désormais considérés comme des catégories « fourre-tout », tels que celui de *musulman*, comme expliqué plus haut, mais aussi celui de *communautés musulmanes*, qui seront de ce fait, si pas jamais, du moins rarement mobilisés dans le cadre de ce travail. Car même si ces termes sont utilisés couramment, notamment dans les médias, ils ne sont pas très pertinents sociologiquement parlant, d’où la nécessité d’« être très attentif à la sémantique dans les travaux scientifiques » (El Battiui & Kanmaz, 2004, p. 41). De plus, leur usage entre en contradiction avec la volonté, expliquée précédemment, de mettre en avant la diversité inhérente à l’islam. Le terme « communauté » est d’ailleurs souvent utilisé<sup>5</sup> dans le cas de controverses autour des mosquées en Europe où il fait référence à « the neighbourhood community and citizens opposed to the Islamic community (...) as if these communities were indeed such, as if there were only *one* of them, valid for everyone, and as if all the members of the supposed community actually belonged to it or recognized it » (Allievi, 2009, p. 86-87).

---

<sup>4</sup> Ainsi, dans leur rapport, H. Bousetta et B. Maréchal expliquent que « derrière une apparente homogénéité se cachent des vécus et des pratiques en évolution permanente. En éclairant la diversité interne de l’islam et les stratégies différenciées des musulmans, c’est aussi à une remise en cause de l’essentialisme qui domine la réflexion sur l’islam que ce rapport invite. Il est urgent de sortir des schémas figés pour enfin s’autoriser à découvrir que les musulmans ne sont pas seulement porteurs de problèmes ou de tensions, mais qu’ils portent aussi un véritable potentiel positif pour le développement de l’ensemble de la société » (2003, p. 24).

<sup>5</sup> Lors des différents entretiens réalisés, certaines personnes interrogées usent en effet de ce terme : celui-ci se retrouve d’ailleurs aussi bien dans la bouche des citoyens et des autorités communales, que dans celles des membres de l’ASBL Mevlana Camii.

## 2.2. Les acteurs

### 2.2.1. Islamic actors, citizens, and political actors: les acteurs de terrain

De ce fait, il convient d'être particulièrement attentif à la manière d'identifier les catégories de personnes présentes dans l'histoire, c'est-à-dire les différents acteurs qui, par leur mobilisation, ont participé tous ensemble à la construction du problème public. Dans le cas présent, les catégories d'acteurs choisies sont, pour la plupart, issues de l'article de S. Allievi paru en 2009 sur les conflits autour des mosquées en Europe, dans lequel il distingue les acteurs directs – « vrais » acteurs sociaux de terrain – des acteurs indirects<sup>6</sup>. En ce qui concerne la première catégorie, trois groupes peuvent être identifiés : the *islamic actors*, the *citizens*, et the *political actors*. Transplantés à la situation à analyser, le premier groupe renvoie à celui formé par les membres<sup>7</sup> de l'ASBL Mevlana Cami, association en charge de l'administration de la mosquée actuelle de Retinne, mais aussi par les fidèles<sup>8</sup> fréquentant ledit lieu. En effet, il n'est pas malavisé d'avancer l'idée que la construction d'une mosquée « repose sur un minimum de concertation » (Fregosi, 2006, p. 171) entre les deux acteurs que sont les membres de l'ASBL et les fidèles. En plus de ceux-ci, il faut également ajouter la présence de l'organisation supranationale connue sous le nom de *Diyanet* à laquelle est rattachée la mosquée actuelle de Retinne, mais aussi d'une association de défense des musulmans, à savoir le Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique (CCIB), qui a joué un rôle de répression face aux propos haineux qui ont circulé sur les réseaux sociaux (Le Soir, 2015) mais qui a également prodigué de précieux conseils à aux membres de l'ASBL Mevlana.

Pour ce qui est du deuxième groupe, S. Allievi souligne que « conflicts concerning mosques always involve people in the surrounding areas » (2009, p. 60) : dans la situation en question, ces personnes sont identifiées comme étant des riverains – en tant qu'individus résidant autour du lieu choisi pour la construction de la nouvelle mosquée – mais également des habitants de Retinne, de Fléron, voire des communes avoisinantes. Ici, le groupe des citoyens doit être apparenté aux personnes qui identifient la situation comme étant injuste et qui de ce fait, se mobilisent pour dénoncer cette injustice au travers des différents outils que sont les « public protests, demonstrations, collection of signatures, petitions, local committees » (ibidem). Il faut néanmoins mentionner ici, tout comme S. Allievi le fait dans son article, que les citoyens dans ce cas précis renvoient aux personnes qui protestent contre le projet de construction de la mosquée, même s'il est vrai que les personnes en faveur du projet – principalement, il faut le souligner, les membres de l'ASBL et les fidèles de la mosquée – sont également des citoyens qui se mobilisent face à une situation qu'ils considèrent comme inacceptable. Il faudra donc garder à l'esprit que les deux groupes – *islamic actors* et *citizens* –

---

<sup>6</sup> Dans le sens où ces acteurs sont plutôt extérieurs à la situation, tout en contribuant largement à amplifier le problème.

<sup>7</sup> Et également porteurs du projet de construction de la nouvelle mosquée. Ce sont eux qui, lors des réunions prévues durant l'enquête publique, étaient les porte-paroles du projet.

<sup>8</sup> La définition du fidèle, fournie par l'État fédéral, consiste à l'identifier comme « tout personne adulte bénéficiant du service de la mosquée » (El Battiui & Kanmaz, 2004, p. 29).

sont à distinguer l'un de l'autre pour des raisons méthodologiques mais que le premier possède aussi les caractéristiques de mobilisation du second.

Enfin, le troisième groupe – les acteurs politiques – fait tantôt référence aux autorités communales, comprenant le Collège Communal mais également les personnes de l'administration qui ont traité le dossier relatif à la demande de construction de la mosquée, principalement le service urbanisme de la Commune, tantôt à d'autres acteurs tels que les membres du Parti Socialiste qui ne se retrouvent pas dans la majorité actuelle au pouvoir dans la Commune, mais qui ont joué un rôle important dans l'histoire comme cela sera expliqué ci-dessous. Il faut également prendre en compte dans l'analyse du cas de Retinne une influence opérée à un niveau supérieur, c'est-à-dire par la Région Wallonne puisque, comme cela sera expliqué par la suite, la décision d'octroi du permis d'urbanisme – de la mosquée – relève de la compétence du fonctionnaire délégué de la Région Wallonne et non des autorités communales.

Néanmoins, pour ce qui est de ces trois groupes d'acteurs, une nuance importante doit être apportée car, tout comme il est inopportun d'essentialiser l'islam en en faisant une réalité unique et transcendante, il n'est pas correct de postuler l'idée que les catégories d'acteurs ainsi choisies sont homogènes. Si un degré de consensus relativement élevé peut être postulé entre les membres de l'ASBL Mevlana et les fidèles, il n'est pas pour autant possible d'affirmer que l'ensemble des fidèles est d'accord sur le projet de la nouvelle mosquée. De même, les groupes des citoyens et des acteurs politiques ne peuvent être homogénéisés, il existe de nombreuses nuances au sein même de ces groupes, nuances qu'il est important de souligner au travers des différents entretiens réalisés suivant une approche qualitative, qui implique que la parole de chaque informateur est essentielle (Lejeune, 2013). De ce fait, même si la Commune de Fléron semble regrouper des personnes dont la ligne de conduite paraît d'un premier abord assez similaire, il existe en son sein, certains individus qui s'en détachent<sup>9</sup>. Et ceci est également valable pour les citoyens qui ne forment pas un groupe uni et mobilisé d'une seule et même voix, mais justement qui possèdent une sensibilité et un vécu différents, avec des perceptions diversifiées de ce qu'ils ressentent comme étant injuste dans la situation ici analysée.

### **2.2.2. Media and political entrepreneurs of islamophobia : les acteurs indirects**

Pour conclure le tour des différentes personnes qui participent à la construction du problème public, il est finalement nécessaire de mentionner l'influence de deux acteurs indirects. Le premier, bien connu, rassemble les médias – au sens de la presse écrite et télévisuelle – puisque par leur action, ceux-ci ont contribué à publiciser le cas de Retinne et donc à porter ce fait social à l'attention d'un public plus large. De plus, outre le rôle que les médias jouent à un niveau plus global sur la représentation de ce qu'est l'islam, il faut également appuyer sur le fait que ceux-ci ont

---

<sup>9</sup> Au cours des entretiens, certains informateurs ont par exemple mentionné le fait qu'une élue Ecolo de Fléron s'est ouvertement déclarée en faveur du projet de construction, à contrario des élus Intérêts-Communaux.

particulièrement influencé les perceptions quant au projet de construction de la mosquée à Retinne au travers des termes utilisés dans leurs articles, mais aussi des images choisies pour illustrer leurs propos.

Pour ce qui est du deuxième acteur, il consiste en ce que S. Allievi nomme les *entrepreneurs politiques de l'islamophobie* et qu'il assimile à des personnes ou à des groupes de personnes qui exercent « a clear and direct instrumentalization of the fear of Islam for political purposes » (2009, p. 81). Ces derniers se trouvent incarnés dans certains partis politiques d'extrême droite mais également dans des groupes ou mouvements politiques se rattachant parfois à un de ces partis d'extrême droite. Dans le cas qui sera analysé ici, un de ces entrepreneurs politiques de l'islamophobie est sorti du lot : il s'agit d'un site internet, du nom de *L'Union fait la force*, dont les administrateurs s'associent ouvertement avec Marine Le Pen, dirigeante du Front National français. Ce site a en effet consacré un bon nombre d'articles au cas du projet de construction de la mosquée de Retinne, articles rassemblant autant d'informations que possible sur le projet, mais aussi incitant les citoyens à s'élever contre celui-ci. Ceci démontre qu'autant les médias que les entrepreneurs politiques de l'islamophobie ont contribué à publiciser et donc à amplifier la vision du fait social qu'est la demande de construction d'une mosquée à Retinne, en un problème public : de ce fait, ces acteurs, « even when they come from outside, therefore ends up having effects in internal local contexts too » (Allievi, 2009, p. 72).

### **2.3. Le glocal**

#### **2.3.1. Entre le global...**

C'est donc suivant une approche mariant le local et le global que ce travail a vu le jour car en effet, comme il vient d'être expliqué plus haut, le problème public en question se forme au travers de l'implication de différents acteurs, qu'ils soient locaux – et donc avec une expérience directe du terrain – ou extérieurs à la situation, tout en produisant une influence sur le cours des événements. Cette approche, que S. Allievi (2009) appelle *glocal*, a été choisie comme ligne directrice puisqu'en ce qui concerne les conflits autour des mosquées, il faut garder à l'esprit que « we are almost never dealing simply with local actors. Today, in a context of globalization, availability and dissemination of information without or beyond borders, and transnational immigrant trends, we can say that there is no longer anything that is strictly local » (p. 52). De la même manière qu'il n'est pas pertinent d'analyser le processus de constitution d'un problème public uniquement au niveau macro, dans une démarche globalisante, il n'est pas correct d'envisager la situation – au niveau micro – comme étant close sur elle-même, faisant fi du fait que les acteurs locaux sont pleinement engagés dans un monde globalisé (Berger, Cefaï & Gayet-Viaud, 2011).

Ceci est d'autant plus vrai que tout problème public s'inscrit dans un contexte spécifique et que l'identification d'une situation comme étant injuste ou sujette à mobilisation varie en fonction dudit contexte (Neveu, 2015) : il faut donc faire remarquer que certains faits sociaux qui paraissent

moins graves se verront directement dénoncer et constitueront un problème public alors que d'autres, « qui semblent s'associer à d'intenses souffrances (...), peuvent rester des décennies sans capter l'attention publique » (p. 8). Or, le contexte dans lequel le cas de Retinne se déploie est largement tributaire de ce qui se passe au niveau de l'actualité internationale puisqu'il concerne un sujet – l'islam – connoté particulièrement négativement suite à de nombreux événements qui ont eu des retombées à l'échelle mondiale tels « la révolution iranienne, les guerres israélo-arabes et les *Intifadas* successives, les guerres du Golfe, celle de l'Afghanistan » (Amaranitis & Manço, 2005, p. 19). Plus encore, c'est au travers des attaques terroristes perpétrées par de prétendus musulmans que l'islam est perçu (Attiya, 2016 ; Fregosi, 2006 ; Göle, 2015 ; Hajjat & Mohammed, 2013 ; Amaranitis & Manço, 2005 ; Nussbaum, 2013).

Car, même si les attentats du 11/09 aux États-Unis n'ont pas à proprement parler créé cette vision négative de l'islam, ils ont tout de même contribué à alimenter cette idée qu'il pose problème (Amin-Khan, 2012 ; Bensalah, 2005 ; Haddad, 2006 ; Hajjat & Mohammed, 2013) et à assimiler le terrorisme à l'islam et inversement (Culcasi & Gokmen, 2011). Les attaques de Madrid en 2004, de Londres en 2005, de Paris en janvier et novembre 2015<sup>10</sup>, de Bruxelles en mars 2016 et tous ceux qui ont malheureusement suivi dans un laps de temps relativement court<sup>11</sup>, ont créé d'autant plus un climat de peur que ces actes se produisaient au sein même de l'Europe, la menace perçue prenant dès lors une véritable consistance (Nussbaum, 2013). Il est en effet important de souligner que, bien que des attaques aient été commises un peu partout dans le monde par *Daesh*, ce sont celles qui ont lieu dans des endroits plus proches physiquement de la Belgique qui sont souvent perçues les plus dramatiquement par sa population : selon M. C. Nussbaum, ceci tient simplement du fait que l'homme se soucie souvent plus de la réalité qui lui est proche, que celle qui lui est éloignée<sup>12</sup>. Pour exemple, il suffit de penser à l'impressionnante réaction populaire de mobilisation qui s'est formée – dans la rue et sur les réseaux sociaux – suite aux attentats de Paris en janvier et novembre 2015, mobilisation rassemblée autour du célèbre slogan « Je suis Charlie » (Göle, 2015), et au peu de considération affichée pour des tragédies plus éloignées telles que celles survenues en Turquie à plusieurs reprises (Tillate, 2016).

---

<sup>10</sup> Au niveau national, les attentats commis à Paris en 2015 ont particulièrement ébranlé la Belgique puisque les coupables étaient natifs de la désormais célèbre commune de Molenbeek, assimilée par les médias à des qualificatifs comme « le terreau de la radicalisation », « le terreau djihadiste belge » ou encore « la plaque tournante des réseaux djihadistes » (Ladevèze, 2015 ; Bouleau, 2015 ; Mevel, 2015).

<sup>11</sup> Les différentes attaques en France – à Nice le jour de la fête nationale et dans une église près de Rouen – mais également en Allemagne pendant la période de vacances scolaires.

<sup>12</sup> Cependant, selon *Die Tageszeitung*, un journal allemand de gauche, même si l'explication de Nussbaum est plausible, « de manière implicite, on pense souvent ici que le terrorisme islamiste est un conflit local inhérent à certaines régions. Les victimes sont dignes de compassion, mais nous ne nous identifions pas avec elles. Or, (...) ce point de vue est à la fois erroné et insensé. Les terroristes d'Istanbul voulaient rappeler Bruxelles et Paris à l'opinion publique internationale. Eux ne font pas de différences – et nous ne devrions pas en faire non plus » (cité dans Pognan, 2016, en ligne).

Dès lors, pour la situer dans son contexte spécifique, la problématique autour de la construction de la mosquée à Retinne a débuté mi-juin 2015, soit quelques mois après la double attaque à Paris contre les dessinateurs de *Charlie Hebdo* et dans l'hyper cacher de la Porte de Vincennes. De plus, comme cela a été rappelé par une des personnes interrogées – issue du groupe des citoyens – c'est également quelques jours après les attentats de janvier à Paris qu'a eu lieu le démantèlement d'une cellule terroriste à Verviers, soit dans les environs proches de l'endroit où le problème public a pris forme. Toutefois, dans certains entretiens menés lors de l'enquête de terrain, le recours à cette influence des événements internationaux, extérieurs sur l'histoire de Retinne peut être mis en avant dans le sens où, d'une manière générale, le contexte mondial fait peur et conduit à se méfier de ce qui se rapporte à l'islam, comme démontré dans l'extrait d'entretien suivant :

(Question : Et vous êtes contre le fait qu'il y ait plusieurs mosquées, vous ne trouvez pas ça normal ?)

Ben non. On ne trouve pas ça normal à cause des événements qui viennent de se passer, depuis Charlie Hebdo. Qu'on a découvert que dans les mosquées, il y avait des imams qui radicalisaient les gens. Ce qui est vrai parce qu'on... comme je le dis, ce n'est pas normal que les enfants changent comme ça (Extrait d'un entretien avec un habitant, Retinne, 24 mai 2016).

Ces propos, succints mais particulièrement riches, démontrent également à quel point les mosquées sont perçues négativement par les citoyens, et ce en « lien avec le discours public sécuritaire développé à l'égard de ces lieux "suspects" » (Torrekens, 2009a, p. 145), la même méfiance s'appliquant également aux imams, dont le rôle principal est d'encadrer la prière (El Battiui & Kanmaz, 2004). Au cours d'un autre entretien, une riveraine a également mis en exergue son malaise devant le fait que l'imam rattaché à la mosquée actuelle de Retinne vienne de Turquie étant donné qu'elle considère le président Erdogan comme « un petit dictateur en puissance » (extrait d'entretien, Retinne, 29 mars 2016) dirigeant un pays où les droits de la presse ainsi que ceux des femmes sont bafoués : ceci démontre toujours l'impact du contexte international mais dans un registre différent.

De même, certaines personnes – issues du groupe des citoyens et de celui des autorités communales – ont appuyé sur le fait que les membres de l'ASBL n'auraient pas dû dévoiler leur projet seulement quelques mois après *Charlie Hebdo*, au vu du « climat actuel »<sup>13</sup>, d'où l'importante influence que celui-ci opère sur les perceptions des citoyens et des autorités locales, mais pas seulement puisque les *islamic actors* identifient aussi le contexte comme un des éléments expliquant cette large mobilisation des citoyens. De plus, certains membres de l'ASBL Mevlana mentionnent le fait qu'ils comprennent la peur des citoyens face aux événements internationaux puisqu'eux-mêmes

---

<sup>13</sup> Terme utilisé de nombreuses fois par un membre du Collège Communal au cours d'un entretien dans lequel il explique qu'il « ne comprend pas de venir avec ça [le projet de mosquée] dans le climat actuel, de vouloir imposer des choses qui pourraient heurter l'ensemble de la population » (Fléron, 22 mars 2016). Il est intéressant de remarquer que l'entretien avec cette personne a eu lieu le jour-même des attentats de Bruxelles, ce qui pourrait avoir exacerbé l'attention portée au contexte international ou plutôt, dans ce cas-ci, au contexte national.

ressentent cette angoisse : ils soulignent alors l'importance de différencier musulmans et terroristes<sup>14</sup>, distinction souvent peu avancée dans et par les médias qui s'appliquent par ailleurs à laisser transparaître que le terrorisme se décline uniquement au travers de l'islam (Nussbaum, 2013).

### 2.3.2. ... et le local

Comme il vient d'être expliqué, le global a un large impact sur ce qui se passe au niveau local et particulièrement en ce qui concerne les perceptions que les différentes personnes ont de leur réalité. Néanmoins, tout en prenant en considération l'influence du contexte et de certains acteurs indirects – médias et entrepreneurs politiques de l'islamophobie – sur la constitution du problème, il s'agira surtout dans ce travail d'aller au plus près des acteurs locaux – dits de terrain – pour analyser la manière dont ceux-ci se sont mobilisés face à une situation qu'ils ont ressentie comme injuste<sup>15</sup>. Or, les nombreux débats sur les controverses autour de l'islam ont ça de remarquable qu'ils laissent souvent peu la parole aux personnes ordinaires et la possibilité pour elles de raconter le vécu, le ressenti de leur vie quotidienne (Göle, 2015). C'est d'ailleurs cela que tente de réaliser N. Göle au travers d'une enquête de terrain analysée dans son livre *Musulmans au quotidien*, enquête qui a permis non seulement de donner la parole aux non-musulmans – « souvent écartés eux aussi de manière paradoxale » (p. 22) des débats – mais aussi aux musulmans, car il est un fait que « les voix d'une frange de la société, celles des musulmans ordinaires, leur présence, leurs points de vue, leur sens de l'humour, tout cela reste inaudible<sup>16</sup> » (p. 10). Le but du présent travail sera donc, comme celui de N. Göle, d'ouvrir un espace de communication aux différentes personnes impliquées dans l'histoire de Retinne car il est important d'écouter les acteurs, d'aller au plus près d'eux et de la situation qu'ils ont vécue afin de comprendre les tenants et aboutissants du problème.

Par ailleurs, à rebours des démarches macrosociologiques appliquées aux différents conflits autour de l'islam et des musulmans en Europe, ce travail tente de dégager le processus de constitution d'un problème public dans le cas du projet de construction d'une mosquée à Retinne : cela signifie que même si certaines tendances peuvent être dégagées au niveau européen, il faut garder en mémoire que ce type d'affaire émerge « dans la réalité quotidienne, à un moment donné, dans des lieux bien définis et avec des personnes bien identifiées » (Göle, 2015, p. 21). Pas question donc d'élargir le cas de Retinne à l'ensemble de la Belgique, et encore moins à l'ensemble de l'Europe, car à l'échelon européen, il existe indéniablement de grandes différences entre les pays en ce qui concerne la

---

<sup>14</sup> « Ici en Belgique, récemment, il y a beaucoup de place à l'amalgame, voilà. Les gens essaient de mettre toutes les personnes dans un même sac alors que si toute la communauté musulmane était ces gens, si toute la communauté faisait des choses absurdes et inacceptables, je pense que tous les jours, on aurait eu des explosions un peu partout dans le monde » (Extrait d'entretien avec un membre de l'ASBL Mevlana, Retinne, 16 avril 2016).

<sup>15</sup> Ceci est valable aussi bien pour les citoyens que pour les membres de l'ASBL Mevlana et les fidèles de la mosquée qui, comme cela sera expliqué par la suite, ont décidé de répondre aux critiques des citoyens, certaines critiques perçues comme infondées et donc injustes.

<sup>16</sup> Ceux-ci peuvent dès lors être considérés comme des *subalternes* en ce sens qu'ils n'ont pas ou peu la possibilité de faire entendre leur voix dans l'espace public européen (Spivak, 2009).



construction de mosquées : en cela, le Royaume-Uni est un exemple particulièrement bon puisqu'il s'agit d'un pays « in which the public sphere was very open to the spread of prayer halls and the construction of mosques, including high-visibility projects » (Allievi, 2009, p. 28), ce qui n'est pas le cas de la Belgique.

### 3. CONCEPTUALISATION ET METHODOLOGIE

Pour réaliser ce travail d'analyse, il est dès lors important de mettre en évidence les différents concepts utilisés ainsi que la méthodologie choisie. En effet, clarifier ces deux aspects – conceptualisation et méthodologie – est primordial afin d'appréhender comment des théories, des concepts peuvent être confrontés à la pratique du terrain et à l'analyse des différentes *scènes* de l'*espace public*. En outre, il s'agira ici de développer une orientation théorique et de soulever les questions essentielles qui seront en réalité les fils conducteurs de ce travail et qui permettront dès lors d'en clarifier son objet.

#### 3.1. Concepts et mots-clés

##### 3.1.1. Problème public et espace public

Ce travail de conceptualisation est en réalité le fruit de diverses lectures directement liées à l'objet de recherche, à savoir la construction d'une mosquée au sein d'un pays européen, la Belgique, car il est essentiel de « lire pour découvrir et constituer des outils de travail (Kaufmann, 2011, p. 37). Différents articles et ouvrages ont de ce fait permis de faire ressortir un certain nombre de concepts clés qui permettront d'expliquer le cas pratique par le biais d'éléments de nature théorique. Le premier concept qui se trouve être essentiel dans ce travail est celui de *problème public*, concept développé en long et en large en Sociologie, notamment par un maître en la matière, à savoir Erik Neveu. Celui-ci clarifie le concept dans un article paru en 1999<sup>17</sup> et le définit comme « la transformation d'un fait social quelconque en enjeu de débat public et/ou d'intervention étatique » (p. 2). Sur base de cette définition, il s'agira plutôt ici d'analyser le processus, la dynamique sous-jacente à cette transformation : il sera surtout question de la *construction* d'un problème public (Neveu, 2015) par le biais de personnes qui souhaitent dénoncer une situation qui leur semble injuste<sup>18</sup> (Cefai, 1996).

Cependant, il est important de revenir quelques instants sur le terme de « construction », tel que le fait E. Neveu dans son livre *Sociologie politique des problèmes publics* (2015) dans lequel il donne trois précisions essentielles. La première porte sur l'importance de l'action des personnes pour élever un simple fait social au rang de problème public : E. Neveu parle alors d'« une activité humaine volontaire » (p. 9) qui démontre que « les problèmes publics ne sont pas déjà là, identifiables par l'exercice d'une raison universelle, d'une bonne foi devant l'évidence » car ceux-ci « ne parlent pas. Ils sont parlés » (p. 8). La deuxième précision, quant à elle, a trait à ce que J. Best a appelé le *constructivisme contextuel* impliquant que tout peut devenir problème public, « mais jamais n'importe

---

<sup>17</sup> Par la suite, E. Neveu développera plus largement ce concept dans un livre intitulé *Sociologie politique des problèmes publics* (2015).

<sup>18</sup> Il faut souligner que la notion de problème public est relativement proche de celle d'*affaire* développée par la sociologie pragmatique qui explique que pour qu'il y ait affaire, il faut « un travail minutieux qui consiste à sortir des espaces confinés de la querelle ou de la controverse technique pour accéder à un public plus vaste » (Offenstadt & Van Damme, 2007, p. 8). Il est donc possible d'associer ces deux concepts qui peuvent se compléter l'un l'autre même si, pour le présent travail, il s'agira plus de privilégier une analyse en termes de problème public pour la simple raison qu'il est parfois inutile de saturer un travail par un trop plein de concepts.

où et n'importe quand » (p. 248), accordant dès lors une haute importance au contexte d'émergence de tout problème public. Enfin, il faut souligner que « construire un problème ne peut être réduit à une performance rhétorique, à un jeu cynique ou à la manipulation de naïfs » (p. 9) car ce qu'il faut retenir c'est la nécessité de « désintellectualiser l'intelligence des problèmes publics » (p. 104) en accordant une attention particulière au vécu des personnes ordinaires et à leur manière de se mobiliser face à une situation qu'ils considèrent comme injuste<sup>19</sup>.

Ici, se trouve mise en évidence la volonté de ne pas se focaliser uniquement sur une dimension ou – comme cela sera développé par la suite – sur une *scène* spécifique, telle que par exemple la scène des médias, mais justement de pouvoir mettre en avant l'ensemble de ce que S. Allievi appelle les *acteurs sociaux* (2009) qui participent tous ensemble à faire d'un simple fait social un problème public. Dans cette perspective, il s'agira tout d'abord de faire ressortir la place importante attribuée aux *entrepreneurs de cause*<sup>20</sup> qu'il faut assimiler à des personnes ou des institutions prenant à bras le corps la situation pour faire en sorte que celle-ci acquière une dimension publique non-négligeable en faisant percevoir ce fait social comme un problème de grande importance (Neveu, 2015). Autrement dit, il y a « intervention d'un entrepreneur de problème, d'un parrainage de la cause par un acteur ou une institution qui s'en fait le héraut » et qui contribue ainsi « à faire prendre les problèmes » (p. 43). La littérature des problèmes publics accorde une grande importance à ce personnage qu'est l'entrepreneur de cause, parfois même jusqu'à en faire une condition *sine qua non* à la construction d'un fait social en un problème public.

Cependant, il est fondamental de relativiser le rôle de l'entrepreneur de cause car comme cela a été largement démontré par la sociologie pragmatique, les personnes « ordinaires » sont compétentes pour qualifier des situations qu'elles considèrent comme injustes et qu'elles veulent dénoncer (Frère & Jacquemain, 2008) : les différentes personnes ont alors la capacité de protester, de montrer leur désaccord d'où l'importance de désintellectualiser l'intelligence des problèmes publics, comme cela a été expliqué précédemment. Ainsi, E. Neveu explique qu'« il ne faut donc pas faire de l'entrepreneur de cause un obligatoire *Deus ex machina* sans lequel les problèmes publics resteraient simples potentialités » (p. 43). De ce fait, outre ces personnages, il est indéniable qu'une multitude d'autres personnes participent à l'histoire : tout problème public s'organise autour des « rapports de coopération-conflit au sein de complexes configurations d'acteurs où se croisent entrepreneurs, élus, journalistes, experts, bureaucrates de terrain, personnes ordinaires confrontées au trouble » (p. 249).

Dès lors, conjointement à la notion de problème public, s'articule le concept d'*espace public* que peut être défini comme « l'espace de publicisation des problèmes, une scène d'apparition où

---

<sup>19</sup> Dans cette optique, D. Cefaï préfère utiliser le terme de *constitution*, qu'il trouve plus pertinent pour éviter la confusion que la notion de construction pourrait amener dans le sens où celui-ci « laisse entendre que les enjeux cognitifs et normatifs des problèmes publics sont indéfiniment manipulables » (1996, p. 48).

<sup>20</sup> Ou *porteurs de problème*, traduction faite par E. Neveu de ce « que la littérature anglo-saxonne nomme « *claims-makers* » » (2015, p. 16).

accèdent à la visibilité publique aussi bien des groupes que des événements et des phénomènes sociaux » (Torrekens, 2009c, p. 124-125) ou encore comme « une estrade où s'élaborent des discours d'opposition face à des situations ressenties comme injustes ou discriminantes » (Le Texier, 2005, p. 89). Dans un article de 1996, D. Cefai fait lui plutôt référence à la notion d'*arène publique* dans laquelle le problème s'étend et se construit. Néanmoins, espace ou arène publics ne doivent pas être envisagés comme des concepts figés et homogènes mais justement comme des entités en changement, se construisant et se reconstruisant car « l'espace de communication où se déploient les affaires semble souvent autoengendré, défini par les acteurs au cours de la lutte contre l'injustice » (Offenstadt & Van Damme, 2007, p. 14). Ce qui est mis en relief ici, c'est le fait que toute arène publique est en réalité formée et composée de ce que D. Cefai appelle des *scènes publiques* telles que peuvent l'être la scène « du *pouvoir municipal* (...), celle des *mass media* (...), celle du *tribunal administratif* (...), celle de la *tribune politique* (...), celle de la *rue* » (p. 58).

Dans ce travail, il s'agit justement de faire émerger les différentes scènes qui constituent l'arène publique du problème autour de la construction d'une nouvelle mosquée à Retinne. Il sera dès lors question d'exposer le tableau regroupant les nombreux éléments qui le composent, principalement en attirant l'attention sur les différentes personnes impliquées dans l'histoire et leur manière d'interagir dans cette situation sociale bien spécifique. Il y a tout d'abord la scène que D. Cefai appelle la rue, scène qui semble primordiale dans l'analyse du cas de Retinne car en effet, il s'agit de mettre en lumière la manière dont les habitants du village, et au-delà, ont réagi quand ils ont appris qu'une mosquée allait peut-être s'implanter sur un terrain proche – ou non – de chez eux : quels sont les points d'achoppement ? De quelle manière se sont-ils mobilisés ? Quelle a été l'influence de leur mobilisation sur la suite des événements ? Dans ce travail, un des éléments importants sera donc « la condensation de la rumeur, exprimée dans les relations de voisinage comme inquiétude ou ressentiment, en dispositifs argumentatifs et en organisations représentatives » (Céfaï, 1996, p. 58).

Toutefois, plus encore que d'expliquer la réaction des riverains et habitants des environs, il s'agira aussi de mettre en avant l'action réalisée par l'ASBL Mevlana Cami – l'association en charge de la mosquée actuelle de Retinne – consistant à donner une réponse à la mobilisation contre le projet. En réalité, il s'agira surtout d'une remise en cause de certains des arguments avancés mais aussi de la dénonciation de la démarche des riverains et autres, démarche qualifiée de « raciste » par les membres de l'ASBL. Il est également important de souligner qu'il n'y a pas que des personnes contre le projet qui se sont mobilisées mais également des personnes en faveur de ce projet de construction : qui sont-elles et par quels arguments décident-elles de montrer leur soutien aux membres de l'ASBL ? Comment se mobilisent-elles à leur tour ?

Ensuite, on retrouve la scène des médias qui fait référence à la fois à ce qui a été appelé les *médias sociaux*<sup>21</sup> - essentiellement la création de groupes « pour » et « contre » la mosquée sur le réseau social *Facebook* – mais aussi à la presse écrite et télévisuelle<sup>22</sup> qui, on le verra, participe amplement à ce passage d'un simple fait social à un problème public. Inclue dans cette arène spécifique, la scène des mouvements politiques est également d'une grande importance étant donné la participation active de certains mouvements d'extrême droite – et un en particulier, déjà cité précédemment, à savoir le site internet *L'Union fait la force* – dans la constitution du problème public. Enfin, il convient de prendre en compte la scène des autorités communales qui renvoie principalement aux différentes réunions organisées par la Commune de Fléron dans le cadre de l'enquête publique menée suite à la demande de permis d'urbanisme pour la construction de la mosquée. En définitive, l'arène publique – ou l'espace public – « se configure à travers toutes les confrontations et toutes les controverses qui y ont lieu, dans la coordination entre scènes publiques où le problème public est mis en forme, gagne visibilité et publicité, acquiert réalité et légitimité » (Cefaï, 1996, p. 58).

### 3.1.2. Visibilité et peur

Au-delà de ces concepts sociologiques forts, il est important de souligner que cette approche en termes de description du processus de « construction » d'un problème public a été choisie car l'objet-même de ce travail – à savoir l'islam et son développement dans la société d'immigration – est sujet à de nombreuses controverses et à de nombreux débats de société. Il est parfois même question d'un « problème musulman » qu'il faudrait résoudre (Hajjat & Mohammed, 2013). Or ce qui pose problème justement, c'est la présence de l'islam, sa visibilité dans l'espace public des sociétés européennes (Allievi, 2009 ; Dassetto, 1996 ; Göle, 2015 ; Hajjat & Mohammed, 2013 ; Torrekens, 2009b). Dès lors, il faut remarquer que « les controverses surgissent quand les musulmans demandent d'avoir la possibilité de suivre les prescriptions islamiques dans leur vie quotidienne en Europe » (Göle, 2015, p. 20). Ceci peut être facilement démontré avec l'exemple des nombreuses affaires du voile islamique mais également avec les controverses autour de la viande halal dans les cantines, la prière sur le lieu de travail, et l'abattage rituel lors de l'*Aïd El Kebir*, fête du mouton ou fête du sacrifice<sup>23</sup>. Dans son livre *Musulmans au quotidien : une enquête européenne sur les controverses autour de l'islam* paru en 2015, N. Göle explique de ce fait que « les signes quotidiens de la visibilité

---

<sup>21</sup> Ce terme dénomme en fait « les plateformes ayant émergé dans l'Internet des années 2000 » (Coutant, 2013, p. 123) même si, comme A. Coutant l'explique, il fait référence à une catégorie assez large et que des différences doivent être identifiées au sein même de ce concept de *médias sociaux*.

<sup>22</sup> Il s'agira plutôt ici d'analyser l'influence de la presse écrite que celle des médias télévisuels car il est en effet possible de rassembler certaines archives écrites mais il est moins aisé de retrouver des traces visuelles. De plus, il n'est pas non pertinent d'envisager une certaine continuité et cohérence entre ce qui est dit dans la presse écrite d'une part et dans la presse télévisuelle d'autre part.

<sup>23</sup> Il est intéressant de noter que les débats autour de l'abattage rituel reviennent annuellement, dès que la fête approche dans le calendrier, avec le pugila exercé par plusieurs actants, notamment l'association GAIA qui lutte activement – au travers de spots publicitaires – contre l'égoïsme des animaux sans étourdissement.

publique de l'islam troublent l'imaginaire collectif des pays européens, façonnés par les valeurs séculières de la liberté et d'un art de vivre profane » (p. 15).

Ce sont donc les signes visibles de l'islam qui sont au centre de la construction de divers problèmes publics et qui prouvent de nouveau à quel point cette notion d'espace public est importante au regard des différents éléments qui seront apportés dans ce travail. Dans le cas présent, il est en fait question du projet de construction d'une nouvelle mosquée dans l'entité de Retinne afin de remplacer le bâtiment utilisé actuellement comme lieu de culte. Or, il est vrai que ce projet est particulièrement en lien avec cette notion de visibilité étant donné le fait que la mosquée actuelle est en réalité composée de deux petites maisons mitoyennes avec pour seul signe distinctif une pancarte mentionnant le fait que ce bâtiment comprend une mosquée et un centre culturel<sup>24</sup>. Il faut en effet souligner le fait que certaines mosquées sont quasiment invisibles dans l'espace public puisqu'elles sont « located in converted buildings that do not have the visible form of a mosque and where signs of recognition and external visible clues are limited to a sign or a plaque » (Allievi, 2009, p. 18). Cependant, le projet créé et entrepris par l'ASBL et son architecte fait état d'une mosquée particulièrement visible comparé à l'invisibilité du bâtiment actuel avec, par exemple, la présence d'un dôme et d'un minaret, signes distinctifs d'une « vraie » mosquée. Est-ce donc cette soudaine visibilité qui pose problème et qui, de ce fait, a soulevé beaucoup de réactions de la part de différentes personnes ? Est-ce que l'architecture a joué un rôle primordial dans la dynamique de mobilisation et de dénonciation ?

Mais en soulevant cette notion de visibilité autour de l'esthétique du bâtiment, il s'agira également d'avancer la dimension symbolique que les différents acteurs sociaux perçoivent dans la construction d'une mosquée. Car il ne s'agit pas uniquement de l'implantation d'un bâtiment X ou Y mais celle du lieu de culte d'une religion qui fait *peur* (Nussbaum, 2013 ; Torrekens, 2009a). Or, cette peur se traduit aujourd'hui par le phénomène qu'on a appelé l'*islamophobie*, défini par A. Hajjat et M. Mohammed comme « le processus social complexe de racialisation/altérisation appuyée sur le signe de l'appartenance (réelle ou supposée) à la religion musulmane, dont les modalités sont variables en fonction des contextes nationaux et des périodes historiques » (2013, p. 98). Depuis quelques années, ce concept a réellement émergé en Belgique et un peu partout en Europe pour devenir « a key to the reading of empirical phenomena related to the question of Islam's presence in Europe, and is also often mentioned in discussion of the conflicts surrounding mosques » (Allievi, 2009, p. 81). Pour appuyer ces propos, il faut mentionner que l'essor de cette notion d'islamophobie a contribué à la création d'associations spécifiques de défense des victimes de ce phénomène, telles que le CCIB et le

---

<sup>24</sup> Une clarification sur le terme « mosquée » viendra dans la suite du texte mais il faut déjà souligner le fait que cette distinction faite entre d'une part la mosquée, et d'autre part le centre culturel, montre que les membres de l'ASBL Mevlana Cami font une différence entre les aspects culturels et culturels de leur religion. Ceci est également visible dans la manière dont l'aménagement du nouveau bâtiment a été pensée.

CCIF – Collectif Contre l’Islamophobie – dont les actions sont menées respectivement en Belgique et en France.

Cependant, au-delà de la réalité-même de ce phénomène et des conséquences qu’il provoque dans la vie de tous les jours, il faut noter le fait que ce concept est particulièrement controversé (Allievi, 2009 ; Hajjat & Mohammed, 2013). En effet, ce qui pose principalement problème au monde académique et ce qui fait la faiblesse de cette notion, c’est son manque de pertinence scientifique, exprimé en ces termes par H. Bousetta et B. Maréchal :

L’islamophobie recouvre tout à la fois des préjugés à l’encontre de l’islam, des discours d’infériorisation envers les musulmans, des attitudes et des comportements inspirés par la haine, des formes d’inégalité sociale dans l’accès aux ressources publiques ou encore des pratiques de discrimination directes et indirectes. Il peut par ailleurs amalgamer des formes d’inégalité qui touchent les membres de ces groupes non pas en tant que groupe religieux stricto sensu mais en tant qu’étrangers, immigrés, minorités ou classes désavantagées. En ce sens, l’islamophobie peut parfois apparaître plus efficace comme arme de résistance intellectuelle pour les musulmans et le mouvement anti-raciste que comme catégorie analytique et cadre heuristique pour les sciences sociales (2003, p. 14).

Néanmoins, malgré les contestations qui ressortent de l’usage de ce terme, il est important ici de le définir et de le mettre en exergue étant donné l’importance qu’il prend dans le cas du problème de la mosquée à Retinne. En effet, force est de remarquer que l’islamophobie est mobilisée par les différents acteurs sociaux, tantôt pour s’en déclarer victimes et dénoncer les coupables, tantôt pour se défendre face aux accusations des dénonciateurs. De plus, il faut mentionner que ce qui s’est passé à Retinne – et continue à se passer d’ailleurs étant donné la non-résolution du problème – a nécessité une prise en charge de la part du Collectif Contre l’Islamophobie en Belgique (CCIB).

Par ailleurs, dans la construction du problème public, il sera également important de souligner l’impact de certains acteurs sociaux spécifiques que sont les entrepreneurs politiques de l’islamophobie que S. Allievi (2009) considère comme étant des acteurs externes puisque non-issus du paysage local où le problème public a pris forme. Dans le cas de la construction de mosquées en Europe, on remarque que les mouvements d’extrême droite sont particulièrement vigoureux pour publiciser et amplifier le problème en jouant sur ce sentiment qu’est la peur : ainsi, celle-ci « peut être exploitée par certains politiciens désireux d’attiser l’hostilité envers des groupes mal-aimés » (Nussbaum, 2013, p. 42). C’est également dans certains cas le maître-mot de partis politiques officiels qui contribuent à intensifier un conflit ou justement à faire percevoir un simple fait social comme un problème public : le referendum monté par l’UDC – Union Démocratique du Centre – et accessoirement par l’UDF – l’Union Démocratique Fédérale – contre la construction des minarets en Suisse en est un bon exemple (Allievi, 2009 ; Göle, 2015 ; Nussbaum, 2013). En ce qui concerne la construction de la mosquée à Retinne, il sera dès lors intéressant d’identifier les entrepreneurs de l’islamophobie et d’analyser la manière dont ces acteurs jouent sur la symbolique et l’imaginaire

collectif pour faire percevoir une situation comme étant d'autant plus problématique, tout en gardant à l'esprit que ce sont des personnes « ordinaires » qui ont d'abord identifié la situation comme problème, les entrepreneurs de l'islamophobie s'apparentant de ce fait plutôt à des amplificateurs de conflit.

### **3.2. Méthodologie**

#### **3.2.1. L'ethnographie**

La lignée de ce travail se situe donc dans la compréhension d'une dynamique, d'un processus spécifique au cas du projet de construction de la mosquée à Retinne. Il s'agit dès lors d'identifier les différents acteurs sociaux présents dans la situation qui, pris tous ensemble, participent à la construction du problème public. Or, « penser en termes de construction exige (...) une grande attention empirique aux acteurs, aux institutions, aux contextes historiques » (Neveu, 2015, p. 9). En ce sens, il n'est pas seulement question d'uniquement souligner l'importance conférée aux entrepreneurs de cause et autres institutions dans la constitution du problème, mais aussi et surtout de s'intéresser aux mobilisations des personnes « ordinaires » et à ce qu'elles perçoivent comme étant injuste ou non. Comme E. Neveu le souligne, il faut donc être attentif à :

Ce qu'une sociologie « pragmatique » revendique au principe de sa démarche : l'expérience des acteurs, le fait qu'un problème public commence presque toujours par la confrontation à l'inhabituel ou au trouble par des personnes ordinaires – non au sens de « sans qualités », mais d'immergées dans l'expérience quotidienne de leur travail, de leur famille, de leur lieu d'habitation (2015, p. 104).

Dans cette optique, il a été choisi de réaliser ce travail au travers de la méthode d'enquête préconisée par la sociologie pragmatique, à savoir l'ethnographie puisque celle-ci donne du crédit « à la capacité des gens d'accéder à la critique et à l'action politique, à partir du monde de l'expérience quotidienne » (Berger, Cefaï & Gayet-Viaud, 2011, p. 22). Ainsi, le terme « politique » fait plutôt référence aux situations dans lesquelles « des collectifs se forment, s'interrogent ou s'engagent autour d'enjeux où il y va d'un bien commun/public à atteindre ou d'un mal commun/public à écarter » (Berger, Cefaï & Gayet-Viaud, 2011, p. 546).

De plus, l'enquête ethnographique a ceci d'intéressant qu'elle préconise avant toute chose une large description du cas étudié, démarche permettant par la suite d'envisager une analyse plus pertinente : en effet, « il s'agit d'abord de décrire et de comprendre ce dont on parle, selon une perspective interne, avant de prétendre formuler des jugements en extériorité » (Berger, Cefaï & Gayet-Viaud, 2011, p. 23). Dans ce travail, il sera donc important tout d'abord de décrire au mieux la situation dans lequel le problème public s'est développé mais aussi d'aller au plus près des différentes personnes ou groupes de personnes – des acteurs sociaux – qui se sont mobilisés et ont de ce fait participé à la constitution de ce problème public.



### 3.2.2. L'entretien compréhensif

C'est donc par le biais d'une démarche qualitative basée sur la conduite d'entretiens qu'il semblait le plus adéquat d'approcher réellement les personnes impliquées dans l'histoire et par là-même, de mettre en avant les justifications profondes invoquées par ceux-ci. Riche de ce qu'il combine à la fois les « techniques ethnologiques de travail avec des informateurs » et la méthode du recueil « des données qualitatives (...) sur bande magnétique » (Kaufmann, 2011, p. 10) propre à l'entretien semi-directif, l'entretien compréhensif semble être l'outil le plus adéquat dans la réalisation d'une ethnographie pour deux raisons. D'une part, il met en évidence le fait que « les hommes ne sont pas de simples agents porteurs de structures mais des producteurs actifs du social, (...) des dépositaires d'un savoir important qu'il s'agit de saisir de l'intérieur » (p. 24) et d'autre part, il montre qu'il est aussi important de la part du sociologue d' « être capable d'interpréter et d'expliquer à partir des données recueillies »<sup>25</sup> (ibidem).

Pour réaliser ce type d'entretiens, il était donc essentiel, dans un premier temps, de cibler les personnes impliquées dans l'histoire afin de trouver des informateurs pertinents dans le cadre de l'enquête de terrain. Celles-ci se trouvent en réalité être ceux évoqués plus haut, à savoir : les membres de l'ASBL Mevlana Cami, les habitants de Retinne, les autorités locales, la Diyanet, le CCIB. Certaines de ces personnes ont été relativement faciles à atteindre telles que les membres de l'ASBL Mevlana et les citoyens de Retinne, car ceux-ci semblaient particulièrement intéressés d'avoir la possibilité de s'exprimer sur le sujet<sup>26</sup>. Cependant, il convient de souligner que cette facilité s'est complètement inversée quand il a fallu trouver des informateurs au sein des autorités locales que sont la Commune de Fléron et la Région Wallonne, mais aussi avec des acteurs plus éloignés tels les administrateurs du site *L'Union fait la force* ou les dirigeants de la Diyanet de Belgique.

Ensuite, un guide d'entretien<sup>27</sup> devait être élaboré sur base de l'orientation choisie pour réaliser le travail, c'est-à-dire la constitution d'un fait social – le projet de construction d'une mosquée à Retinne – en un problème public. Sur base des lectures effectuées préalablement, le guide s'est vu structurer de façon à aborder les faits survenus telle une histoire : il était d'abord question de demander à la personne comment elle s'est retrouvée impliquée dans la situation, mais aussi de comprendre ladite situation au travers des perceptions de cette personne. En réalité, « la grille des questions est un guide très souple dans le cadre de l'entretien compréhensif » (Kaufmann, 2011, p. 43), le guide ayant donc principalement servi à obtenir des informations factuelles et une chronologie des événements.

---

<sup>25</sup> Ainsi que l'explique D. Cefaï : « Le seul privilège des praticiens des sciences sociales, par rapport aux journalistes ou aux politiciens, ou aux citoyens ordinaires, est celui du temps disponible et de la compétence acquise pour mener des enquêtes de terrain et trouver des éléments de comparaison, réunir des informations et soupeser des propositions et, avec autant de désintéressement pratique qu'il peut se faire, risquer un diagnostic, sinon un pronostic, qui se distancie des versions des acteurs eux-mêmes » (1996, p. 48).

<sup>26</sup> Ceci tient peut-être du fait qu'un espace de (réelle) communication n'a pas été adéquatement mis en place afin de permettre à toute personne, en faveur du projet ou non, de pouvoir communiquer son ressenti. Cet aspect sera développé par la suite dans ce travail.

<sup>27</sup> Voir annexe 1

Car pour ce qui est du ressenti des personnes, le travail consistait plutôt à sortir des questions préalablement définies pour « déclencher une dynamique de conversation plus riche » (p. 43-44).

De plus, l'objet de recherche étant ce qu'il est – un problème qui met en branle des émotions fortes et contrastées – une grande attention a été portée à l'empathie d'une part et à l'engagement d'autre part. Empathie, tout d'abord, parce qu'il s'avère essentiel de se débarrasser de ses propres jugements moraux et donc de prendre les propos de la personne interrogée comme ils viennent, quels que soient ces propos, afin d'obtenir les informations les plus pertinentes quant aux ressentis de la personne par rapport au sujet. Comme le dit J.-C. Kaufmann, l'enquêteur ne doit « penser qu'à une chose : il a un monde à découvrir, plein de richesses inconnues » (2011, p. 51) et c'est en essayant de réellement comprendre l'interviewé que l'enquêteur arrivera à atteindre ce but. Dans le cadre de ce travail, l'attitude adoptée était donc celle d'une relative neutralité<sup>28</sup> au contact des différentes personnes interrogées car en effet, le but n'était pas d'identifier des victimes et des coupables dans l'histoire mais de faire émerger le processus de construction d'un problème public par l'action de divers acteurs, ainsi que d'identifier les raisons mises en avant par ceux-ci pour dénoncer une situation qu'ils ressentent comme injuste.

Cependant, il est non seulement nécessaire d'avoir de l'empathie au cours d'un entretien compréhensif, mais il est aussi intéressant de se parer d'une attitude d'engagement qui consiste, comme le mot l'indique, à s'engager dans l'échange pour que par la suite, l'informateur fasse de même. L'enquêteur doit donc faire preuve d'empathie envers la personne, il doit entrer « dans le monde de l'informateur » (Kaufmann, 2011, p. 52), mais l'enquêteur doit aussi garder sa personnalité « car pour s'engager il doit lui-même exprimer idées et émotions » (ibidem), tout en gardant à l'esprit que ce n'est pas son avis qui compte mais bien celui de l'informateur. Par conséquent, l'utilisation de l'entretien compréhensif implique une démarche d'ouverture et de participation active à la conversation, démarche essentielle afin d'être au plus proche du ressenti des acteurs.

### **3.2.3. Autres matériaux mobilisés**

Outre la conduite d'entretiens compréhensifs, l'utilisation de matériaux annexes a été préconisée dans le but de récolter un maximum de données factuelles sur le cours de l'histoire autour du cas de construction de la mosquée à Retinne mais également des informations beaucoup plus personnelles sur ce que les différents acteurs ont vécu. C'est donc notamment grâce aux ressources délivrées par Internet<sup>29</sup> qu'il a été possible de compléter un maximum les informations recueillies durant l'enquête de terrain. C'est en effet par le biais de cet outil qu'il a été possible d'obtenir les

---

<sup>28</sup> Ainsi, « le sociologue qui déconstruit des problèmes publics « suspend son jugement » quant à la pertinence des propositions sur ce que le monde est et devrait être, cela même s'il est conscient que son point de vue commande en partie aux hypothèses et aux perspectives qu'il déploie » (Cefaï, 1996, p. 47).

<sup>29</sup> J.-C. Kaufmann explique ainsi que « la Toile est une sorte de Nouveau Monde qui s'offre soudainement à nous, un univers immense où une infinité de témoignages et de débats de toutes sortes sont aisément accessibles » (2011, p. 57).

différents articles de presse concernant les événements autour du projet de la mosquée, mais aussi les textes mis en ligne par le mouvement *L'Union fait la force* ainsi que les deux pétitions pour et contre, créées via un site Internet spécifique de mobilisation par le recours à des signatures. Les réseaux sociaux ont également été un outil privilégié d'informations étant donné qu'il y a eu, pendant le déroulement des faits<sup>30</sup>, la création de deux pages *Facebook* en faveur et en défaveur du projet, la première étant d'ailleurs toujours régulièrement mise jour puisque les membres de l'ASBL Mevlana l'utilisent désormais comme plateforme de communication<sup>31</sup>.

Au-delà d'Internet, une autre source d'informations essentielle a été l'ensemble du dossier concernant le projet de construction de la mosquée de Retinne, dossier conservé par le fonctionnaire délégué de la Région Wallonne<sup>32</sup>. Très vite, ce document est apparu comme une mine d'or dans le cadre de la recherche puisqu'il conservait la trace de l'évolution du projet de la mosquée de Retinne, notamment au travers des nombreux remaniements au niveau des plans réalisés par l'architecte. Mais plus encore, le dossier renfermait l'ensemble des réclamations que les acteurs ont faites valoir auprès de la Commune de Fléron lors de l'enquête publique : or, il faut savoir que ces réclamations – dont le nombre s'élève précisément à 941 – ont constitué un matériau d'une grande importance puisque celles-ci comprenaient entre autres, des témoignages de personnes expliquant les raisons de leur mobilisation et leur ressenti face à une situation qu'elles jugent injuste, que ce soit du côté des citoyens que du côté des « acteurs musulmans ». C'est donc au travers de ces différents matériaux – entretiens, sources Internet, et dossier de la Région Wallonne – que se base ce travail ethnographique de description du processus de constitution du problème public autour de la construction d'une mosquée à Retinne. A présent, il est donc utile de présenter le contexte d'émergence – puisque tout problème s'inscrit dans un contexte qui lui est spécifique (Neveu, 2015) – au travers de l'histoire récente de l'islam en Belgique mais également en prêtant attention au lieu dans lequel l'action de mobilisation se déploie.

---

<sup>30</sup> Aux environs de juin 2015.

<sup>31</sup> Signe, on le verra par la suite, d'une tentative d'ouverture sur l'extérieur de la part de l'ASBL.

<sup>32</sup> Qui, comme expliqué précédemment, est compétent dans le cas de l'octroi du permis d'urbanisme dans le cas présent.

## 4. CONTEXTUALISATION

### 4.1. *L'immigration en Belgique des personnes issues de pays musulmans*<sup>33</sup>

Contrairement à ce qu'il pourrait être pensé, l'immigration musulmane en Belgique a débuté bien avant les années 60 et la signature de certains accords sur la migration de travailleurs issus de pays du Maghreb et de la Turquie. En effet, « dès les années 1910, la Belgique a connu une immigration de travailleurs musulmans maghrébins sur son sol » (Bousetta & Maréchal, 2003, p. 7) et en 1928, ils étaient déjà 5751 sur le territoire belge (El Battiui & Kanmaz, 2004). Néanmoins, cette immigration s'est d'autant plus développée en 1964 par la signature des accords relatifs à la venue de travailleurs du Maroc et de la Turquie, suivis en 1969 et 1970 de l'Algérie et de la Tunisie. Dans les années 60, il s'agit donc essentiellement d'un afflux d'une main d'œuvre de confession musulmane<sup>34</sup> qui s'établit en majeure partie autour de son lieu de travail (Torrekens, 2009a) : « Les deux grands bassins miniers wallons, Liège et Charleroi, le Limbourg, Bruxelles et la ville portuaire d'Anvers constituent les principaux foyers où se concentrent les communautés musulmanes » (Bousetta & Maréchal, p. 10). Petit à petit, cette population musulmane s'est accrue au travers de différents facteurs dont « le cycle naturel des naissances, le regroupement familial (...), les mariages des musulmans et musulmanes belges avec un ou une ressortissant(e) du pays d'origine, les demandeurs d'asile, les conversions, l'immigration illégale, etc. » (p. 146).

La première vague d'immigration musulmane – suite aux accords de 1964 – ne portait pas nécessairement de revendication religieuse à proprement parler<sup>35</sup> et n'était pas sujette à des préoccupations de la part des autorités belges (Amaranitis & Manço, 2005), principalement dû au fait qu'il s'agissait à la base d'une migration temporaire : « the workers did not intend to remain in Belgium, and imagined returning to their country after two or three years of work » (Manço, Parthoens & Sensi, 2005, p. 312). Cependant, à partir de la moitié des années 70, les immigrés décident de rester définitivement sur le territoire belge pour plusieurs raisons<sup>36</sup> et c'est à ce moment précis que des revendications socio-culturelles et religieuses émergent (Torrekens, 2007). Ces dernières sont évidemment facilitées par la reconnaissance de l'islam en tant que culte spécifique par l'État belge en 1974 mais il faudra attendre 1998 pour parvenir à l'institutionnalisation partielle de cette religion au travers d'un organe officiel, à savoir l'*Exécutif des musulmans de Belgique* (Bousetta & Maréchal, 2003). C'est donc dans les années 80 « qu'on assistera à l'intensification du développement des

---

<sup>33</sup> S'applique pour qualifier des pays dont une large partie de la population est de religion musulmane.

<sup>34</sup> À noter que les travailleurs venant des différents pays qualifiés de musulmans (Maroc, Turquie, Algérie et Tunisie) ne sont pas tous musulmans ou du moins ne pratiquent pas tous cette religion (Dessatto, 1996).

<sup>35</sup> Comme le dit C. Torrekens, il sera d'abord question de « développer une myriade d'activités à caractère social et culturel » (2007, p. 5).

<sup>36</sup> Retour au pays rendu difficile voire impossible dû à une incapacité financière, retour par après en Belgique aussi empêché par l'arrêt de l'immigration (stoppée en 1974) et regroupement familial qui permet aux familles d'envisager une vie sur le long terme en Belgique (Torrekens, 2007, p. 6).

mosquées » (Torrekens, 2007, p. 6) grâce à l'apparition d'« initiatives multiples qui visent la création d'espaces culturels » (Dassetto, 1996, p. 29).

Depuis lors, les personnes de confession musulmane n'ont cessé de s'accroître en Belgique et de revendiquer une identité culturelle et culturelle spécifique<sup>37</sup>. Il est cependant très malaisé de comptabiliser le nombre de personnes musulmanes résidant sur le territoire et ce pour la simple et bonne raison qu'il n'existe « aucune donnée quant à l'affiliation religieuse de la population » (Torrekens, 2007, p. 1). Les statistiques élaborées pour calculer cette population musulmane ne sont donc jamais parfaitement représentatives de la réalité mais celles-ci tentent de se rapprocher au mieux d'un nombre qui serait dès lors approximatif (Bousetta & Maréchal, 2003). Dans une publication de la Fondation Roi Baudoin parue en 2004, M. El Battiui et M. Kanmaz avancent « une fourchette de 320.000 à 450.000 personnes » (p. 7), fourchette devant être remise en question par l'ancienneté de l'enquête – plus de 10 ans déjà – et par une méthodologie non mentionnée (Husson & Mandin, 2014). Par ailleurs, une étude réalisée par le sociologue Jan Hertogen supputerait que le nombre de musulmans en Belgique en 2010 s'élève en réalité à 623.780, « soit 5,8% de la population » (Gutierrez, 2010, p. 7) : J.-F. Husson et J. Mandin interrogent cependant la pertinence de l'étude au vu du fait que celle-ci transpose des « transposition de données récoltées dans le contexte allemand à la réalité historique et sociale belge » (2014, p. 23).

Pour ce qui est du nombre de mosquées ouvertes en Belgique, il est également malaisé d'essayer d'atteindre un chiffre précis qui dénombrerait ces lieux. Selon une enquête de terrain établie par M. El Battiui et par M. Kanmaz, il y aurait 328 mosquées en Belgique dont 162 en Flandre, 77 à Bruxelles et 89 en Wallonie (2004, p. 14). D'après les statistiques de l'Exécutif des musulmans de Belgique, il y aurait 76 mosquées en Wallonie et parmi ces dernières, 39 ont obtenu la reconnaissance de l'État belge en 2007, dont l'ASBL *Mevlana Cami* qui se trouve être un des acteurs de la controverse qui s'est déclenchée à Retinne.

## **4.2. Le lieu : Retinne**

### **4.2.1. Présentation générale**

C'est à Retinne que se situe l'ASBL *Mevlana Cami* qui gère la mosquée turque implantée depuis 1972 au numéro 98 de la rue du Fort. Retinne est une entité qui, depuis la fusion des communes en 1977, fait partie de la Commune de Fléron<sup>38</sup>, tout comme les villages de Magnée et de Romsée

---

<sup>37</sup> Il faut néanmoins nuancer ces propos en soulignant qu'en Belgique se déroule en réalité une sécularisation majeure (Bousetta, 2016), tout comme en Europe où « la tendance dominante est un processus de sécularisation et de privatisation du religieux » (Bousetta & Maréchal, 2003, p. 15). Or, c'est assez paradoxal car comme cela a été expliqué précédemment, il est question de considérer l'islam comme un « problème » à résoudre, une pratique omniprésente dans l'espace public : il est même parfois fait référence à un retour du religieux (Hajjat & Mohammed, 2013).

<sup>38</sup> Fléron est une commune située dans la Province de Liège en Région Wallonne. Elle « occupe l'extrémité Est de l'agglomération de Liège et s'étend sur l'extrémité Sud-Ouest du Plateau de Herve » (Commune de Fléron, p.

(Commune de Fléron, 2011). Celle-ci comptait 16.477 habitants le 4 août 2016 (Commune de Fléron, 2016) et aime à se caractériser comme étant « une ville à la campagne » (Commune de Fléron, 2011, p. 36) : en effet, la commune de Fléron se compose d'espaces urbanisés à forte densité de population mais aussi de territoires ruraux moins peuplés encerclant le centre même de Fléron où se situe le principal de l'activité économique, à savoir le commerce. Dès lors, la Commune de Fléron tombe sous la dénomination de « petite ville » ou « petit centre » (Manço, 2009, p. 4). Accueillant précisément 4817 habitants (Commune de Fléron, 2016), l'entité de Retinne peut être plutôt considérée comme un gros village au sein de la Commune de Fléron. Il est également important de souligner qu'il existe des disparités réelles en termes de revenus, de confort, et de types d'habitation au sein même de Retinne, disparités qui font que certains quartiers sont considérés comme plus aisés que d'autres : le Nord de Retinne, à faible densité, est par exemple caractérisé par des revenus moyens plus élevés et la présence plus importante de maisons 4 façades, tandis que des secteurs denses tels que les quartiers du Fort et de Retinne Gare – anciennement situés au centre de l'activité charbonnière – sont caractérisés par « les revenus moyens les plus bas » (Commune de Fléron, 2011, p. 71) et par « une concentration des logements “petit confort” » (p. 76).

Fléron – et à fortiori le Pays de Herve – a été une région fortement influencée par la présence de différents charbonnages : les villages de Retinne et Romsée ont en effet par le passé accueilli respectivement les charbonnages du Hasard et de Werister, en activité jusque dans les années 70 (Commune de Fléron, 2011). L'exploitation minière du Hasard débuta en 1846 et une main d'œuvre polonaise fut amenée à y travailler dès 1923. Par la suite, d'autres travailleurs étrangers viendront s'ajouter aux Polonais : « Ainsi des Espagnols, des Italiens, des Marocains, des Turcs et d'autres encore compléteront la main d'œuvre du charbonnage du Hasard » (Cercle historique de Fléron, 2015). Ces différents immigrés se sont dès lors implantés dans la région où « pour les loger, les sociétés de charbonnage ont construit des cités ouvrières à proximité de leur exploitation<sup>39</sup> » (Commune de Fléron, 2011, p. 174). Aujourd'hui encore, on discerne cette appropriation de l'espace aux abords du Terril du Hasard, certaines rues – dont la rue du Fort<sup>40</sup> – rassemblant toujours quelques maisons de mineurs venus travailler dans le charbonnage.

Il est important ici de mettre en exergue la présence importante de ces différentes nationalités et cultures qui sont parties intégrantes de l'histoire de Retinne. Certaines personnes interrogées – dénommées « riverains » car résidant à proximité du terrain du projet de mosquée – font en effet référence à cette mixité inhérente au village pour mettre en avant le fait qu'il n'y a jamais eu de

---

10). Elle est entourée par les communes de Blégny, Soumagne, Olne, Trooz, Chaudfontaine et Beyne-Heusay. Voir annexe 2.

<sup>39</sup> Comme l'expliquent d'ailleurs H. Bousetta et B. Maréchal : « Une partie importante des Turcs de Flandre et de Wallonie vit dans de petites localités ou des quartiers isolés formés autour d'anciens charbonnages, où ils constituent bien souvent la majorité de la population étrangère » (2003, p. 10).

<sup>40</sup> C'est d'ailleurs en 1925 que « la cité ouvrière rue du Fort à Retinne est construite. Après la seconde guerre mondiale, trois blocs de 12 appartements ont été construits dans cette même rue » (Commune de Fléron, 2011, p. 21).

problèmes interculturels au sein même de Retinne et qu’inférer que ses habitants sont racistes car ils se sont élevés contre un projet de mosquée, est complètement absurde puisqu’ils ont choisi de vivre au sein d’une entité multiculturelle. C’est suivant ce même principe que certains riverains évoquent la présence de différents lieux de culte dans le village tels qu’une église, un temple antoiniste, un lieu pour les témoins de Jéhovah et bien évidemment la mosquée turque<sup>41</sup>. Que ces lieux possèdent une architecture spécifique offrant une visibilité certaine – le temple antoiniste par exemple – ou justement que ceux-ci soient peu visibles dans l’espace public – la mosquée de l’ASBL Mevlana Cami – il y a la volonté de la part de certains riverains d’appuyer sur la diversité de ces lieux afin de montrer leur bonne foi vis-à-vis de la construction d’une nouvelle mosquée dans le village.

## 4.2.2. La mosquée de Retinne

### 4.2.2.1. Définition préalable

Le terme *mosquée* est en fait issu de l’espagnol *mezquita* qui lui-même vient de l’arabe *masjid* : d’après ce qui est écrit dans *L’encyclopédie de l’islam*, ce terme signifierait littéralement « lieu où l’on se prosterne [dans l’exercice du culte] » (Gibb [et al.], 1960, p. 629). Dans ce même ouvrage, il y est expliqué que la première mosquée – la maison du Prophète à Médine – était au départ considérée comme un endroit public, un lieu ouvert à tous<sup>42</sup> bien que rapidement après, une privatisation de cet espace s’enclencha par décision du Prophète d’interdire l’entrée à toute personne non-musulmane, cette privatisation prenant encore plus d’importance lorsque la mosquée acquit son caractère sacré (Torrekens, 2009a). Il est important de noter que c’est via ce processus que les mosquées finiront par être « segmentées en choix religieux (sunnites/chiïtes), en rites (malékites, shafiïtes, hanbalites, hanafites) et en groupes nationaux dans les sociétés d’immigration » (p. 150) : ces clivages au sein des croyants seront développés par la suite.

La définition de la mosquée, telle que donnée dès l’introduction de ce travail pour référer à tout lieu de culte islamique, peut toutefois être ici nuancée car selon S. Allievi, « within the category of mosque, a number of differences are discernible » (2009, p. 17). Dès lors, celui-ci en distingue respectivement trois catégories : le centre islamique, la mosquée construite *ad hoc*, et la salle de prière. La première, le centre islamique, est un lieu qui combine à la fois les activités culturelles et des activités culturelles, les deux se déroulant dans des espaces différents. La deuxième, la mosquée construite *ad hoc* ou *masjid*<sup>43</sup>, s’apparente assez au centre islamique mais diffère dans le sens où celle-ci possède des signes visibles tels la coupole et le minaret. Enfin, la troisième, la salle de prière

---

<sup>41</sup> Voir annexe 3.

<sup>42</sup> C. Torrekens raconte ainsi : « Tout le monde, y compris les non-musulmans, pouvait avoir accès à la maison du Prophète et toutes sortes de conversations y étaient permises. Des marchands étaient installés dans la cour. On y mangeait, dormait et on y discutait de ses affaires. Il n’était pas rare de la trouver encombrée de voyageurs, de mendiants et de sans-abri. Quant à la présence des femmes, l’accès de la maison du Prophète ne leur était pas limité » (2009a, p. 149).

<sup>43</sup> Selon S. Allievi, il n’est pas vraiment nécessaire en Europe de différencier les termes « *masjid* » et « *jami* » ou « between a ‘weekday’ mosque and the traditional congregational mosque where the community is found on Friday. In fact, almost all mosques in Europe fulfil both functions » (2009, p. 18).

ou *musalla*, la plus courante dans les sociétés européennes, « may only serve to host the activity of prayer, but more often other activities are also performed there » (Allievi, p. 18) : celle-ci prend souvent place dans des endroits communs qui ne laissent pas supposer la présence d'un lieu de culte.

En outre, selon C. Torrekens, il est indéniable que la mosquée doit être considérée comme « bien plus qu'un "simple" lieu de prière » (2009b, p. 47). Dans son livre *L'islam à Bruxelles*, celle-ci argumente ses propos en expliquant qu'outre sa fonction religieuse, la mosquée remplit aussi une fonction sociale et culturelle<sup>44</sup>. En effet, à l'arrivée des migrants turcs à la suite des accords de 1964 entre la Belgique et la Turquie, la mosquée avait pour but premier de permettre la pratique d'une religion, l'islam, dans le pays d'accueil (Torrekens, 2009a). Cependant, très vite, la mosquée est devenue également un espace de création de lien social entre des immigrés sur un territoire qui leur était étranger. Ainsi, un parallèle peut être fait au travers d'une recherche effectuée sur les personnes d'origine turque à Cheratte dont les auteurs expliquent à propos des premiers immigrés : « The first institutions that they set up where thus mosques that were familiar to them, in order to meet the cultural needs and a need for gathering together and social control, as well as to meet their desire for cultural expression » (Manço, Parthoens & Sensi, 2005, p. 318). La mosquée est d'autant plus importante qu'à la fermeture des charbonnages, un nombre considérable d'immigrés turcs se retrouvent au chômage, dans une situation de disqualification sociale (Bolland, Dewandeler & Manço, 2006). C'est pourquoi, pour « l'ex-ouvrier immigré (...), sa communauté et sa religion sont pratiquement ses seuls instruments de cohésion sociale et de valorisation de soi en tant que citoyen et en tant que parent » (p. 3).

Depuis, la mosquée a gardé cette fonction sociale et en plus d'être lieu de culte et de méditation, elle reste un « espace de convivialité et de solidarité renforçant le sentiment commun d'appartenance à une communauté de valeur » (Torrekens, 2009b, p. 48). Ces relations se traduisent typiquement par une plus grande importance des femmes au sein de la mosquée et ainsi qu'une mise en avant des échanges intergénérationnels.

#### 4.2.2.2. *Identification de la mosquée de Retinne*

La mosquée de Retinne est donc celle gérée par l'ASBL Mevlana Cami, celle-ci n'ayant jamais été la source de quelque problème que ce soit au sein du village et plus largement de la commune de Fléron<sup>45</sup>. Créée en 1972 pour les besoins des immigrés turcs venus travailler dans le charbonnage du Hasard, celle-ci suit le schéma des mosquées implantées en Belgique avec la volonté de créer au départ un lieu de culte pour la pratique religieuse mais qui s'est rapidement élargie à

---

<sup>44</sup> S. Allievi exprime même : « Most mosques play complex and varied roles: religious, social, cultural, political and economic, for instance » (2009, p. 19).

<sup>45</sup> Propos affirmés par les membres de l'ASBL Mevlana Cami mais également confirmés par les riverains interrogés ainsi que par les membres du Collège Communal qui, pour leur part, expliquent dans un communiqué de presse que « la communauté turque vit depuis plus de 40 ans **sans problème** dans la commune » et que « **la mosquée actuelle** et la cohabitation entre concitoyens ne posent **aucun problème** » (2015, p. 2).



l'élaboration d'un espace convivial d'échanges. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne la mosquée de Retinne puisque diverses activités sociales s'y déroulent : le vice-président de l'ASBL explique par exemple que chaque samedi soir, les hommes se réunissent dans la cafétéria – celle-ci s'apparentant d'ailleurs plus à un petit salon fournis de fauteuils et de chaises – pour regarder des matchs de football. De plus, l'ASBL Mevlana a également créé une équipe de mini-foot pour permettre aux jeunes fréquentant la mosquée de moins « traîner dans les rues » (Extrait d'entretien avec le vice-président de l'ASBL, Liège, 4 janvier 2016) mais également, il faut mentionner que les fidèles se mobilisent pour soutenir des causes spécifiques : ainsi, après les tsunamis qui ont ravagé l'Asie du Sud-Est en 2004, une collecte a été organisée afin de venir en aide aux victimes de cette tragédie.

C'est dans cette partie qu'il est important de revenir sur certains clivages<sup>46</sup> qui font parties des mosquées dans les pays d'immigration, clivages qui sont issus de la privatisation incrémentale de ces lieux de culte. En Belgique, C. Torrekens (2007) en dénombre trois : un clivage *ethno-national*, un clivage *linguistique*, et un clivage *religieux*. Le premier renvoie à la création, dès les débuts de l'immigration, d'ASBL ethno-nationales, c'est-à-dire que les mosquées se différencient d'abord par leur appartenance à une nation ou à une ethnie (mosquées turques, marocaines, etc.<sup>47</sup>) : « il n'existe aucune mosquée dont le public soit réellement mixte » (p. 7). Celle de Retinne est donc principalement turque mais cela n'implique pas pour autant qu'elle ne soit pas ouverte à tout le monde et c'est cette nuance qui n'est parfois pas assimilée. Un habitant de Retinne explique par exemple :

Il est venu et on s'est rendu compte que la mosquée de Retinne était réservée exclusivement aux Turcs. Ils n'acceptent pas les Marocains... c'est fou ça, il s'est fait renvoyé hein, il n'a pas pu rentrer. Alors on s'est dit qu'en plus, s'ils veulent une mosquée de cette taille-là, réservée aux Turcs, où va-t-on ? Ce n'est pas normal, c'est clairement manquer... Moi j'appelle ça du racisme car ils veulent des musulmans turcs et pas les autres, voilà (Extrait d'un entretien avec un habitant, Retinne, 20 mai 2016).

Or, comme S. Allievi le souligne dans son article *Conflicts over Mosques in Europe*, cette privatisation des mosquées implique qu'elles doivent être considérées comme étant « semi-closed: that is, in principle they are open to any Muslim, but in fact they are frequented only by those belonging to a specific group » (2009, p. 18).

Deuxièmement, il existe un clivage linguistique qui sépare les mosquées entre celles dont les sermons sont faits en arabe et celles dont les sermons sont faits en turcs, sermons prononcés dans une de ces deux langues notamment parce que les imams qui prêchent dans ces mosquées viennent de pays

---

<sup>46</sup> Il est important d'expliquer ces différents clivages car il ressort des entretiens que certains habitants de Retinne ne comprennent pas et s'interrogent sur ces différences entre mosquées.

<sup>47</sup> Par exemple, à Beyne-Heusay, la même rue se voit accueillir deux mosquées, l'une étant turque, l'autre marocaine.

où celles-ci sont parlées couramment<sup>48</sup>. La mosquée de Retinne accueille un imam qui vient de Turquie. Celui-ci dirige le culte pendant une durée de deux ans et puis retourne vivre dans son pays : il ne parle donc pas le français puisque son séjour en Belgique est temporaire. Or, c'est justement ce point qui provoque un certain malaise pour certains habitants de Retinne :

Et l'imam ne savait pas un mot de français. Et donc là, le monsieur qui faisait l'interprète, nous a dit qu'il venait de Turquie et qu'il avait été formé dans une église... dans une mosquée... non, une université coranique égyptienne reconnue mais qu'il était ture à la base et qu'il changeait de mosquée tous les 2 ans. Et donc le monsieur ne parlait pas le français, ça, ça m'a... ça m'a gênée (Extrait d'un entretien avec un habitant, Retinne, 29 mars 2016)

Maintenant voilà, quand on voit l'histoire de l'imam à Verviers qui était extrémiste, qui n'a pas été expulsé. Quand on sait qu'un imam doit parler une des langues nationales, que l'imam ici à Retinne n'en parle aucune... (Extrait d'un entretien avec un habitant, Retinne, 20 mai 2016)

Même si ce dernier extrait renvoie plutôt à une autre problématique – à savoir les imams en Belgique et leur formation<sup>49</sup> – certains aspects qu'on y retrouve peuvent cependant s'apparenter à l'affaire de la mosquée de Retinne comme l'influence du contexte international et la désinformation qui s'opère par rapport à ce qui touche à l'islam.

Enfin, un dernier clivage que C. Torrekens met en avant est le clivage religieux qui fait référence « à la distinction entre les sunnites et les chiites » (2007, p. 7). Au sein de l'islam sunnite se côtoient quatre écoles différentes – hanéfite, malékite, shafiite, et hanbalite – mais trois branches – duodécimain, islamilite, et zaydite – se distinguent également dans l'islam chiite (El Battiui & Kanmaz, 2004, p. 18). En ce qui concerne les mosquées turques, il est également important de mettre en avant les différentes tendances présentes en Belgique qui « se situent en grande partie dans le prolongement des courants et mouvements existants en Turquie, même s'il ne s'agit pas d'une transplantation pure et simple des relations existant en Turquie » (p. 19). Les deux groupes les plus représentatifs des mosquées turques en Belgique sont d'une part, la *Diyanet* et d'autre part, *Milli Görüs*<sup>50</sup>. Or, clarifier ces nombreuses différences au sein de l'islam est primordial non seulement pour témoigner de la diversité inhérente à cette religion – diversité peu mise en avant dans la société actuelle – mais également pour caractériser au mieux la mosquée gérée par l'ASBL Mevlana Cami à Retinne : celle-ci est donc une mosquée turque, sunnite, rattachée à la Diyanet de Belgique, cette Diyanet s'occupant notamment d'y attribuer un imam tous les deux ans.

---

<sup>48</sup> C. Torrekens (2007) précise qu'il faut nuancer ses propos car « les grandes mosquées, dont le public est plus large et composé de jeunes et de convertis ne maîtrisant pas nécessairement l'arabe, prévoient éventuellement des prêches dans deux langues (français et arabe, par exemple) ou une traduction » (p. 7).

<sup>49</sup> Pour plus d'informations sur cette problématique : R. Attiya, B. Maréchal, A. Rea, & F. Tulkens (2015) Rapport de la Commission concernant la formation des cadres musulmans et les émissions concédées

<sup>50</sup> Il faut néanmoins noter qu'il existe de nombreuses autres tendances en Belgique. Pour n'en citer que quelques-unes : les *Süleymanli*, *Cemaat-i Nur*, Confrérie *Naks,ibendi*, Confrérie *Kadiri*, Communauté *Alevi*, etc. (El Battiui & Kanmaz, 2004).

#### 4.2.2.3. *Le bâtiment*

La mosquée actuelle de Retinne se situe – comme dit précédemment – au numéro 98 de la Rue du Fort, rue composée en grande majorité d’habitations de tout genre mais laissant également la place à un vaste parc à conteneurs, le tout étant surplombé par le colossal terril du Hasard<sup>51</sup>. Il est important de pointer le fait que la mosquée n’est pas aisément repérable dans cette rue. En effet, celle-ci consiste en réalité en la réunification de deux anciennes maisons de miniers unifamiliales et d’une demeure annexe – également ex-habitation de miniers – qui permet d’offrir à l’imam un logement directement adjacent au lieu de culte.

Vue de l’extérieur, cette mosquée n’est donc pas identifiable en tant que telle, excepté par la présence d’une pancarte avec une inscription en langue arabe sur laquelle apparaissent également les mots « Mevlana Cami »<sup>52</sup>. Cette *invisibilité* de la mosquée de Retinne entre en résonance avec de nombreux autres cas en Belgique : c’est ce que C. Torrekens explique quand elle raconte à propos de Bruxelles que « les mosquées soit ont été largement rendues invisibles, soit se sont contentées de signes d’extériorité de minime importance (pancartes, affiches, inscriptions, mosaïque, calligraphie, etc.) » (2009a, p. 147). C’est également le même principe qui s’opère en Province de Liège où les mosquées possèdent peu de caractéristiques architecturales pouvant les identifier dès le premier coup d’œil comme un lieu de culte musulman (Marhdaoui, 2006) : il est d’ailleurs intéressant de souligner que les deux mosquées de Beyne-Heusay, les plus proches de celle de Retinne, prennent place dans des maisons, identiques à toutes celles de la rue<sup>53</sup>. En France, il s’agit du même principe d’invisibilité qui régit la mosquée car effectivement, selon F. Fregosi, « les lieux de culte musulmans en France, à quelques rares exceptions, sont pour la plupart des espaces discrets dont on peine à imaginer la destination culturelle au premier abord » (2006, p. 156).

À l’intérieur de la mosquée de Retinne, le rez-de-chaussée comprend deux pièces : une qui accueille une petite « cafétéria » – dénommée de cette façon par un membre de l’ASBL – et une autre qui est principalement utilisée comme cuisine, consistant en quelques chaises et tables<sup>54</sup>. La cafétéria, pour sa part, est fréquemment monopolisée comme lieu de rencontres et d’échanges entre les fidèles : il s’agit du lieu principal où la fonction sociale, telle que C. Torrkens l’a décrite, prend place et se construit. Enfin, à l’étage, on retrouve évidemment la salle de prière, pièce centrale du lieu de culte dans sa fonction strictement religieuse.

---

<sup>51</sup> D’anciennes maisons de miniers côtoient de nouvelles résidences plus modernes, la rue étant séparée en deux avec d’un côté, l’ancien et de l’autre, le moderne. Le *recyparc* ainsi que la mosquée se situent dans la partie plus ancienne de la rue (Annexe 4).

<sup>52</sup> Voir Annexe 5

<sup>53</sup> Voir Annexe 6

<sup>54</sup> Celle-ci peut être par exemple utilisée pour confectionner et vendre des pizzas turques aux personnes fréquentant la mosquée : les fonds sont dès lors mis de côté pour des besoins exceptionnels (à savoir ici, la construction d’un lieu de culte).

## 5. DEROULEMENT DE L'HISTOIRE

### 5.1. *Préalablement à l'enquête publique*

#### 5.1.1. **Acquisition du terrain et préparation du projet**

Depuis plusieurs années déjà, l'idée de la construction d'une nouvelle mosquée fait son chemin dans l'esprit de ses fidèles et des membres de l'ASBL : leur volonté première est de pouvoir prier et échanger dans un endroit décent, assez grand pour pouvoir accueillir tous les fidèles car effectivement, il est indéniable que la mosquée actuelle est particulièrement exiguë<sup>55</sup>, mais aussi plus agréable à l'œil, ce qui facilitera, selon un membre de l'ASBL, l'ouverture de la mosquée et de ses fidèles sur l'extérieur<sup>56</sup>. De plus, il est important de souligner qu'il y a une volonté des femmes, qui fréquentent aussi la mosquée, de pouvoir avoir un espace à elles, tout comme les hommes qui peuvent profiter d'une cafétéria pour échanger et discuter. Afin de mettre en place ces différentes volontés, il pourrait dès lors être envisageable de remettre à neuf et d'agrandir l'espace de culte présent dans le village de Retinne, possibilité d'ailleurs mise en avant par certains habitants de Retinne au cours des entretiens. Néanmoins, ce serait oublier de prendre en compte le fait que le bâtiment se situe sur la zone de délocalisation suite à un projet d'élaboration d'une liaison autoroutière reliant Cerexhe-Heuseux-Beaufays (CHB).

Ce dossier, effectivement ouvert depuis plus d'une quarantaine d'années, a suscité et suscite toujours beaucoup de réactions de la part de différents acteurs et c'est pour cette raison que la liaison est toujours au stade de projet, revenant par période sur le devant de la scène publique. L'autoroute devrait cependant relier les sections de Cerexhe et Beaufays, et devrait être accompagné de la création d'échangeurs respectivement à Retinne, Fléron et Chaudfontaine<sup>57</sup>. Dans le village de Retinne, l'entièreté de la Rue du Fort serait en réalité condamnée à être expropriée (Morel, 2007). Malgré le fait que le projet de liaison n'ait toujours pas abouti depuis de nombreuses années et qu'il serait étonnant que celui-ci soit exécuté à court terme, il s'agit d'une éventualité qui plane au-dessus de la mosquée actuelle et qui a amené à la décision de déménager dans un nouveau bâtiment (Comité de l'ASBL Mevlana, 2015).

C'est en 2008 que l'ASBL parvient à s'accorder avec la Commune de Fléron<sup>58</sup> sur l'acquisition d'un terrain en vue du déménagement de l'ancienne mosquée et donc la construction

---

<sup>55</sup> Un commissaire de police – également considéré comme riverain dans l'affaire – met en effet en avant le fait que lors d'enterrements, certains fidèles sont obligés de rester en dehors de la mosquée pour la prière et se retrouvent au beau milieu de la rue, la police se trouvant dès lors dans l'obligation d'interdire aux voitures de circuler tout au long des funérailles.

<sup>56</sup> « Donc moi, si je prends mon cas personnel, j'inviterais plus facilement un ami, un collègue non-musulman dans un bâtiment avec une certaine architecture, avec un certain confort que dans ce bâtiment qui est... vous pouvez le constater, pas très beau à voir extérieurement et qui demande une certaine réhabilitation » (Extrait d'entretien avec un membre de l'ASBL, Retinne, 16 avril 2016).

<sup>57</sup> Voir Annexe 7

<sup>58</sup> Commune dont la majorité politique se trouvait être issue du Parti Socialiste à ce moment-là. Il est important de souligner ce fait car on le verra, il aura un impact important dans la problématique.

d'une nouvelle. Préalablement à cette acquisition, il faut mentionner que d'autres terrains ont été envisagés<sup>59</sup> mais que ceux-ci n'étaient pas compatibles du point de vue de l'affectation de la zone. L'endroit en question est relativement bien situé pour les membres de l'ASBL car effectivement, celui-ci se trouve seulement quelques rues plus loin de la Rue du Fort, à savoir au numéro 54 de la Rue de Liéry, et y abrite un ancien hangar abandonné<sup>60</sup>. Cependant, même si le terrain semble idéal, il coûte cher et l'ASBL manque de fonds : les membres décident donc de demander à la Diyanet de Belgique de l'argent pour permettre d'acquérir le terrain en question.

#### La Diyanet de Belgique

Il est temps ici de clarifier ce qu'est la Diyanet et le rôle qu'elle joue en Belgique. En Turquie, la Diyanet est un organisme étatique qui s'occupe de la gestion des affaires religieuses : transposé en Belgique – ou dans d'autres pays tels que l'Allemagne ou la France – il n'a cependant pas la même autorité que celle qui lui est conférée en Turquie et consiste principalement à « coordonner l'envoi d'imams, l'acquisition de lieux de culte, l'organisation du pèlerinage à la Mecque, les services funéraires, etc. » (Balci, 2015, p. 24). Dans un rapport de 2004, M. El Battiui et M. Kanmaz expliquent qu'en Belgique, cette fonction est prise en charge « depuis 1982 par la Fondation religieuse islamique, *Belçika Turk Islam Diyanet Vakfi (B.T.I.D.V.)* » et que l'importance de celle-ci se marque par le fait qu'environ « la moitié des mosquées turques sont des mosquées de la Diyanet » (p. 19).

En ce qui concerne plus particulièrement l'imamat, il est important de souligner que la Diyanet s'occupe entièrement de la venue des imams dans les différentes mosquées turques de Belgique qui relèvent de son « autorité », avec un changement d'imam tous les deux ans. Plus encore, l'organisme se porte également garant de la formation suivie et obtenue par ces personnes dont le rôle est « de diriger la prière communautaire » (El Battiui & Kanmaz, 2004, p. 24) : ceux-ci sont effectivement « tous détenteurs d'un diplôme en théologie »<sup>61</sup> et d'« une formation professionnelle de minimum quatre années » (p. 26).

C'est donc vers cette Diyanet de Belgique, à laquelle est reliée la mosquée de Retinne, que les membres de l'ASBL Mevlana se tournent pour obtenir les fonds – de l'ordre de 400.000 à 500.000 euros – afin d'acquérir le terrain au numéro 54 Rue de Liéry<sup>62</sup>. Seulement, ayant une grande

<sup>59</sup> Les recherches pour trouver un terrain adéquat ont duré de 2006 à 2008.

<sup>60</sup> Annexe 8.

<sup>61</sup> Durant un entretien, l'avocat de la Diyanet de Belgique – et à fortiori celui de tous les pays d'Europe dans lesquels l'organisme est implanté – assurera même que « c'est seulement après 12 années d'études universitaires qu'ils acquièrent le titre d'imam et ce ne sont que les meilleurs à la suite d'un examen très rigoureux et très strict, ce sont les meilleurs qui sont envoyés à l'étranger » (Bruxelles, 12 avril 2016).

<sup>62</sup> Il est intéressant de noter que l'achat du terrain par la Diyanet a pour conséquence que tout ce qui sera construit sur ledit terrain, sera la propriété de l'organisme. Voilà pourquoi, c'est la Diyanet qui est considérée comme demanderesse dans le cadre juridique de l'affaire.

expérience relative à des projets de construction de mosquées, la Diyanet exige préalablement une reconnaissance écrite de la part de la Commune, reconnaissance qui stipulerait l'accord des autorités communales à bâtir une mosquée sur le terrain en question. C'est en 2007 que ce document est signé et remis aux membres de l'ASBL Melvana, comme l'explique d'ailleurs l'avocat de la Diyanet :

En 2007, les autorités communales, le bourgmestre ainsi que son collègue des échevins, des bourgmestres échevins, nous ont écrit formellement pour nous indiquer que si nous devions acheter ce bâtiment et bien, ils nous octroieraient le permis d'urbanisme pour la construction de la mosquée et c'est bien mis noir sur blanc (Extrait d'un entretien avec l'avocat de la Diyanet, Bruxelles, 12 avril 2016)

De par cet accord de principe de la Commune de Fléron, la Diyanet accepte de fournir les fonds à l'ASBL qui achète officiellement le terrain en 2009 : un architecte est dès lors trouvé et les premiers plans commencent petit à petit à prendre forme.

Malgré certaines rumeurs selon lesquelles l'architecte de la mosquée serait une personne d'origine ou de nationalité turque engagée par la Diyanet<sup>63</sup>, celui-ci est en réalité né en Tchécoslovaquie mais naturalisé et résidant depuis les années 70 en Belgique où il a notamment entrepris des études complémentaires à la faculté d'architecture de Saint-Luc à Liège. De plus, l'architecte de la nouvelle mosquée n'est pas une personne attirée à la Diyanet, ni une personne connue pour avoir déjà construit d'autres édifices du culte musulman : l'architecte a simplement été contacté par un des fidèles de la mosquée de Retinne qui le connaissait de par ses études. Personnellement choisi par les membres de l'ASBL Mevlana et non par la Diyanet, l'architecte est donc un indépendant dont le bureau se situe à Liège : il s'agit donc d'une personne locale qui connaît relativement bien les règles urbanistiques de la région et se trouve de la sorte plus compétent pour établir des plans adéquats<sup>64</sup>.

Les plans – et à fortiori le projet de construction de la nouvelle mosquée dans son ensemble – ont, par ailleurs, fait l'objet de nombreux remaniements afin de coller au mieux aux exigences de la Région Wallonne, remaniements opérés lors de nombreuses réunions organisées entre les deux parties. Il est important d'expliquer ici que c'est avec la Région – et plus précisément, le fonctionnaire délégué – que les membres de l'ASBL ont discuté car, d'après le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine, et de l'Energie (CWATUPE), dans le cadre de la construction d'un bâtiment dit *communautaire* telle qu'une mosquée, c'est au fonctionnaire délégué de la Région de délivrer le permis d'urbanisme. Au cours de ces réunions, une première version<sup>65</sup> du

---

<sup>63</sup> « Maintenant, je pense que c'est un turc hein [en parlant de l'architecte]. (...) j'imagine que peut-être l'État turc aussi propose son propre architecte, j'imagine que c'est le même qui fait des projets de mosquées à différents endroits » (Extrait d'un entretien avec un habitant, Retinne, 29 mars 2016) ou encore « Donc il y avait un architecte de chez eux [de la Diyanet] » (Extrait d'un entretien avec un habitant, Retinne, 23 mai 2016).

<sup>64</sup> L'avocat de la Diyanet explique d'ailleurs que l'organisme recommande souvent aux membres des mosquées qu'il gère, d'opter pour des architectes de la région pour cette raison.

<sup>65</sup> Annexe 9

projet officiel est donc présentée en 2012 au fonctionnaire délégué qui conseille aux membres de l'ASBL de retravailler le projet pour qu'il soit plus « acceptable »<sup>66</sup>, notamment par une architecture avec « des lignes plus pures, plus contemporaines » (Extrait d'entretien avec le vice-président de l'ASBL Mevlana, Liège, 4 janvier 2016).

### 5.1.2. Un projet pour une nouvelle mosquée

C'est ainsi qu'après de nombreux remaniements du projet en vue d'obtenir un bâtiment plus moderne et mieux intégré dans le paysage du village de Retinne, un projet final<sup>67</sup> est présenté début janvier 2015 au fonctionnaire délégué de la Région Wallonne et est validé par celui-ci. Tout d'abord, il faut savoir que le bâtiment est divisé physiquement en deux parties – toutes deux de forme rectangulaire et reliées entre elles par un hall entièrement vitré – et qui relèvent d'une distinction établie par les membres de l'ASBL entre d'une part la dimension culturelle et d'autre part, la dimension culturelle. En effet, dans ce projet de construction, on retrouve d'une part une structure réservée au culte musulman, rassemblant la salle de prière des hommes et celle des femmes aménagée en mezzanine, mais d'autre part, une structure n'impliquant pas la pratique du culte : on y trouve alors une salle des fêtes, trois salles de classe coranique, le logement de l'imam, ainsi qu'un local pour permettre aux femmes d'aussi avoir leur propre espace de convivialité. C'est deux parties sont non seulement séparées physiquement sous la forme de deux bâtiments bien distincts mais également par leur appellation car en effet, dans la description qui en est faite par l'architecte, ceux-ci sont dénommés respectivement *mosquée* et *centre culturel*<sup>68</sup>.

Au niveau de l'architecture extérieure, il est important de souligner que c'est le bâtiment abritant la mosquée qui est le plus visible car effectivement, celui-ci est symboliquement agrémenté d'une coupole « aplatie, surbaissée » et d'un minaret « sous sa forme épurée, contemporaine »<sup>69</sup>. Ces deux éléments marquent une différence par rapport à la mosquée actuelle située Rue du Fort qui ne possède pas – comme cela a été expliqué ultérieurement – de marqueurs de visibilité de la présence d'une mosquée, outre la pancarte écrite en arabe sur le devant de la façade. En plus de ces deux symboles architecturaux spécifiques, les matériaux dominants utilisés pour la construction du bâtiment sont d'une part la brique de terre cuite de couleur rouge-brun<sup>70</sup> et d'autre part, la pierre de taille de couleur gris clair.

---

<sup>66</sup> Terme utilisé par un membre de l'ASBL lors d'un entretien réalisé à la mosquée de Retinne (16 avril 2016).

<sup>67</sup> Annexe 10

<sup>68</sup> Il faut mentionner le fait que le terme « mosquée » est utilisé la plupart du temps pour faire référence au projet dans son ensemble – parties culturelle et culturelle rassemblées – par les différents acteurs de l'affaire. C'est donc sous ce terme que le bâtiment sera dénommé, tout en sachant que lors de l'entretien, l'avocat de la Diyanet précise qu'il s'agit en réalité d'un centre culturel qui inclut une mosquée.

<sup>69</sup> Termes utilisés par l'architecte dans la description du projet, description sortie du dossier de la Région Wallonne.

<sup>70</sup> Il est intéressant de faire remarquer que cette couleur n'est pas sans rappeler celle qu'on retrouve sur les anciennes maisons de mineurs de la Rue du Fort mais aussi celle utilisée pour les maisons des cités à proximité du terrain, ce rappel démontrant la volonté d'insérer la nouvelle mosquée dans le paysage de Retinne. Les

Pour ce qui est de la volumétrie de la mosquée dans son ensemble, celle-ci est large de 17 mètres pour une profondeur de 38 mètres. La hauteur est de 7.5 mètres – à savoir que l’usine désaffectée présente actuellement sur le site possède une hauteur de 12 mètres – avec un minaret haut de 21 mètres environ et une coupole s’élevant de 4 mètres au-dessus du toit. Outre ces mesures à proprement parler, la mosquée peut accueillir jusqu’à 350 personnes. Il est important de noter que ce chiffre représente une capacité maximale : celui-ci doit être calculé pour des raisons de sécurité mais ce n’est pas pour autant qu’un tel nombre de personnes fréquentera de façon régulière la mosquée<sup>71</sup>, celui-ci étant purement informatif. Enfin, il est important afin de comprendre au mieux le projet, d’ajouter qu’étant donné que le parking prend place à l’avant du bâtiment, celui-ci se trouve en retrait d’une trentaine de mètres par rapport à la route : l’espace réservé au centre culturel se situe dès lors en avant plan, laissant la mosquée, sa coupole et son minaret, à l’arrière-plan.

Ce projet de mosquée est en réalité le reflet des volontés des membres de l’ASBL Mevlana qui regroupe principalement, à ce moment-là de l’histoire, des Belgo-Turcs issus de la première génération d’immigrés venus s’installer en Belgique pour travailler dans les mines. C’est ainsi que d’après l’architecte, les membres de l’ASBL sont venus le trouver avec dans la tête une idée bien précise de ce qu’ils voulaient, c’est-à-dire, une mosquée avec les caractéristiques typiques de l’architecture ottomane tels le dôme et le minaret, ce que S. Allievi appelle « nostalgia mosques » (2009, p. 43) puisqu’évoquant la nostalgie du pays d’origine. Pourtant, un fidèle de la mosquée a émis l’idée intéressante – toujours selon l’architecte – d’utiliser l’ancien hangar industriel déjà présent sur le site, de le réhabiliter et d’en faire une mosquée ultramoderne<sup>72</sup> : néanmoins, cette idée n’a pas été retenue par les membres de l’ASBL puisque considérée comme étant trop différente de la perception qu’ils ont de ce que doit être une mosquée<sup>73</sup>.

### **5.1.3. Présentation du projet aux autorités communales**

C’est donc ce projet spécifique qui est présenté en janvier 2015 au fonctionnaire délégué de la Région Wallonne, projet validé par celui-ci et présenté pour la première fois en mars à la Commune de Fléron. Cependant, depuis l’acquisition du terrain Rue de Liéry, nombreux sont les changements qui se sont opérés au sein de l’administration de Fléron.

---

matériaux utilisés jouent donc un rôle dans l’insertion d’une mosquée dans son cadre local : c’est également le cas à Bradford où les autorités ont marqué l’importance de l’utilisation de la brique jaune pour rappeler « the local Yorkshire stone » (McLoughlin, 2005, p. 1053).

<sup>71</sup> En effet, la mosquée accueille relativement peu de fidèles pendant la semaine mais elle est cependant plus fréquentée le vendredi, lors d’enterrements ou de mariages, ou les jours de fêtes. C’est d’ailleurs le cas pour d’autres mosquées qui connaissent « une fréquentation diurne variable, avec cependant une forte hausse hebdomadaire le vendredi et une assistance soutenue le week-end et lors des grandes solennités religieuses canoniques (Aïd El-Kébîr, Aïd El-Fitr) » (Fregosi, 2006, p. 156).

<sup>72</sup> Annexe 10

<sup>73</sup> Un membre du CCIB explique d’ailleurs qu’il y a « tensions entre eux, entre les gens plutôt partisans des symboles qui se disent « non, une mosquée doit avoir un minaret », et ceux qui disent « non, on ne va pas créer de problèmes » (Extrait d’entretien, Bruxelles, 10 mars 2016).



## Changements politiques à Fléron

La Commune de Fléron a toujours connu beaucoup de majorités politiques différentes au cours des années mais il est vrai que récemment, beaucoup de changements ont eu lieu au sein du Collège Communal, les alliances se faisant et se défaisant. Après avoir connu pendant 12 années une majorité formée par le groupe *Intérêts Communaux* (IC) – réunissant des candidats cdH et MR mais également des indépendants – la Commune de Fléron vit en 2000 un changement dans sa direction désormais gérée par le PS associé au *MR-Avenir Fléron*, le groupe s'étant désolidarisé de l'IC (Ancion, n.d.). Cependant, en cours de législature, la majorité se délita et une nouvelle vit le jour regroupant PS et IC. En 2006, la majorité rassembla PS et Ecolo, laissant de côté le groupe IC qui aurait pu tout aussi bien se trouver au pouvoir – le MR étant revenu en son sein – si Ecolo en avait décidé autrement.

Néanmoins, le plus gros changement s'opéra en 2010 lorsqu'Ecolo décida – de nouveau en cours de législature – de se désolidariser du PS : celui-ci n'ayant pas la possibilité de faire cavalier seul, a dû laisser la place à une nouvelle majorité, à savoir celle IC-Ecolo. Cette alliance s'avéra fructueuse car en effet, celle-ci fut reconduite suite aux élections communales de 2012, même s'il est vrai que le PS – avec 40,17% des voix (Portail Wallonie Elections 2012) – aurait également pu créer une majorité avec l'aide d'Ecolo (12,05%). Depuis 2010, la Commune de Fléron est donc composée de douze élus IC<sup>74</sup> alliés à deux élus Ecolo, laissant onze élus PS dans l'ombre.

Au moment de l'achat du terrain Rue de Liéry, la Commune était donc gérée par une majorité PS-Ecolo, majorité qui a accepté de signer l'accord de principe stipulant qu'une mosquée pourrait se construire sur le-dit terrain. Cependant, à la présentation du projet à la Commune le 12 mai 2015, la majorité n'est plus la même : IC et Ecolo sont au pouvoir et ce sont donc eux qui devront remettre un avis – favorable ou défavorable concernant le projet – au fonctionnaire délégué de la Région Wallonne suite à l'enquête publique entreprise dans le courant du mois de juin de l'année 2015.

### ***5.2. L'enquête publique***

Selon le Code CWATUPe, une enquête publique de quinze jours est nécessaire lorsqu'il est question d'une demande de permis d'urbanisme impliquant des demandes de dérogations (Dumont, 2006) : au cours de cette enquête, quiconque désirant faire savoir son avis sur le projet, est prié de le faire pendant la période limitée des deux semaines. Dans le cas présent, c'est le 15 juin de l'année

---

<sup>74</sup> Le bourgmestre de Fléron, Roger Lespagnard, est un élu cdH, parti repris dans la coalition IC. Il est intéressant de souligner que R. Lespagnard a obtenu en 2012 moins de voix que Linda Musin – ex-bourgmestre de Fléron affiliée au PS – avec respectivement 1477 contre 1682 voix. Cependant, étant donné le fait que « le Bourgmestre est le candidat le plus populaire au sein de la liste la plus populaire de la majorité » (Portail Wallonie Elections 2006, en ligne), c'est Roger Lespagnard qui fut élu bourgmestre.

2015 que la Commune de Fléron demande aux membres de l'ASBL Mevlana de poser un panneau<sup>75</sup> sur le terrain Rue de Liéry afin de prévenir la population du début de l'enquête publique<sup>76</sup> : celle-ci prendra dès lors fin le 29 du même mois. En plus de l'affichage, les membres de l'ASBL doivent également avertir personnellement les personnes des maisons se situant, comme cela est édicté par la loi, à moins de 50 mètres du terrain, c'est-à-dire en tout et pour tout, trois maisons. Des personnes interrogées dans les riverains, aucune n'a été mise au courant du projet de construction via le panneau affiché devant le terrain : en effet, c'est surtout le bouche-à-oreille qui a contribué à diffuser l'annonce de l'enquête publique car ce sont les habitants des trois maisons ayant reçu les lettres qui ont averti leurs voisins proches, ceux-ci le répercutant également autour d'eux. Par ailleurs, seulement un des informateurs explique avoir été mis au courant du début de l'enquête publique par les valves d'informations de la Commune de Fléron. Cet aspect – le fait que seules trois maisons aux alentours du terrain aient été prévenues officiellement – a crispé certains citoyens qui considèrent que tout habitant de Retinne aurait dû recevoir une lettre d'informations étant donné l'importance du projet<sup>77</sup>. Plus encore, dans certaines des réclamations, des citoyens extérieurs à Retinne, issus par exemple des autres entités de la Commune de Fléron, appuient sur le fait qu'ils auraient dû être avertis étant donné que le minaret, haut de plus de vingt mètres, aurait été visible de chez eux : par conséquent, leur avis devait aussi être pris en compte au cours de l'enquête publique.

Sur l'avis d'urbanisme placardé le 15 juin 2015, une réunion d'explication du projet de construction de la mosquée est déjà prévue deux jours après, en la date du 17 juin : quiconque désirant être informé du projet est convié à participer à cette séance d'informations. Une cinquantaine de personnes se rend donc au lieu de rendez-vous, à savoir la salle du Conseil de la Commune de Fléron, où une brève présentation du projet est réalisée par les représentants de l'ASBL Mevlana Cami ainsi que par l'architecte pour ensuite laisser la place à un jeu de questions-réponses. C'est le même type de réunion qui s'organise une semaine après, le 25 juin, et qui rassemblera bien plus de personnes qu'à la première séance d'informations, cette deuxième prenant cette fois place dans une salle plus grande, située non plus à la Commune mais au hall omnisport de Fléron.

Suite à l'enquête publique et aux réunions qui se sont déroulées dans son cadre, la Commune de Fléron reçoit environ 1450 réclamations concernant le projet dont 941 précisément seront

---

<sup>75</sup> Annexe 11

<sup>76</sup> Il faut souligner que la date d'affichage de l'avis d'urbanisme a été fortement décriée par les citoyens puisque ceux-ci suspectent en effet les membres de l'ASBL Mevlana d'avoir choisi volontairement le moment des départs en vacances dans le but d'empêcher certains habitants de se joindre à une mobilisation future. Or, les membres de l'ASBL se défendent en expliquant qu'ils n'ont pas eux-mêmes choisi la date mais qu'il s'agit d'une décision de la Commune de Fléron, en charge du déroulement de l'enquête publique.

<sup>77</sup> Dans les entretiens, certains précisent que ce n'est pas parce que le projet concerne une mosquée que tout le monde aurait dû être mis au courant mais uniquement parce qu'il s'agit de la construction d'un édifice d'une taille importante.

considérées comme valables<sup>78</sup> : celles-ci rassemblent aussi bien des pétitions papiers que des courriers individuels, venant aussi bien de citoyens contre le projet que pour le projet. Néanmoins, il faut souligner, et cela sera expliqué par la suite, que des 941 réclamations, seules quelques-unes démontrent la mobilisation en faveur de la construction de la mosquée. En plus de ces 941 plaintes, il faut également ajouter les 1191 signatures d'une pétition en ligne (Di Antonio, 2016). Or, le 16 juillet, c'est au travers de ces nombreuses plaintes pour la plupart contre le projet, que la Commune prend la décision de remettre « un avis strictement défavorable » (Collège Communal, 2015, p. 2) au fonctionnaire délégué de la Région Wallonne, avis entièrement basé sur des questions d'urbanisme<sup>79</sup> puisqu'en effet, le projet réclamait sept dérogations au règlement urbanistique, dont les hauteurs de la coupole, et du minaret, ainsi que la profondeur du bâtiment. C'est alors à la Région qu'advient la décision finale d'accorder ou non le permis d'urbanisme, et plus précisément au fonctionnaire délégué avec lequel les membres de l'ASBL Mevlana Cami ont longuement discuté dans le passé afin d'élaborer ensemble une mosquée s'intégrant au mieux dans le paysage local : le fonctionnaire délégué devait donc remettre une décision en la date du 7 septembre 2015.

Etant donné le déroulement assez catastrophique de l'enquête publique pour les membres de l'ASBL, ceux-ci décident de réagir en proposant, dans le courant d'août 2015, une réunion tripartite réunissant donc la Région Wallonne, la Commune de Fléron, et les représentants du projet, afin de pouvoir discuter calmement d'une éventuelle solution qui conviendrait aux trois parties. Mais, à cette proposition d'échange et de communication, les autorités locales – le bourgmestre principalement – ne répondent pas malgré les courriers répétés de l'architecte pour essayer de convenir d'une date. Or, c'est un fait important puisque le non-déroulement de la réunion entraîne la Région Wallonne à laisser courir le délai et donc à ne pas se prononcer quant à la décision d'octroyer ou non le permis, la non-décision ayant la valeur d'un refus tacite<sup>80</sup> (Di Antonio, 2016). Par la suite, les porteurs du projet

---

<sup>78</sup> Ceci est dû au fait que certaines réclamations ne possèdent pas toutes les informations requises – pour ce qui est des coordonnées précises du destinataire – mais aussi au fait que les réclamations non-motivées n'ont pas été prises en compte par la Commune de Fléron, d'après les dires d'un échevin du Collège qui souligne, lors d'un entretien, que toutes les plaintes relatives au fait que les personnes ne veulent pas avoir une mosquée derrière chez elles – et de ce fait, non-motivées – ont été évacuées du dossier. Il ajoute également que n'ont pas été prises en considération toutes les réclamations à « caractère raciste » : or, il serait intéressant de définir ce que signifie « racisme » pour les membres du Collège étant donné que certaines des plaintes valables, issues du dossier de la Région Wallonne, peuvent amplement être catégorisées de la sorte.

<sup>79</sup> Un des échevins se justifie d'ailleurs en expliquant que l'avis défavorable devait se baser sur des faits et donc être motivé pour être pertinent. Dès lors, « c'est pour ça que nous avons motivé sur le plan urbanistique. On aurait motivé... On n'avait pas beaucoup de choix. Mobilité, urbanisme, euh... Mais là, clairement, urbanistiquement, on n'y était pas » (Extrait d'entretien, Fléron, 22 mars 2016).

<sup>80</sup> C'est ce que raconte le vice-président de l'ASBL Mevlana par ces propos : « La Région Wallonne devait se prononcer, d'accord ? Elle ne s'est pas prononcée, pourquoi, ben parce qu'elle attendait qu'on ait rendez-vous avec la commune, faire une réunion à trois. Comme il n'y a pas eu de réunion à trois, donc Fléron n'a pas voulu venir à la réunion... Qu'est-ce qui se passe quand le délai est éteint ? Directement, c'est un refus » (Extrait d'entretien, Liège, 4 janvier 2016).

décident donc d'introduire un recours auprès du Gouvernement Wallon en date du 9 octobre 2015<sup>81</sup>, recours finalement considéré comme irrecevable le 7 avril 2016.

Selon les membres de l'ASBL Mevlana, c'est l'avis défavorable rendu par la Commune de Fléron – et le fait que celle-ci n'ait pas répondu à la demande de réunion tripartite – qui a fortement influencé la décision du fonctionnaire délégué à laisser courir le délai. Or, certains porteurs du projet et riverains s'accordent pour dire que l'avis de la Commune est lui-même le résultat de la mobilisation des citoyens, mobilisation notamment incarnée au travers des nombreuses réclamations contre le projet. Et le cas de Retinne ne ferait pas exception puisqu'à Bastogne, les autorités communales :

may declare themselves 'agnostic', neither for nor against the mosque or the minaret, but they tend to follow the lead of the mobilized population, in accordance with the well-known saying of the 19th-century French politician Alexandre-Auguste Ledru-Rollin: *'Puisque je suis leur chef, il faut bien que je les suive...'* (Allievi, 2009, p. 65).

De plus, certains riverains interrogés ont mis en avant le fait que d'un point de vue électoral, il était essentiel pour le bourgmestre et ses échevins de suivre la volonté des citoyens au risque de ne pas se voir réélire pour les prochaines élections communales en 2018<sup>82</sup> : car, il est vrai qu'accepter un projet de mosquée à ce point décrié par une partie de la population, aurait pu avoir comme effet un soulèvement de ladite population contre la Commune de Fléron et ainsi conduire à l'impopularité des membres du Collège. Ceci démontre donc l'action menée par certains partis politiques qui pousser « à valoriser (...) des problèmes pour leur rentabilité électorale » (Neveu, 2015, p.88).

Il est intéressant de remarquer que le même type de raisonnement – de stratégie électorale (Allievi, 2009) – se retrouve derrière l'accord de principe octroyé par l'ancienne bourgmestre, affiliée au Parti Socialiste, aux membres de l'ASBL Mevlana Cami, accord stipulant la possibilité de construire dans le futur un lieu de culte sur le terrain acheté. De pareils échanges politiques ne sont en effet pas rares en Belgique avant des élections : en Wallonie par exemple, « 44 mosques were recognized by the socialists a few weeks before the federal elections of 2007 » (p. 65). Cependant, dans le cas de Retinne, ce type de stratégies électorales conduit à créer une situation particulièrement problématique étant donné que les autorités ayant délivré l'accord de principe ne sont plus les mêmes que celles qui doivent remettre l'avis favorable ou défavorable à la Région Wallonne, avec pour conséquence une ligne politique différente entre les deux autorités communales, l'axe politique basculant de gauche à droite<sup>83</sup>. En synthétisant quelque peu, il s'agit donc d'une part, d'une coalition

---

<sup>81</sup> Dans le cadre de ce recours, une audition des différentes parties se tient le 10 novembre 2015. Bien plus tard, le 30 mars 2016, la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture envoie au Gouvernement Wallon une proposition de décision déclarant le recours irrecevable sur base de divers arguments (Di Antonio, 2016).

<sup>82</sup> Un riverain explique en effet que la Rue de Liery – rue où se situe le terrain de l'éventuelle future mosquée – est composée de personnes dont l'orientation politique balance pour le cdH, parti de l'actuel bourgmestre de Fléron.

<sup>83</sup> Il faut ici souligner que suivant la comparaison des différents programmes politiques, le Parti Socialiste est réputé plus ouvert sur les questions de tolérance ou tout du moins plus enclin à défendre les minorités que les

PS/Ecolo favorable en 2008 à la construction d'une mosquée sur le terrain situé Rue de Liéry, et d'autre part, d'une coalition cdH/MR/Ecolo moins disposée à trouver un compromis avec les membres de l'ASBL Mevlana au vu de l'ampleur de la mobilisation contre le projet, celle-ci étant dès lors d'une influence non-négligeable pour constituer le problème public.

---

partis tels que le MR et le cdH. Cela ne veut pas pour autant dire que le cas de Retinne n'aurait pas été aussi contesté avec le PS au pouvoir, bien que certains membres de l'ASBL pensent que l'ancienne administration aurait géré différemment la tenue de l'enquête publique. Ceci s'explique aussi par le fait que deux élus PS sont turcs dont un d'ailleurs est l'ex-président de l'ASBL Mevlana Camii : pour un des riverains interrogés, cela signifie donc que l'ensemble « de la société turque est socialiste » (Extrait d'entretien, Retinne, 9 mars 2016) et que c'est pour cette raison que l'ancienne bourgmestre a fourni un accord tacite au sujet de la construction de la mosquée.

## 6. CONSTITUTION DU PROBLEME PUBLIC : RESULTAT DE L’ACTION DE PLUSIEURS ACTEURS

### 6.1. Les citoyens

#### 6.1.1. La mobilisation

C’est un fait que les citoyens ont joué un rôle de grande importance – si pas le plus grand rôle – dans la formation du problème public puisque selon les personnes interrogées lors de l’enquête de terrain, c’est par l’ampleur de la mobilisation contre le projet, qui se voit notamment incarner par les nombreuses réclamations envoyées à la Commune de Fléron, que celle-ci a décidé de remettre un avis défavorable au fonctionnaire délégué de la Région Wallonne, bien que cet avis soit basé sur des critères urbanistiques. Le mouvement de mobilisation des citoyens s’est formé assez rapidement après l’ouverture de l’enquête publique et a ainsi constitué, pendant un temps limité, une contestation importante : cela s’explique par le fait que « such movements tend to be reactive in nature, typical of the so-called NIMBY (Not In My Back Yard) syndrome, and to engage in intense but short-lived mobilization » (Allievi, 2009, p. 67).

Au départ issue de conversations entre riverains, la mobilisation prend alors forme au travers de réclamations individuelles envoyées par courrier ou email, de différentes pétitions papiers mais aussi d’une pétition en ligne rassemblant 1191 signatures. Il faut cependant ajouter à cela la création de deux pages sur le réseau social *Facebook*, l’une intitulée *NON à la construction d’une mosquée géante à Fléron* – page désormais effacée du réseau social – et l’autre nommée *ANTI-MOSQUEE A RETINNE*, qui ont permis de faire circuler l’information plus rapidement et à d’autres personnes, extérieures à l’entité de Retinne/Fléron. Les réseaux sociaux sont également des vecteurs de ce qu’Unia – anciennement appelé Centre Interfédéral pour l’Egalité des Chances – appelle la *Cyberhaine* et définit comme « incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence ou négationnisme sur internet » (Unia, 2016, p. 15), en constante augmentation dans les signalements effectués auprès d’Unia (Ladevèze, 2016). D’ailleurs, il est important de mentionner le fait que le cas de Retinne a provoqué de nombreuses réactions sur *Facebook*, dont certaines apparentées à la *Cyberhaine* et qualifiées d’islamophobes par le CCIB, qui a dès lors incité les membres de l’ASBL Mevlana à porter plainte contre les personnes fautives.

Par ailleurs, outre les pétitions et autres pages *Facebook*, il faut aussi ajouter l’organisation d’une réunion rassemblant uniquement les habitants de Retinne s’opposant au projet de construction, réunion qui s’est déroulée le 22 juin 2015 dans la salle Batifix, à Retinne. Lors de ce rassemblement organisé par quelques riverains, l’occasion a été donnée aux différentes personnes d’exprimer leurs avis mais aussi et surtout de planifier la mobilisation future : une personne interrogée explique ainsi que « les gens venaient un peu aux informations, voir si on faisait une pétition commune ou si chacun écrivait son courrier » (Extrait d’entretien, Retinne, 29 mars 2016). La réunion à Batifix se déroulant

au même moment qu'une séance du Conseil communal, une personne a dès lors proposé d'aller directement manifester le mécontentement général à la Commune de Fléron : certaines personnes s'y sont rendues, d'autres ont décidé de rentrer chez elles de peur d'envenimer encore plus la situation. Cependant, en arrivant sur place, tout s'est passé « très pacifiquement » (Extrait d'entretien avec un habitant, Retinne, 20 mai 2016) puisqu'en effet, à la fin de la séance, le bourgmestre les a invitées à s'exprimer sur l'objet de leur visite et a dès lors décidé d'organiser une deuxième réunion d'informations qui n'était pas obligatoire au vu de la loi qui suggère la mise en place d'une seule réunion au cours de l'enquête publique, mais qui néanmoins semblait importante pour les citoyens : ici se remarque donc la mobilisation importante réalisée par les habitants de Retinne afin d'influencer la décision des autorités locales.

### **6.1.2. Le rôle joué par les entrepreneurs de cause**

Comme cela a été expliqué précédemment, l'entrepreneur de cause dans la constitution du problème public est la personne qui va faire prendre le problème, et qui va de ce fait tenter de rassembler un maximum de personnes en vue de dénoncer ensemble la situation source de malaise. Or, il est important de souligner, selon E. Neveu, qu'il ne faut pas considérer l'entrepreneur de cause comme forcément extérieur aux réalités vécues par des gens ordinaires ou comme une figure obligatoire quant à l'émergence d'un problème public, puisque celui-ci aurait certainement pris sans l'influence d'un tel personnage (Neveu, 2015). Dans le cas de Retinne, il est bel et bien question de l'action simultanée de plusieurs entrepreneurs de cause, personnes ordinaires mais possédant néanmoins des ressources spécifiques « en savoirs, en capital social, en insertion dans les chaînes de décision » (p. 44) : ainsi, il est important de mettre en exergue « la mobilisation de savoirs particuliers de la part des acteurs et de leur expérience et expertise dans le domaine controversé » (Brunet & Piet, 2011, p. 13). La première, celle dont l'action s'apparente effectivement à celle d'un véritable entrepreneur de cause tel que dépeint dans le livre d'Erik Neveu, est un riverain dans l'affaire de Retinne. Celui-ci est en réalité commissaire de police d'une commune annexe à celle de Fléron : de ce fait, il possède donc un capital social<sup>84</sup> important notamment constitué de nombreuses connaissances au sein même de la Commune de Fléron. En outre, le commissaire explique qu'il n'est pas le genre de personne à se laisser faire et qu'il a « la plume facile » (Extrait d'entretien, Retinne, 9 mars 2016).

Or, l'action de cet entrepreneur de cause a été d'une grande importance dès le commencement du problème, c'est-à-dire, au moment de l'affichage de l'avis d'urbanisme sur le terrain. En effet, après avoir été averti du projet de construction par le biais d'un riverain habitant à moins de cinquante mètres, le commissaire ne trouvait pas correcte l'attitude des membres de l'ASBL consistant à prévenir, selon lui, le moins de personnes possibles : celui-ci a donc entrepris de déposer une lettre d'informations dans toutes les rues avoisinantes le terrain pour mettre un maximum de personnes au

---

<sup>84</sup> Notion issue de la Sociologie de Pierre Bourdieu, impliquant qu'un acteur pourvu de beaucoup de capital social est un individu doté de nombreuses ressources sociales, de contacts (Frère, 2015).

courant de la situation. Mais seulement, le commissaire ne s'est pas arrêté là puisque parmi ses connaissances, se trouve un journaliste de *La Meuse* que l'entrepreneur a donc contacté afin qu'il médiatise le cas de Retinne qu'il considérait comme problématique : c'est d'ailleurs par le biais du commissaire que l'expression « Méga-mosquée », utilisée pour qualifier le projet de construction des membres de l'ASBL Mevlana, se retrouve dans les médias.

De plus, le commissaire a également établi une pétition papier reprenant les différents arguments contre le projet, la personne ayant la possibilité d'ajouter des commentaires annexes ou bien de signer directement la pétition : celle-ci a alors été envoyée par le commissaire à l'ensemble de ses connaissances, dépassant dès lors largement le cadre de Retinne et contribuant de ce fait à publiciser le problème en dehors des frontières locales. Car en effet, après l'analyse des réclamations issues du dossier de la Région Wallonne, il s'avère que sur les 941 considérées comme valables, 704 viennent de la pétition diffusée par le commissaire. Par ailleurs, au-delà des habitants de Retinne, celle-ci regroupe beaucoup de personnes résidant dans les entités annexes de la commune – Fléron, Magnée, et Romsée – mais également dans les villes avoisinantes telles que Soumagne ou Beyne-Heusay. Plus encore, certaines signatures ont dépassé le cadre local puisqu'elles proviennent de lieux plus éloignés, voire beaucoup plus éloignés : Liège, Villers-aux-Tours, Spa, Herstal, Aubel, Olne, Wevelgem... pour n'en citer que quelques-uns.

Il est intéressant de souligner le fait que bien que cet entrepreneur de cause ait eu une influence considérable sur le déroulement de l'histoire, sur sa publicisation et donc sur sa constitution en un problème public, il n'a pas été reconnu comme tel, du moins pour ce qui est des personnes interrogées : celui-ci explique en effet qu'il a agi « dans l'ombre », sa fonction de commissaire de police l'empêchant de montrer clairement ses intentions. Par contre, deux autres personnes ont été identifiées par les habitants de Retinne comme des acteurs importants de la mobilisation des citoyens : il s'agit d'une part d'une jeune avocate, et d'autre part, d'une femme dont le travail consiste à réaliser des audits environnementaux dans les entreprises, toutes deux résidant à Retinne, à proximité du terrain.

En réalité, le rôle joué par ces deux personnes assimilées à des entrepreneurs de cause dans le sens où elles possèdent des ressources essentielles dans des domaines spécifiques – l'avocate pour ce qui relève du juridique, l'autre personne pour ce qui touche à l'environnement et aux enquêtes publiques – est d'avoir convaincu les habitants par leur rhétorique. Car en effet, lors de la première réunion organisée dans le cadre de l'enquête publique, les deux femmes ont pris la parole et ont impressionné le reste de l'auditoire par leurs interventions pertinentes. De ce fait, la mobilisation des citoyens s'est par la suite incarnée par ces deux personnes qui ont, pour la deuxième réunion d'informations, été choisies pour représenter l'opinion populaire, choix effectué au cours du rassemblement à Batifix : leur but était donc de défendre les différents arguments mis en avant par les habitants de Retinne dans le but de se révolter contre une situation qu'ils percevaient comme injuste.



### 6.1.3. Les arguments

Dans son article, S. Allievi rassemble les justifications des citoyens contre la construction d'une mosquée en deux catégories : « 'real' or supposedly real reasons » et « 'cultural' reasons » (2009, p. 60), la première mettant en évidence des arguments basés sur des faits - ou supposés comme tels par les citoyens – la deuxième renvoyant plutôt à des éléments de l'ordre du symbolique. Dans la problématique de Retinne, les raisons « réelles » données contre le projet de construction de la mosquée sont par exemple la peur de la diminution de la valeur des biens aux alentours<sup>85</sup>, d'une ghettoïsation autour du lieu de culte<sup>86</sup>, d'une augmentation de la circulation déjà fortement problématique à Fléron (Commune de Fléron, 2011), d'un manque de places de parking, des nuisances sonores, d'une dépréciation du paysage, de problèmes écologiques dûs au fait que le terrain se situe près d'un ancien charbonnage, etc. En outre, ce qui est surtout remis en question par les habitants de Retinne lors des entretiens, c'est la grandeur du bâtiment pouvant accueillir jusqu'à 350 personnes qu'ils considèrent comme trop volumineux étant donné le nombre de personnes qui fréquentent la mosquée actuellement, ainsi que la hauteur du minaret qui est vue notamment comme une « provocation »<sup>87</sup>.

Quant aux raisons « culturelles », celles-ci se retrouvent de nombreuses fois dans les différents entretiens réalisés auprès d'habitants de Retinne mais également dans certaines réclamations envoyées à la Commune de Fléron. Pour les définir quelque peu, S. Allievi explique qu'elles :

serve only to justify a *Kulturkampf* whose objective is no longer the mosque as such – which become a symbol to be targeted – but Islam itself, as a different and foreign religion, 'alien' and incompatible with democracy, the West, liberalism, Christianity or 'our traditions', according to the context (2009, p. 60).

Les différentes raisons « culturelles » dans le cas de Retinne sont dès lors assimilées à des propos portant sur l'incompatibilité des valeurs défendues par l'islam avec les valeurs européennes, la défense des droits des femmes, le principe de réciprocité<sup>88</sup>, la peur d'une islamisation de l'Europe, etc.<sup>89</sup>. Il est

---

<sup>85</sup> Un riverain explique ainsi qu'il a peur que la valeur de sa maison diminue avec la présence d'une mosquée si près de chez lui parce que « tout le monde n'est pas ouvert et tolérant et ils auraient pu dire "Enh mais il y a une mosquée derrière, machin, j'ai peur machin" avec le contexte actuel dans lequel on vit » (Extrait d'entretien, Retinne, 4 avril 2016). Même si cet argument revient souvent dans les conflits autour de la construction de mosquées en Europe, il faut préciser que celui-ci n'a jamais été prouvé (Allievi, 2009).

<sup>86</sup> Cette peur d'une ghettoïsation se retrouve dans certaines réclamations mais étonnamment aussi, dans les propos d'un échevin de la Commune de Fléron, propos recueillis après la coupure de l'enregistrement de l'entretien.

<sup>87</sup> Propos d'un riverain mais également d'un des échevins de la Commune de Fléron.

<sup>88</sup> Ce principe revient souvent sous la forme de propos tels que : « On ne peut pas construire d'églises dans leur pays, je ne vois pas pourquoi on accepterait qu'ils construisent une mosquée chez nous » (Extrait d'une réclamation issue du dossier de la Région Wallonne).

<sup>89</sup> L'annexe 12 montre une réclamation envoyée par un citoyen opposé au projet. Or, celle-ci est intéressante puisqu'elle rassemble exactement des raisons « culturelles », avec cette référence à un islam politique qui essaierait de soumettre l'Europe à la Charia, au principe de réciprocité (« Qui oserait imaginer aller construire un de nos cultes en Turquie ou en pays arabes ? »), à l'influence des événements internationaux sur la perception de la mosquée comme lieu suspect (« Tout cela fait légitimement peur et la mosquée est le foyer de cette

important de noter que c'est sur ce type d'arguments culturels que les acteurs appelés entrepreneurs politiques de l'islamophobie jouent pour déclencher de plus vives réactions de la part des citoyens, faisant de la construction de mosquées non pas un conflit spécifique circonscrit à un espace défini, mais un problème beaucoup plus large, touchant à l'identité et la culture européenne (Göle, 2015 ; Hajjat & Mohammed, 2013 ; Nussbaum, 2009).

Néanmoins, il n'est pas question de faire prévaloir les raisons « réelles » sur les raisons culturelles, suivant le principe que les premières sont a priori basées sur des faits alors que les secondes sont de l'ordre du symbolique. Car, en effet, en les utilisant dans leurs justifications, en s'appuyant sur cela pour dénoncer une situation qui leur semble injuste, les citoyens leur donnent une existence propre : il est donc nécessaire de les prendre en compte, de la même manière que les raisons plutôt factuelles. En outre, il faut également souligner que ces deux types d'argumentation ne doivent pas être considérées comme étant indépendantes l'une de l'autre mais justement comme des justifications qui s'alimentent mutuellement : le fait d'être contre la mosquée parce que celle-ci est trop volumineuse s'accompagne, par exemple, de l'argument relatif à la peur de l'islamisation, dans le sens où la mosquée risque, par sa grande capacité, de faire venir des musulmans d'un peu partout en Belgique, mais aussi d'autres pays limitrophes comme l'Allemagne, le sentiment d'invasion étant dès lors bien mis en avant par les citoyens. Cependant, il est intéressant de les séparer lors de l'analyse car, comme l'explique S. Allievi, quand il s'agit de gérer le problème autour de la construction d'une mosquée telle que c'est le cas à Retinne, les raisons « réelles » trouvent rapidement des solutions alors que les arguments « culturels » demandent « more time and goodwill to solve the profound problems of acceptance and reciprocal understanding » (2009, p. 60).

Or, il faut souligner que ces différents arguments mobilisés par les citoyens ne sont pas tous considérés comme valables d'après le point de vue des membres de l'ASBL Mevlana qui, justement, séparent les raisons données en deux catégories : celle des arguments rationnels – ou concrets – et celle des arguments irrationnels – ou abstraits. Ces deux catégories ne doivent pas être pensées comme la transposition de celles effectuées préalablement entre « réels » et « culturels » mais au contraire, comme une distinction effectuée par les membres de l'ASBL séparant les arguments valables de ceux qui ne doivent pas être pris en compte puisque reposant sur une méconnaissance du projet. Dans la première catégorie, se retrouvent donc seulement les raisons portant sur la grandeur du projet et la hauteur du minaret, tandis que dans la deuxième, sont regroupés tous les autres arguments, tels que « le nombre de gens qui vont y passer, la circulation sur la voirie, le bruit » (Extrait d'entretien avec un membre de l'ASBL Mevlana, Retinne, 16 avril 2016). De plus, les membres de l'ASBL remettent en question les nombreuses réclamations envoyées puisqu'ils se sont rendu compte, après les avoir consultées, que certaines émanaient de personnes ne résidant même pas à Retinne ou dans les environs

---

insupportable violence » ou « Nos jeunes Turcs sont « téléguidés » par l'extérieur »), à l'utilisation du « nous » opposé au « eux » comme clivage important (« Nous sommes chez nous »).

proches : or, les porteurs du projet sont d'accord de prendre en compte l'avis des habitants de Retinne mais pas celui des personnes extérieures, celles-ci contribuant juste à faire paraître le problème beaucoup plus gros qu'il ne l'est réellement.

### ***6.2. Les fidèles de la mosquée***

Face à cette mobilisation exercée par les citoyens en opposition au projet, il est important de mettre en évidence la réaction qui s'est opérée du côté des fidèles de la mosquée en faveur du projet, bien que celle-ci ait été faible et peu structurée. En voyant – au cours des réunions d'informations notamment – la vive opposition des citoyens face à la construction de cette mosquée à Retinne, certains fidèles ont pris la peine d'envoyer des courriers à la Commune de Fléron pour exprimer leur soutien envers le projet. Cependant, cette mobilisation de la part des fidèles a été peu efficace étant donné que seules quelques réclamations se retrouvent dans le dossier de la Région Wallonne, dossier rassemblant l'ensemble des courriers valables. Les membres de l'ASBL Mevlana expliquent cette faible<sup>90</sup> mobilisation par l'effet de surprise provoqué par ce soulèvement massif contre le projet, eux-mêmes ainsi que les fidèles ne s'attendant pas à un tel rejet de la part de la population ; mais ils expliquent également cela par le fait qu'il est plus courant de faire part de son avis aux autorités locales quand on est contre quelque chose, contre une situation qui semble injuste, que quand on soutient le projet en question.

Dès lors, les rares courriers envoyés à la Commune de Fléron font surtout part des raisons pour lesquelles un nouveau lieu de culte est nécessaire – exigüité de l'actuelle mosquée, menace d'expropriation suite au projet d'autoroute, volonté de prier dans un lieu décent – mais aussi de ce que représente la mosquée pour les fidèles, c'est-à-dire, un endroit pour pratiquer la prière, mais plus encore, un lieu de socialisation (Torrekens, 2009b). En outre, il est question de reprendre les différents arguments exposés par les citoyens afin de les déconstruire et d'ainsi montrer qu'il s'agit en réalité d'un projet adapté aux nombres de fidèles fréquentant la mosquée : le but de ces courriers est donc de replacer celui-ci dans son contexte et se souvenir qu'il s'agit d'une demande émise par des citoyens belges, projet répondant à un véritable besoin<sup>91</sup>, se mettant ainsi à rebours de la démarche de certains acteurs contribuant à accentuer la vision de la situation comme problème.

### ***6.3. Les médias et les entrepreneurs politiques de l'islamophobie***

Au-delà de l'action réalisée par certains entrepreneurs de cause pour faire prendre le problème, déjà identifié comme tel par les habitants de Retinne, il faut également prendre en considération le rôle joué par d'autres acteurs impliqués dans la constitution du problème public, à savoir les médias et les entrepreneurs politiques de l'islamophobie. En effet, il est important pour ce travail – et pour tout

---

<sup>90</sup> Un membre de l'ASBL explique ainsi : « Nous avons, en tant que personnes qui soutiennent le projet, nous avons été un peu passifs pour faire des pétitions ou pour faire des lettres de soutien par rapport au projet. Je pense que là, on aurait pu faire un contrepois face aux personnes qui étaient contre le projet » (Extrait d'entretien, Retinne, 16 avril 2016).

<sup>91</sup> Annexe 13

travail sur les problèmes publics – d’aller outre la croyance selon laquelle « un problème = un promoteur » (Neveu, 2015, p. 92) mais d’y voir au contraire l’influence combinée de plusieurs acteurs. Dans le cas analysé ici, les médias et les entrepreneurs politiques de l’islamophobie ne doivent pas être considérés comme des promoteurs – tel est le rôle de l’entrepreneur de cause – mais plutôt comme des « amplificateurs et relais de problèmes déjà constitués, déjà pris en charge par d’autres » (p. 84).

### **6.3.1. Médias : modulateur de perceptions**

« Even more than the reality of ongoing social processes, their 'success' and the direction they take depend on how they are perceived » (Allievi, 2009, p. 81) et il est un fait que les conflits autour de l’islam en Europe sont largement tributaires de la perception que les personnes en ont. Or, les médias « are no longer there merely to inform, but actually to build our cognitive worlds » (ibidem), ce qui leur confère une place non-négligeable dans la constitution du problème public. En effet, au-delà du cas analysé dans ce travail, il est important de revenir quelques instants sur la manière dont les médias construisent les perceptions au travers d’une vision stigmatisée de l’islam en tant que problème majeur des sociétés contemporaines. Ceci est d’autant plus vrai que « la plupart des habitants des pays occidentaux ne disposent que des médias audiovisuels et écrits pour se faire une idée de l’islam et des musulmans » (Hajjat et Mohammed, 2013, p. 116).

En réalité, les médias ont une grande influence sur la constitution de ce que A. Hajjat et M. Mohammed (2013) appellent le *problème musulman* puisqu’ils sont les principaux relais du discours néo-orientaliste qui, comme cela a été expliqué au début de ce travail, trouve ses fondements dans l’orientalisme passé et de ce fait stéréotypise l’islam, les musulmans, et tout ce qui s’y rapporte, empêchant dès lors de discerner les nombreuses nuances qui leur sont pourtant inhérentes. Toutefois, en plus de faire circuler ce discours néo-orientaliste, les médias survisibilisent ce sujet en surmédiant<sup>92</sup> certaines actualités telles que les nombreuses controverses sur l’islam – sur le voile, la construction de mosquées, la viande halal dans les cantines scolaires, la prière au travail, etc. – mais également les événements internationaux concernant des attentats terroristes commis par de prétendus musulmans. Or, en associant controverses et événements internationaux (Beaugé & Hajjat, 2014), les médias contribuent à alimenter une vision de l’islam comme quelque chose qui fait peur, dont il est nécessaire de se méfier. Dans son livre *Les religions face à l’intolérance : vaincre la politique de la peur* (2013), Nussbaum explique que la peur « naît généralement d’un problème réel » et qu’elle « se reporte facilement sur un objet qui n’a pas grand-chose à voir avec le problème de fond mais constitue un substitut commode car il inspire souvent déjà de l’antipathie » (p. 45). La peur de l’islam serait donc issue du réel problème que sont le terrorisme et le radicalisme de la part de prétendus musulmans mais ce problème est étendu aux musulmans dans leur ensemble qui ne sont plus vus dans leur altérité mais bien dans leur appartenance à une même religion.

---

<sup>92</sup> Cette surmédiation est d’ailleurs particulièrement disproportionnée étant donné que les musulmans ne représentent en Belgique qu’environ 6% de la population (Bousetta, 2016).

En ce qui concerne plus précisément le problème public formé autour de la construction d'une mosquée à Retinne, il convient dès lors de pointer sa surmédiation dans les médias puisqu'effectivement, de nombreux articles sont parus dans différentes presses écrites ou via internet, pour illustrer la forte opposition des citoyens de ce petit village contre le projet d'une mosquée qu'ils considèrent comme inacceptable : cela est sans surprise étant donné que les médias valorisent « l'information (...) liée à l'événement, au chaud, à l'imprévu, au spectaculaire, au conflictuel » (Neveu, 2015, p. 88). De plus, les articles diffusés par ceux-ci ne sont pas seulement informatifs mais ont également contribué à accentuer la vision de la situation de Retinne comme problématique, et ce notamment au travers des mots et des images mobilisés.

En prenant pour exemple un article de presse spécifique paru dans le journal *La Meuse* (C.V., 2015) au début de l'enquête publique, on remarque en effet que certains mots choisis pour dénommer le projet de la mosquée, sont loin d'être neutres : ainsi, s'y retrouvent des qualificatifs comme « monumental » ou encore « la démesure du bâtiment », preuve en est du parti pris par la rédaction. En outre, et c'est un fait qui a particulièrement choqué les membres de l'ASBL Mevlana, la principale image sélectionnée par les médias pour illustrer leurs articles, est celle d'une des perspectives de la mosquée vue de l'arrière<sup>93</sup> : or, il se trouve que le minaret, marqueur de visibilité par excellence, est justement situé à l'arrière du bâtiment, choix opéré par les membres de l'ASBL afin que cet élément architectural mais aussi symbolique, soit le plus discret possible, se confondant ainsi avec la nature environnante. Dès lors, avec cette photo montrant un minaret en premier plan, les médias ont fait en sorte de publiciser une vision erronée du projet, contribuant ainsi à provoquer une réaction vive chez les personnes n'ayant pas encore été mis au courant de la situation en question<sup>94</sup>.

Les médias ont donc été un acteur important de la publicisation du problème en dehors des frontières locales, mais, en combinant mots et images, ils ont également largement participé à faire percevoir la situation comme problématique, la logique médiatique constituant souvent à « produire plus de visibilité que d'intelligibilité des problèmes sélectionnés » (Neveu, 2015, p. 89). Cependant, il est important de mentionner l'importance que revêtent les sources dans le travail journalistique car en effet, le premier article publié sur l'affaire de Retinne – celui de *La Meuse* (C. V., 2015) – est en réalité né de la demande du commissaire de police, entrepreneur de cause, qui a voulu dénoncer le problème en le médiatisant. Il faut donc remarquer que « les problèmes mis en évidence par les médias (...) naissent de co-production avec d'autres entrepreneurs et ne sont que rarement le fruit d'un travail totalement autonome des journalistes » (Neveu, 2015, p. 89).

### **6.3.2. Les entrepreneurs politiques de l'islamophobie : capitalisation sur la peur**

---

<sup>93</sup> Annexe 14

<sup>94</sup> Comme l'explique d'ailleurs le vice-président de l'ASBL : « La Meuse a repris l'affiche mais elle l'a mise dans l'autre sens, il y avait le minaret côté rue. Donc elle a mis l'affiche à 180 degrés et les gens se disaient qu'il y avait un minaret de 20 mètres devant chez eux, etc. Alors que quand on regardait, ben il est situé très très loin, on ne le voit presque pas » (Extrait d'entretien, Retinne, 4 janvier 2016).

Outre cette influence des médias, il est un acteur qu'il faut aussi prendre en compte dans ce type de situation conflictuelle pour le rôle qu'il joue au niveau symbolique, au niveau de l'imaginaire collectif : il s'agit des entrepreneurs politiques de l'islamophobie. Comme il a été expliqué précédemment, ceux-ci s'incarnent au travers de partis politiques d'extrême droite mais également par le biais de mouvements, souvent faiblement structurés, s'articulant autour de ces mêmes partis politiques et constituant ainsi les réseaux fourmillants de l'extrême droite (Allievi, 2009). Leur action s'inscrit au travers de la présence de l'islam dans l'espace public, religion particulièrement visible, notamment par ses pratiques, ce qui tranche nettement avec le principe de sécularisation qui a cours en Europe, laissant ainsi la religion dans la sphère du privé (Göle, 2015). Cependant, « cette différence vécue dans la proximité déclenche la peur, un sentiment d'intrusion et des réactions de rejet » (p. 48) et cette peur prend d'autant plus d'importance avec les événements internationaux faisant état de nombreuses attaques commises par de prétendus musulmans (Nussbaum, 2013).

Or, c'est cette peur qui est instrumentalisée par les partis – et mouvements – d'extrême droite, qui se sont vus gagner une nouvelle légitimité<sup>95</sup> en se réorientant<sup>96</sup> sur la défense de l'identité nationale : ainsi, l'extrême droite « change de visage, cesse d'être marginal[e], détourne l'héritage de mai 68, défend les valeurs nationales et introduit un nouveau répertoire politique en prenant l'islam comme cible » (Göle, 2015, p. 58). De plus, l'extrême droite met également en avant l'importance que revêtent les valeurs culturelles qu'ils identifient comme propres à la société occidentale et qui sont mises à mal par la présence de l'islam dans l'espace public européen. De ce fait, les partis et mouvements d'extrême droite se revendiquent de protéger « first and foremost national identity, but more and more European identity in the sense of Western 'Christian' civilization » (Pelinka, 2013, p. 16). Pour contrer ce qu'ils appellent l'« islamisation » progressive de l'Europe, ceux-ci tentent de faire de l'islam quelque chose d'uniquement politique (Chérif Ferjani, 2015) dans le sens où l'unique but des musulmans serait d'imposer la *charia* : or, selon l'extrême droite, la *charia*, au sens de « loi islamique »<sup>97</sup>, est incompatible avec les valeurs démocratiques prônées en Europe. Pour cette raison, tous les marqueurs de visibilité de l'islam dans l'espace public – tel que le minaret – sont des symboles forts des revendications politiques qui seraient inhérentes à l'islam puisque d'après l'extrême droite, l'islam est originellement une religion politique avec Mahomet comme « chef à la fois spirituel, militaire et politique » (Maniglier, 2015, p. 6).

---

<sup>95</sup> Ceci se trouve confirmé par le « nouveau souffle de l'extrême droite » (Hajjat & Mohammed, 2013, p. 259) dans certains pays européens, avec le succès électoral de différents partis d'extrême droite tels que le Front National (France), la Ligue de Défense Anglaise (Grande-Bretagne), l'Alternative pour l'Allemagne (Allemagne), l'Union Démocratique du Centre (Suisse), le Parti de la Liberté d'Autriche (Autriche), le Parti Pour la Liberté (Pays-Bas), etc.

<sup>96</sup> C'est pour cette raison que ces partis et mouvements sont désormais qualifiés « de néopopulisme » (Göle, 2015, p. 57).

<sup>97</sup> Selon M. Chérif Ferjani, ce serait se méprendre sur sa signification que de la définir de la sorte car en effet, aux origines, « la shari'a n'était pas la loi mais une source, parmi d'autres (...) de l'élaboration des normes relatives aux conduites des humains et aux relations entre eux » (p. 55) et ce n'est qu'à partir du XIXe siècle qu'elle « a commencé à prendre, à côté de ses significations traditionnelles, le sens de 'loi religieuse' » (p. 56).

Dès lors, lorsqu'il s'agit de la construction d'une mosquée – et de surcroît d'une mosquée avec des éléments architecturaux visibles tels le dôme et le minaret – les entrepreneurs politiques de l'islamophobie ne sont pas bien loin pour amplifier le conflit par la référence à des arguments de l'ordre du symbolique mais particulièrement déterminants sur la perception que les personnes ont de la situation (Allievi, 2009). Dans le cas concerné ici, à savoir le projet de construction d'une mosquée à Retinne, cette présence de mouvements d'extrême droite s'est traduite dès le début de l'enquête publique lorsqu'un ou des individus sont venus coller des autocollants anti-mosquées<sup>98</sup> sur l'avis d'urbanisme affiché devant le terrain Rue de Liéry : or, il est difficile d'identifier les personnes en question puisqu'en effet, « flyers, stickers, posters and facsimiles of banners can be downloaded from their websites [des partis et mouvements d'extrême droite] on the internet, a medium that allows anonymity » (p. 71). Ainsi, il en est de même pour tout ce qui concerne les mouvements d'extrême droite pour lesquels l'anonymat est souvent de mise : de ce fait, lorsque l'enquête publique s'est vue clôturée fin juin 2015, des têtes de cochons ont été déposées volontairement sur le terrain Rue de Liéry, sans pour autant parvenir à identifier le coupable de cet acte (Rédaction de *La Meuse*, 2015) considéré comme islamophobe par le Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique. Cependant, un riverain interrogé dans le cadre de l'enquête de terrain explique qu'il connaît la personne en question et que celle-ci se retrouve affiliée à l'extrême droite<sup>99</sup>, ce qui n'est pas étonnant étant donné le nombre d'actes de ce genre commis par les mouvements et parfois même par les partis eux-mêmes à travers l'Europe (Allievi, 2009).

Par ailleurs, il faut également prendre en compte les actions menées par différents mouvements d'extrême droite qui ont publicisé le cas de Retinne et contribué ainsi à sa constitution en un problème public : lors d'un entretien, un membre de l'ASBL Mevlana explique en effet que différentes plateformes Internet d'extrême droite ont ainsi « essayé d'organiser les personnes pour éviter qu'un projet de mosquée voit le jour » (Extrait d'entretien, Retinne, 16 avril 2016). Par exemple, sur le site internet *Lepeuple* – qui se définit comme un « quotidien belge de combat pour nos valeurs » – se trouve un article évoquant l'affaire de Retinne dans lequel est expliqué qu'un député du Parti Populaire a invectivé un membre du gouvernement wallon afin de lui « exposer sa vision des choses »<sup>100</sup> (GVB, 2015, en ligne). La page *Facebook* du Front National belge invite également les citoyens à s'opposer au projet de construction de la mosquée<sup>101</sup>.

---

<sup>98</sup> Annexe 15

<sup>99</sup> Il est d'ailleurs intéressant de souligner que l'information a été relayée sur la plateforme Internet *L'Union fait la force* – dont l'action sera expliquée par la suite – qui évoque l'incident en ces termes : « Tout un symbole. Toute la résistance de ceux qui disent NON à l'invasion est derrière ce geste qui peut paraître puéril mais qui est le symbole de nos valeurs, de nos traditions et de notre patrimoine. Un coq pour la Wallonie, un cochon contre ce que l'on ne veut pas » (Christaline, 18 juillet 2015, en ligne).

<sup>100</sup> Le député en question explique ainsi : « Evidemment, je préfère que les musulmans, avec tout le respect que nous leur devons et que nous devons à leur croyance, prient à l'intérieur d'un bâtiment, plutôt qu'à l'extérieur, sur un trottoir par exemple, comme nous l'avons encore vu dernièrement dans une commune bruxelloise. Néanmoins, l'édification d'un tel bâtiment, avec un minaret, pose de nombreuses questions et suscite une vive

Cependant, le mouvement d'extrême droite qui a été particulièrement influent dans le cas de Retinne, c'est la plateforme Internet dénommée *L'Union fait la force* déjà mentionnée plus tôt, qui se définit elle-même comme « Union patriote face à l'islam, l'UE et traitres politiques : stop à l'islamisation, l'islamisme, l'islam en Belgique, en France, en Europe... » et qui consiste à publier des articles régulièrement, à la manière d'un blog, sur des sujets bien définis, dont la construction de mosquées en Belgique. Ainsi, plusieurs articles ont été entièrement consacrés sur ce site au projet de construction de la mosquée à Retinne, dont trois seront analysés plus précisément. Le premier contribue à jeter les bases de la mobilisation qui doit être montée pour que la mosquée ne puisse pas se construire<sup>102</sup> : s'y retrouve dès lors l'article de *La Meuse* concernant le projet de construction – qui a déjà été décortiqué précédemment – mais également quelques remarques sur lesquelles il semblait important de revenir. En effet, il y est expliqué que la date pour démarrer l'enquête publique a été volontairement choisie par les membres de l'ASBL Mevlana pour la raison évidente que les vacances débutent à ce moment-là et qu'il y a donc moins de monde présent pour se mobiliser<sup>103</sup>. De plus, l'article conseille aux personnes désirant se mettre contre le projet, de déculpabiliser car : « Si vous avez des amis ou des voisins musulmans, refuser une mosquée à côté de chez vous ne fait pas de vous un raciste. Si les musulmans refusent de se mélanger à nous et de vivre comme nous, ce n'est pas notre faute » (Christaline, 20 juin 2015, en ligne). Enfin, l'article mentionne également, comme cela vient d'être expliqué, que « la charia (le droit islamique) est incompatible avec nos Droits de l'Homme. Rien que cela pose problème sur nos terres et peut être une sérieuse objection à la construction de mosquées sur notre sol belge et européen » (Ibidem).

Le deuxième article consacré à l'affaire de Retinne est encore plus important que le premier étant donné qu'il résume toutes les étapes nécessaires pour parvenir à une bonne mobilisation citoyenne. Dès lors, il y est expliqué qu'il est essentiel d'écrire une lettre à la commune et de trouver des points de rassemblement faciles et efficaces tels que les réseaux sociaux mais aussi et surtout de

---

controverse. J'aurais préféré un peu moins de démesure et certainement pas un minaret. Je m'oppose donc au projet tel quel. Je pense aussi qu'il faudra demander la fermeture de mosquées où est prêché un islam radical » (GVB, 2015, en ligne). De ses propos ressort tout d'abord la présence gênante du minaret mais également le rapprochement qui est réalisé entre le fait social qu'est la construction d'une mosquée, et le problème plus grave de la radicalisation. Il est d'ailleurs important de souligner que ces propos du député peuvent être remis en question puisqu'il a été prouvé que ce n'est pas dans les mosquées que se développait le phénomène de radicalisation (RTLinfo, 2016).

<sup>101</sup> Annexe 16

<sup>102</sup> Christaline, pseudonyme de la personne qui a écrit l'article, explique que « Cet article servira donc à jeter les bases d'une réflexion entre riverains. Mais votre rapidité à le diffuser sera capitale pour la suite des étapes. Je compte donc sur vous, où que vous habitiez, pour aider les habitants de la commune de Fléron (village de Retinne) à s'organiser. Merci d'avance pour votre participation » (20 juin 2015, en ligne).

<sup>103</sup> « Jusque fin juin 2015 pour donner son avis...Soyez certains que ce calendrier n'est pas anodin. Les musulmans savent très bien que fin juin est une période où les gens préparent leurs vacances. De plus, l'école est finie. Il fait beau (en général à cette période). Et plus personne n'a envie de se prendre le chou avec des problèmes de ce genre » (Christaline, 20 juin 2015, en ligne). Or, il est intéressant de faire remarquer que cette réflexion a été faite par plusieurs riverains au cours des entretiens.



« faire un battage médiatique autour de cette affaire »<sup>104</sup> (Christaline, 20 juin 2015, en ligne). Ensuite, il est recommandé d'avoir recours à l'aide de professionnels – avocats, architectes, d'autres personnes luttant contre l'islamisation – pour établir un dossier solide dans lequel il faudra rassembler un maximum d'arguments contre le projet de construction, différents arguments se trouvant dès lors exposés dans l'article en exemples. Enfin, la dernière publication ajoute également qu'il est important que toute personne contre le projet, qu'elle soit riverain ou non, le fasse savoir par écrit au service urbanisme de la Commune de Fléron – preuve de la publicisation du problème englobant dès lors les personnes extérieures au conflit – mais aussi de la nécessité d'écrire personnellement à chaque membre du Collège Communal « de façon à les interpeller directement en fonction de leurs spécificités » (Christaline, 24 juin 2015, en ligne).

Par conséquent, ces trois articles sont réellement essentiels pour l'analyse du cas de Retinne puisqu'ils ont été publiés au début de l'enquête publique et qu'ils reprennent – à peu de choses près – l'entière mobilisation des citoyens. Il est cependant difficile d'identifier clairement les personnes qui ont pris connaissance de ces conseils et donc de discerner l'impact que cet article a pu provoquer dans la réalité de la situation. Néanmoins, il est nécessaire de mentionner que certains riverains interrogés avouent s'être rendus sur le site *L'Union fait la force* pour « voir ce qu'on en disait » (Extrait d'entretien avec un riverain, Retinne, 4 avril 2016), mais surtout que le commissaire de police, l'entrepreneur de cause par excellence dans la constitution du problème public, explique clairement s'être inspiré des conseils du site pour monter une mobilisation efficace : ce qui a plutôt bien marché étant donné l'avis défavorable rendu par la Commune de Fléron.

---

<sup>104</sup> « Ne restez pas dans votre coin. Une construction de mosquée, ce n'est pas "que" votre problème, c'est le problème de toute l'Europe » (Christaline, 24 juin 2015, en ligne) : preuve, si besoin en est, de la volonté de ces entrepreneurs politiques de l'islamophobie, de faire d'un conflit local, une controverse à l'échelle globale (Allievi, 2009).

## 7. SE CONCENTRER SUR LE LOCAL POUR APPREHENDER LE PROBLEME PUBLIC

### 7.1. Du problème de visibilité...

Après avoir analysé l'incidence de ces deux acteurs sur la constitution du problème public, il est capital de faire remarquer que ceux-ci participent largement à l'amplification du problème puisqu'en effet, ils contribuent à le publiciser, à le mettre sous les feux de la rampe. De plus, en ce qui concerne la plateforme *L'Union fait la force*, celle-ci a été jusqu'à développer des conseils aux citoyens afin de parvenir à créer une mobilisation efficace contre le projet de construction de la mosquée à Retinne. Par ailleurs, outre les conseils prodigués, le site tente d'apporter différents arguments de l'ordre du symbolique ou « culturels » (Allievi, 2009) qui expliqueraient dès lors pourquoi une mosquée ne peut être construite à Retinne, ce constat s'élargissant même à l'ensemble de l'Europe puisqu'avec les entrepreneurs politiques de l'islamophobie, « the focus of the conflict shifts from local issues of a practical nature to ideological and 'civilization' issues, making resolution of the conflict itself more difficult » (p. 72).

Ainsi, ces acteurs indirects à la situation travaillent sur les perceptions pour faire percevoir le projet de construction comme gigantesque et de là même, inadapté à une localité mi-ville, mi-village comme Retinne. Les éléments architecturaux comme le dôme et plus spécifiquement, le minaret, sont considérés dans leur dimension symbolique dans le sens où ceux-ci représentent la présence de l'altérité musulmane dans l'espace public, espace qualifié de sécularisé dans les sociétés européennes (Göle, 2015 ; Hajjat & Mohammed, 2013). Or, il est vrai que lors des entretiens, les principaux éléments mis en avant par les habitants de Retinne, ceux qui « ne passent vraiment pas » et doivent faire l'objet d'une renégociation, sont la grandeur du bâtiment et la hauteur du minaret. Ceci pourrait dès lors s'expliquer par le fait que la mosquée, actuellement invisible puisque ne disposant que d'une petite pancarte d'indication, sorte justement au grand jour avec une esthétique spécifique à l'architecture des mosquées ottomanes (Allievi, 2009).

Cependant, il est intéressant de remarquer que lors des entretiens réalisés, certains habitants de Retinne déclarent que le minaret ne pose pas problème vis-à-vis de sa dimension symbolique – celle mise en avant par les entrepreneurs politiques de l'islamophobie, comme marqueur de l'islamisation rampante de l'Europe (Göle, 2015) – mais plutôt du point de vue de sa hauteur, risquant dès lors de gâcher le paysage assez verdoyant autour du terrain<sup>105</sup>. Celle-ci fait également peur puisque les habitants pensent qu'à terme, « it might host a singing *muezzin* » (Allievi, 2009, p. 46). Dès lors, les habitants de Retinne expliquent qu'ils ne sont pas contre le minaret en lui-même : une personne interrogée ajoute même qu'il s'agit d'un élément qui semble important pour les membres de l'ASBL Mevlana, qui caractérise architecturalement le lieu de culte comme étant une mosquée, et qui doit donc

---

<sup>105</sup> Un riverain explique ainsi : « Alors-moi si ça avait été même une éolienne ou un antenne GSM, ça aurait été le même combat quoi. Je n'avais pas envie de gâcher mon environnement » (Extrait d'entretien, Retinne, 4 avril 2016).

être intégré au projet. De même, les habitants insistent de nombreuses fois sur le fait qu'ils ne sont pas contre la mosquée en elle-même, contre l'édification d'un nouveau lieu de culte plus décent pour les musulmans Turcs de Retinne, mais contre ce projet spécifique qui ne s'intègre pas, selon eux, au cadre local et à la dimension de la commune. Une habitante de Retinne explique ainsi :

Je peux comprendre qu'ils veulent un beau bâtiment mais voilà, il faudrait quelque chose de... qui se fonde plus dans le paysage local quoi. Je me doute bien qu'ils ne vont pas faire une villa 4 façades mais enfin, il y a moyen de trouver un compromis hein, c'est ça le vrai problème. (Extrait d'entretien, Retinne, 29 mars 2016)

Or, ce que cette personne pointe du doigt est en réalité l'élément essentiel de la constitution de la situation de Retinne en un problème public car en effet, ce qui a été réellement déterminant d'après l'avis des habitants, c'est l'absence de discussions, d'échanges entre les parties afin de parvenir à un projet de construction qui conviendrait à tous.

## ***7.2. ... à celui du vivre ensemble***

### **7.2.1. Les réunions comme moments déterminants de l'affaire**

C'est donc dans ce manque de communication et de contacts que réside le nœud du problème car, même s'il est important de ne pas le réduire à un « simple » défaut de communication (Neveu, 2015) étant donné que des influences diverses et contrastées participent à sa création, il est nécessaire de souligner que « during a conflict, (...) there is a need for places to come together and debate and to explain in a reasoned manner the complex factors involved » (Allievi, 2009, p. 93). Et en effet, c'est l'élément déterminant qui ressort de l'enquête de terrain réalisée au niveau local, rassemblant les membres de l'ASBL Mevlana, les habitants de Retinne, ainsi que les autorités communales, à savoir les échevins et acteurs administratifs de la Commune de Fléron. En réalité, ce qu'il faut savoir, c'est que dès le début, la communication ne s'est pas établie entre les deux acteurs que sont les porteurs du projet et les autorités communales. En effet, un échevin explique :

Donc pour déposer le permis, la communauté turque, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, ne doit pas en premier passer par la Commune, elle peut directement déposer son permis à la Région Wallonne. Mais, en général, quand il y a des choses comme ça, ce que les gens font d'abord, c'est d'en informer la Commune. Alors la commune fait une lettre et envoie le dossier à la Région Wallonne. Puisque, de toute façon après la Région Wallonne va réinterroger la Commune pour voir si elle est d'accord avec le permis. Je trouvais que c'était déjà une première maladresse d'agir comme ça. Je trouve que ça aurait été plus juste d'informer la Commune qui l'a appris en fait une fois que la Région a été saisie du dossier. (...) Donc voilà, on a vu tomber le dossier, pouf, comme ça (Extrait d'entretien, Fléron, 22 mars 2016).

Dès lors, c'est tout au long de la procédure d'enquête publique et même au-delà, que s'est développé ce genre de « maladresse » communicationnelle<sup>106</sup>, non seulement de la part des membres de l'ASBL mais aussi de la part de la Commune de Fléron, cette dernière n'ayant par exemple pas donné suite à la demande de réunion tripartite fin août 2015, comme cela a été expliqué précédemment, ce qui aurait pu aider à « calmer les esprits » (Extrait d'entretien avec un membre de l'ASBL, Retinne, 16 avril 2016).

Mais c'est surtout au travers des deux réunions d'informations réalisées lors de l'enquête publique que s'inscrit le rôle de la Commune de Fléron puisqu'en effet, celle-ci avait pour responsabilité de les organiser : les deux réunions, considérées comme seuls points de contact entre les habitants de Retinne et les membres de l'ASBL Mevlana, devaient permettre d'élaborer un dialogue constructif entre les deux acteurs. Or, de l'avis de tous<sup>107</sup>, ces deux séances se sont particulièrement mal déroulées puisqu'elles n'ont pas permis d'entretenir un vrai dialogue mais plus encore elles n'ont pas amené une réelle présentation du projet de construction de la part des membres de l'ASBL. En effet, lors de la première réunion, obligatoire dans le cadre de l'enquête publique, l'architecte avait préparé une présentation sur grand écran qui aurait permis à quiconque dans l'assemblée – d'une cinquantaine de personnes – de prendre connaissance du projet. Cependant, en arrivant sur place, les membres de l'ASBL se sont rendu compte que la personne de l'urbanisme, à qui ils avaient préalablement envoyé le *Powerpoint* et qui devait présenter le projet conjointement avec l'architecte, n'était pas présente. Dès lors, aucune présentation sur grand écran n'a pu être réalisée, les membres de l'ASBL se voyant contraints d'exposer des feuilles A4 représentant les plans extérieurs du bâtiment. Ce soir-là, la réunion s'est donc déroulée sous forme de questions-réponses ce qui n'a pas permis aux habitants de réellement comprendre le projet et qui sont dès lors ressortis frustrés de cette séance d'informations.

À la deuxième réunion, organisée à la demande des habitants après avoir invectivé le bourgmestre à la fin du Conseil communal du 22 juin, ceux-ci s'attendaient donc enfin à assister à une présentation claire du projet de mosquée. Or, il se trouve que les membres de l'ASBL n'ont pas été invités à cette réunion dont ils ont d'ailleurs pris connaissance grâce aux médias quelques jours auparavant : ainsi, les porteurs du projet se sont rendus au Hall omnisport de Fléron sans avoir pu se préparer au mieux pour répondre aux nombreuses questions des riverains. De plus, à cette séance, l'échevin de l'urbanisme avait pour rôle de présenter le projet de long et en large mais l'homme s'est déchargé de ce fardeau au dernier moment en demandant à l'architecte et aux membres de l'ASBL de faire la présentation eux-mêmes, ce pourquoi ils n'étaient évidemment pas préparés. Dès lors, cette

---

<sup>106</sup> C'est également au travers de telles « maladresses des promoteurs » (Nussbaum, 2013, p. 293), que le projet de mosquée « Park51 », devant prendre place dans un quartier aux abords de Ground Zero, s'est mal déroulé.

<sup>107</sup> Sauf des autorités communales qui estiment en effet avoir bien géré la situation. Il est cependant intéressant de remarquer que la plateforme *L'Union fait la force* a également remarqué ce manque de communication de la part de la Commune de Fléron et l'a mentionné au travers d'un article dans lequel est expliqué le mauvais déroulement des réunions d'informations (Christaline, 5 juillet 2015)

deuxième réunion paraît être un copier-coller de la première puisque de nouveau, le principal échange a été un jeu de questions-réponses, peu pertinent pour permettre une bonne compréhension du projet. Cependant, à la différence de la première séance d'informations, la deuxième était particulièrement houleuse et vive en émotions puisque, comme l'explique un membre de l'ASBL, certaines personnes, proches de l'extrême droite, « étaient venues crier leur haine vis-à-vis de la communauté musulmane » (Extrait d'entretien, Retinne, 16 avril 2016) : or, il est un fait que « l'incivilité est pour eux une stratégie politique pour casser les normes d'interaction sociale, d'engagement envers autrui » (Göle, 2015, p. 103).

De plus, il est important de mentionner l'influence de l'espace sur le déroulement des deux réunions d'informations car en effet, les deux salles choisies par les autorités communales comme lieu de rendez-vous n'étaient pas assez grandes pour accueillir toutes les personnes qui souhaitaient y assister. De ce fait, lors de la première réunion réalisée dans la salle du Conseil de la maison communale, au vu du manque de places, un petit groupe de fidèles de la mosquée, venu assister à la présentation, s'est vu contraint de rester debout à l'entrée de la pièce : or, cette situation a engendré beaucoup de malaise de la part des habitants présents puisqu'ils ont considéré cela comme une tentative d'intimidation<sup>108</sup>. Il en est de même pour la seconde réunion qui a pris place au Hall omnisport de Fléron, celle-ci rassemblant cependant plus de deux cent personnes puisque plusieurs personnes des deux « camps » se sont ajoutées à celles déjà présentes lors de la première séance. Dès lors, une bonne partie de l'assemblée était obligée de rester debout, à l'arrière de la salle, qui s'emplissait d'une chaleur étouffante au vu de l'exiguïté des lieux : ceci a donc contribué à faire monter la tension dans la salle<sup>109</sup> et à provoquer certains débordements, qui ont même conduit la police à procéder à une arrestation (Dagonnier, 2015). Enfin, il est important de souligner le fait que les membres de l'ASBL Mevlana ont, lors de la première réunion, présenté succinctement le projet de la mosquée mais en utilisant des termes qui ont fait peur à certains habitants, termes tels que « école coranique » ou « salle des fêtes ». Ayant remarqué cette émotion intense, les porteurs du projet ont donc décidé d'utiliser, pour la deuxième réunion, des termes plus neutres pour qualifier les différents pièces présentes dans le bâtiment : ce fut là une erreur de leur part puisqu'en changeant la terminologie utilisée, ceux-ci se sont vus reprocher leur manque de cohérence, ce qui a conduit les habitants à douter de l'honnêteté des membres de l'ASBL. Ainsi, une mauvaise communication a conduit les habitants à se méfier du projet de mosquée dans son ensemble.

---

<sup>108</sup> Une habitante de Retinne explique ainsi : « À la première réunion communale, c'est vrai qu'il y avait un groupement de Turcs dans le fond de la salle. C'est déjà une petite salle et donc, je peux comprendre que certaines personnes ne se sentaient pas à l'aise quoi. C'était des jeunes hommes entre 20 et 30 ans hein donc ils étaient vraiment près de la porte, rassemblés... C'est pas malin non plus d'agir de cette façon-là » (Extrait d'entretien, Retinne, 29 mars 2016).

<sup>109</sup> « Il y avait un climat terrible (...). On se serait cru dans un mauvais match de foot avec les supporters vraiment les pires, les hooligans des deux côtés. C'était prenant franchement. On se sentait mal. J'ai vu des gens qui pleuraient, des gamines de 20 ans... Rien qu'à y repenser, j'ai les larmes qui me montent aux yeux » (Extrait d'entretien avec un habitant, Retinne, 29 mars 2016).

Il est donc indéniable que les deux réunions d'informations organisées par la Commune de Fléron, n'ont pas permis de développer un dialogue constructif entre les différentes parties, mais ont justement contribué à accentuer le problème, déjà identifié comme tel. Ceci, que la Commune de Fléron n'ait pas mis en place un réel espace de discussions et d'échanges, est fortement décrié par les deux acteurs que sont les membres de l'ASBL Mevlana et les habitants de Retinne. En effet, ceux-ci reprochent aux autorités communales d'avoir eu une attitude de passivité tout au long de l'enquête publique mais aussi par après, une telle attitude étant d'ailleurs souvent prônée « à l'égard de l'islam » (Gôle, 2015, p. 49). Or, comme l'explique S. Allievi, « it is neither useful nor appropriate to ignore or underestimate the conflict, because to do so only puts things off, with the risk of accentuating its destructive rather than its positive content » (2009, p. 92). Un riverain pense par exemple que pour faciliter la discussion et l'échange, les autorités communales auraient dû se placer comme médiateur dans l'affaire.

### **7.2.2. Un projet commun pour faire société**

Outre le fait que la Commune n'a pas offert un espace de communication adéquat, il faut également souligner que ce qui semble particulièrement injuste pour certains riverains interrogés, c'est que lors de la première réunion, ceux-ci se sont rendu compte que le projet n'avait de projet que le nom puisque « tout était déjà finalisé finalement » (Extrait d'entretien avec un habitant, Retinne, 20 mai 2016). De plus, la personne ajoute : « on ne s'attendait pas à ce que ce soit déjà à cette étape-là » (ibidem). Ainsi, certains habitants de Retinne appuient sur le fait qu'ils auraient voulu que les membres de l'ASBL Mevlana les consultent préalablement à toute demande de permis d'urbanisme : il en est de même pour les autorités communales, comme cela a été expliqué précédemment.

Néanmoins, c'est effectivement ce qui est déterminant ici puisqu'en élaborant un projet de mosquée indépendamment des autres acteurs locaux, les porteurs du projet ont oublié un élément crucial : la nécessité d'échanger pour parvenir à un véritable vivre ensemble. C'est ainsi que N. Gôle explique que « sans interaction, il n'y a pas la possibilité de se familiariser, d'évoluer ensemble, de se transformer mutuellement, en somme de faire société » (2015, p. 25). Il est essentiel de souligner qu'en effet, la construction d'une mosquée n'implique pas uniquement les fidèles qui vont la fréquenter : puisque celle-ci s'implante dans un territoire circonscrit, il est nécessaire de prendre tout autant en considération l'avis des personnes attachées audit territoire. En ne réalisant pas une telle démarche, en portant un projet reflétant principalement les volontés des membres de l'ASBL et des fidèles de la mosquée, ceux-ci ont dès lors perdu une occasion de créer un véritable échange avec les habitants, laissant place ainsi à une incompréhension mutuelle et à l'émergence d'un conflit de grande envergure. Car, pour qu'une mosquée s'insère sereinement dans l'espace public, cela nécessite « une série de négociations et de réglementations, d'ordres esthétiques, culturel, financier, architectural et spatial, pour en faire un objet du patrimoine commune » (p. 119). C'est donc par le biais d'échanges, de discussions, de contacts, de négociations, et de renégociations (Brunet & Piet, 2011) entre les

différents acteurs locaux qu'un projet de mosquée sera une réussite pour tous, conduisant ainsi au « dépassement des confrontations entre l'islam et l'Europe » (p. 126) et à la création d'un « espace public alternatif » (p. 128) mariant les volontés des uns et des autres.

## 8. CONCLUSION

Dans ce travail, l'objectif était de décrire au mieux le processus, la dynamique par lesquels le projet de construction d'une mosquée à Retinne s'est constitué en un problème public, en mettant en exergue les rôles directs ou indirects des différents acteurs en présence qui débattent dans un espace public leur étant propre. Pour ce faire, des précisions étaient d'emblée nécessaires afin d'éviter toute méprise quant au sujet sensible qu'est l'islam et qu'il était important de replacer dans la réalité quotidienne, celui-ci étant souvent considéré dans sa dimension globalisante. Il convenait également de clarifier dès le début les catégories d'acteurs qui allaient être utilisées par la suite de l'analyse, ainsi que d'évoquer quelque peu l'influence du contexte international d'une grande importance sur ce type de controverse, en relativisant néanmoins cette influence puisqu'il s'agit surtout de voir comment, au niveau local, des personnes se mobilisent face à une situation considérée comme injuste. Après avoir consacré une partie conséquente à la conceptualisation et à la méthodologie choisie pour réaliser ce travail, il était nécessaire de contextualiser en identifiant le territoire dans lequel s'inscrit le problème, à savoir le village de Retinne, pour permettre de comprendre au mieux le déroulement des événements qui s'y sont succédés. Il s'agissait ensuite de montrer comment la situation a été promue au statut de problème public en mettant en avant l'action des différents acteurs locaux, personnes « ordinaires » comme dirait N. Göle (2015), mais également le rôle joué par les médias et les entrepreneurs politiques de l'islamophobie dans la montée en généralité de l'affaire. Enfin, la dernière partie de ce travail a permis de se recentrer sur un aspect déterminant d'après les personnes impliquées à savoir la mauvaise communication, ou tout simplement le manque de celle-ci, tout au long de l'histoire, et le manque d'échanges pourtant essentiels pour faire société.

En effet, ce qui est marquant ici, c'est « que le modèle de vivre-ensemble que les sociétés européennes souhaitent promouvoir » (Brunet & Piet, 2011, p. 11) ne parvient pas à s'insérer au niveau local puisqu'au lieu d'un réel vivre-ensemble, « la vie publique commune crée une interface et une proximité, sans pour autant produire de véritables liens ni de reconnaissance entre citoyens aux convictions différentes » (Göle, 2015, p. 18). Toutefois, il est intéressant de souligner que quelques mois après l'important tapage médiatique que l'affaire a provoqué, les membres de l'ASBL Mevlana se sont rendu compte des erreurs qu'ils avaient pu commettre au niveau de la communication, mais aussi et surtout par rapport au manque d'échanges et de négociations qui auraient dû se faire avec les habitants préalablement à toute demande de permis d'urbanisme. C'est ainsi qu'avec l'aide du Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique (CCIB), il a été décidé de changer le comité de l'ASBL en charge de l'actuelle mosquée afin de faire peau neuve et de laisser la place à des représentants plus jeunes, plus dynamiques, et également avec une perspective différente du projet de construction<sup>110</sup>. De

---

<sup>110</sup> Un des nouveaux membres du comité explique par exemple que le projet de mosquée était en fait le reflet des volontés de l'ancien comité mais qu'eux sont moins attachés à certains détails architecturaux comme par exemple, le minaret.



plus, il fallait également permettre à l'ASBL d'être plus ouverte sur l'extérieur<sup>111</sup> dans l'optique de parvenir à la création d'un véritable lien social avec les différents acteurs locaux et d'ainsi réaliser la démarche prônée par S. Allievi « to build alliances rather than to operate under the logic of isolation » (2009, p. 93). Pour ce faire, les membres du nouveau comité ont décidé de créer une page *Facebook* sur laquelle ils publient notamment des informations concernant des événements<sup>112</sup>, mais cette page est également l'occasion pour les membres de l'ASBL de se distancier des terroristes lorsque ceux-ci en viennent à commettre un attentat : un message est alors publié pour condamner cet acte inhumain. Toutefois, il faut souligner que cette démarche d'ouverture n'en est qu'à ses débuts et qu'elle devra prendre beaucoup plus d'ampleur si elle veut montrer des résultats concluants dans l'avenir.

Par ailleurs, il est particulièrement intéressant de remarquer que les membres du nouveau comité de l'ASBL Mevlana sont dans l'optique de représenter un nouveau projet dans un futur proche, à la différence que cette fois-ci, ils comptent demander aux habitants de Retinne de participer à l'élaboration d'une mosquée commune : ainsi, N. Göle explique qu'« un effort d'imagination démocratique et esthétique s'impose (...) pour que la controverse autour de la mosquée ne devienne pas une source de discord, mais de consensus et de reconnaissance des différences par les diverses parties » (2015, p. 127). Les membres du comité ont en effet pour objectif de négocier avec les habitants de Retinne les différents aspects du projet actuel, telle l'esthétique du bâtiment qui semblait avoir été l'élément central de la contestation, dans le but d'arriver à la Commune de Fléron avec un nouveau projet, fruit de la collaboration des deux acteurs. Toutefois, pour atteindre cet objectif, il serait éventuellement intéressant d'avoir recours à un médiateur qui permettrait d'établir le contact entre les membres de l'ASBL d'une part, et les habitants de Retinne d'autre part car en effet, même si ceux-ci sont d'accord de s'engager dans une négociation, ils soulignent la difficulté d'aller au-delà de la méfiance qu'ils ressentent désormais envers les promoteurs du projet. C'est d'ailleurs une solution proposée par S. Allievi : « « Sometimes there may be a need to take on non-local third parties who are able to get the stakeholders to talk to one another when a conflict has reached a self-referencing impasse » (2009, p. 94).

Par ailleurs, ces solutions qui vont peut-être être mises en place par les membres de l'ASBL pour résoudre le conflit – ou tout du moins pour apaiser certaines tensions au niveau local – ne peuvent se soustraire à l'importance d'instaurer une démarche préventive pour éviter qu'un tel problème apparaisse de nouveau à l'avenir. Or, comme cela a été montré dans ce travail, la Commune de Fléron n'offre pas un espace adéquat pour permettre d'échanger et d'élaborer un dialogue

---

<sup>111</sup> Un membre de l'ASBL explique ainsi : « En fait, c'est vrai qu'on est assez fermé dans le sens où très peu de personnes viennent visiter ou ont des contacts avec des gens ici, oui. On est très limité à ce niveau-là. On a une fois par année, on organise une kermesse et là, on a eu l'habitude d'inviter le bourgmestre, sinon c'est vrai qu'appart ça, on est très limité par rapport à cet échange entre cultures, entre entités. Voilà, c'est ça aussi qu'on a essayé d'initier avec la nouvelle direction. C'est essayer de s'ouvrir aux différentes personnes, aux différentes cultures » (Extrait d'entretien, Retinne, 16 avril 2016).

<sup>112</sup> Organisation d'un petit-déjeuner pour les femmes tous les premiers dimanches du mois à la mosquée, mais aussi organisation de rencontres interreligieuses avec par exemple, le curé de Retinne.

constructif, autrement dit, un « espace rassembleur » (Göle, 2015, p. 25) : en effet, le rôle des autorités locales dans l'affaire a plutôt été de « laisser couler les choses » au lieu d'agir proactivement en vue de résoudre le problème. À rebours de cette attitude de passivité à l'égard des conflits qui prennent consistance dans l'espace public local, une bonne pratique à mettre en place de la part de la Commune de Fléron – et à fortiori des autorités locales en Belgique – serait de créer un espace de communication afin de favoriser la cohésion sociale au sein de l'entité communale. C'est ce genre d'initiative qui a été prise à Malmedy en 2007 dans le but de « (re)socialiser les habitants de la localité pour les amener à se dire les éventuels conflits intériorisés, afin d'aider à les dépasser par la négociation interculturelle »<sup>113</sup> (Manço, 2009, p. 10).

En conclusion, le problème public formé autour de la construction d'une mosquée à Retinne prend sens si la volonté est de vraiment s'intéresser aux vécus des acteurs locaux, à ce qu'ils ressentent, à leur expérience quotidienne. Bien évidemment, il est important de prendre en considération l'action indirecte de différents acteurs tels que les médias et les entrepreneurs politiques de l'islamophobie, ces derniers faisant paraître le problème d'autant plus grand en l'inscrivant dans une logique proche de celle soutenue par la théorie du Choc des Civilisations. Ajouté à cela, le climat de peur faisant suite aux événements internationaux récents ne permet pas de relativiser et d'aller au-delà de cette perception globalisante du conflit. Les terroristes islamistes et les entrepreneurs politiques de l'islamophobie ont d'ailleurs ceci en commun « qu'ils sabotent la vie commune, empêchent le débat, détruisent les lieux de rencontre par la violence verbale pour les uns, l'élimination physique pour les autres » : or, ainsi que l'explique N. Göle, « l'antidote contre l'engrenage des extrémismes réside dans les possibilités de faire public, de passer du collage au tissage des différences » (Göle, 2015, p. 289).

---

<sup>113</sup> A noter d'ailleurs que la construction d'une nouvelle mosquée turque à Malmedy était en cours au moment même où se constituait le problème de la mosquée de Fléron.

## 9. BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages et articles scientifiques

- Amin-Khan, T. (2012) New Orientalism, Securitisation and the Western Media's Incendiary Racism. *Third World Quarterly*, 33 (9), p. 1595-1605
- Amoranitis, S. & Manço, A. (2005) *Reconnaissance de l'islam dans les communes d'Europe. Actions contre les discriminations religieuses*. Paris : L'Harmattan, p. 9-34
- Astor, A. Y. (2011) *Mobilizing against mosques: the origins of opposition to Islamic centers of worship in Spain*. Dissertation de doctorat en philosophie, Université du Michigan, Michigan, p. 1-38
- Balci, B. (2015) Le *hizmet* de Fethullah Gülen. Quelle place dans l'islam en France et en Europe ? *Etudes*, 6, p. 24
- Basch, S. (2008) L'envers de l'orientalisme. *Critique*, 4 (731), p. 291-292
- Beaugé, J. & Hajjat, A. (2014) Élitisme françaises et construction du « problème musulman ». Le cas du Haut Conseil à l'intégration (1989-2012). *Sociologie*, 5, p. 32-34. Doi : 10.3917/socio.051.0031
- Bensalah, M. (2005) Islam et représentations médiatiques. *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, 73-74, p. 248-261
- Berger, M., Cefai, D. & Gayet-Viaud, C. (dir.) *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, p. 9-24 & p. 545-598
- Bolland, J., Dewandeler, E. & Manço, A. (2006) *Processus d'intégration des communautés immigrées turques en région semi-urbaine en Wallonie*. Bruxelles : IRFAM
- Bousetta, H. & Maréchal, B. (2003) *L'islam et les musulmans en Belgique. Enjeux locaux et cadres de réflexion globaux*. Bruxelles : Fondation Roi Baudoin
- Brunet, S. & Piet, G. (2011) Espace urbain et lieux de culte. Le projet de mosquée à Glain, « objet de négociation et de controverse ». *Cahiers de Sciences politiques de l'ULg*, 20.
- Cefai, D. (1996) La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques. *Réseaux*, 14 (75), p. 43-66. Doi : 10.3406/reso.1996.3684
- Chérif Ferjani, M. (2015) Langage politique de l'islam ou langage de l'islam politique. *Les Temps Modernes*, 2 (683), p. 50-71. Doi : 10.3917/ltm.683.0050
- Coutant, A. (2013) Quelle place pour l'innovation dans les médias sociaux ? *Communication et organisation*, 43, p. 123
- Culcasi, K. & Gokmen, M. (2011) The face of danger. Beards in the U.S. media's representations of Arabs, Muslims, and Middle Easterners. *Aether: the journal of media geography*, summer, p. 82-96

- Dassetto, F. (1996) *La construction de l'Islam européen. Approche socio-anthropologique*. Paris : L'Harmattan, p. 7-81
- El Battiui, M. & Kanmaz, M. (2004) *Mosquées, imams et professeurs de religion islamique en Belgique. Etat de la question et enjeux*. Bruxelles : Fondation Roi Baudoin
- Fregosi, F. (2006) Les mosquées dans la République. Quelle régulation locale du culte musulman ? *Confluences Méditerranée*, 2 (57), p. 153-174. Doi : 10.3917/come.057.0153
- Frère, B. & Jacquemain, M. (dir.) (2008) *Epistémologie de la sociologie. Paradigmes pour le XXIe siècle*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur
- Gibb, H. A. R. [et al.] (1960) *Encyclopédie de l'Islam*. Paris : Brill
- Göle, N. (2015) *Musulmans au quotidien. Une enquête européenne sur les controverses autour de l'islam*. Paris : La Découverte
- Haddad, M. (2006) Vincent Geisser, La nouvelle islamophobie. *Archives des sciences sociales des religions*, 134, p. 2
- Hajjat, A. & Mohammed, M. (2013) *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*. Paris : La Découverte
- Husson, J.-F. & Mandin, J. (2014) *Etude de faisabilité en vue de la création d'un Institut public de l'étude de l'islam (IPEI)*. Liège : CEDEM, p. 23
- Kaufmann, J.-C. (2011) *L'entretien compréhensif*. Paris : Armand Colin
- Lejeune, C. (2013) *Méthodes de recherche qualitative en Sciences sociales*. Liège : Presses Universitaires de Liège
- Le Texier, E. (2005) Minorités et espace public dans la ville. Le « Chicano Park » à San Diego (Californie). *Espaces et sociétés*, 4 (123), p. 89. Doi : 10.3917/esp.123.0085
- Manço, A. (2009) *Installation des immigrants en dehors des « grands centres » : le cas de la Belgique*. Bruxelles : IRFAM
- Manço, A., Parthoens, C. & Sensi, D. (2005) Cheratte-Visé : a Muslim village in Wallonia. *Migration Letters*, 2 (3), p. 308-344
- Maniglier, P. (2015) De l'effroi à la pensée. Pour une approche théologico-politique de « l'islamisme ». *Les Temps Modernes*, 2 (683), p. 7. Doi : 10.3917/lm.683.0003
- Marhdaoui, M. (2006) *Des établissements islamiques dans le paysage liégeois*. Mémoire de licence en architecture non-publié, Université de Liège, Liège.
- McLoughlin, S. (2005) Mosques and the Public Space: Conflict and Cooperation in Bradford. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 31 (6), p. 1045-1066. Doi : 10.1080/13691830500282832

Neveu, E. (1999) L'approche constructiviste des « problèmes publics ». Un aperçu des travaux anglo-saxons. *Etudes de communication*, 22, p. 41-58

Neveu, E. (2015) *Sociologie politique des problèmes publics*. Paris : Armand Colin

Nussbaum, M. C. (2013) *Les religions face à l'intolérance. Vaincre la politique de la peur*. Paris : Climats (Flammarion)

Offenstadt, N. & Van Damme, S. (2007) Une longue histoire. In : Boltanski, L., Claverie, E., Offenstadt, N. & Van Damme, S. (dir.). *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*. Paris : Stock, p. 7-17

Pelinka, A. (2013) Right-Wing Populism: Concept and Typology. [En ligne]. In: R. Wodak, M. Khosravini & B. Mral (eds.). *Right-Wing Populism in Europe. Politics and Discourse*. England : Bloomsbury collections, p. 16. Disponible sur : <https://www.bloomsburycollections.com> [Consulté le 2 mai 2016]

Spivak, G. C. (2009) *Les subalternes peuvent-elles parler ?* Paris : Editions Amsterdam

Torrekens, C. (2007) Concentration des populations musulmanes et structuration de l'associatif musulman à Bruxelles. *Brussels Studies*, 4, p. 1-16

Torrekens, C. (2009a) L'espace de la mosquée à Bruxelles : nouveaux liens sociaux et investissement politique. *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 125, p. 143-158. Doi : 10.4000/remmm.6228

Torrekens, C. (2009b) *L'islam à Bruxelles*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, p. 7-98

Torrekens, C. (2009c) Intégrer l'islam dans l'espace public des anciennes sociétés d'immigration : neutralité, laïcité et conflits en France et en Belgique. In : Foret, F. (eds.). *Politique et religion en France et en Belgique*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 124-125

#### Articles de presse

Attiya, R. (2016) Plaidoyer pour un islam moderne, compatible avec les valeurs démocratiques. [En ligne]. Le 15e jour du mois, janvier 2016. Disponible sur : <http://le15jour.ulg.ac.be> [Consulté le 10 mai 2016]

C.V. (2015) Fléron : une mosquée pour 500 Musulmans et un minaret de 21,80 mètres à Retinne. [En ligne]. La Meuse, 18 juin. Disponible sur : <http://www.lameuse.be/> [Consulté le 6 juin 2016]

Dagonnier, E. (2015) Fléron : défenseurs et opposants du projet de mosquée ont failli en venir aux mains. [En ligne]. Rtbf Info, 26 juin. Disponible sur : <https://www.rtbf.be/info> [Consulté le 30 juillet 2016]

- Gutierrez, R. (2010) La Belgique compte 623.000 musulmans. *Le Soir*, 17 novembre, p. 7
- GVB (2015) Une mosquée à Fléron ? Le gouvernement wallon se fout de l'avis des citoyens. [En ligne]. *Le Peuple*, 1<sup>er</sup> juillet. Disponible sur : <http://lepeuple.be> [Consulté le 10 août 2016]
- Ladevèze, M. (2015) Pourquoi la plupart des djihadistes d'Europe passent par Molenbeek ? [En ligne]. *La Libre*, 14 novembre. Disponible sur : <http://www.lalibre.be> [Consulté le 12 mai 2016]
- Ladevèze, M. (2016) Cyber-haine: « Les discours sont plus graves qu'auparavant ». [En ligne]. *Dernière Heure*, 22 février. Disponible sur : <http://www.dhnet.be> [Consulté le 10 août 2016]
- Le Soir Rédaction en ligne (2015) Liège touché par l'islamophobie. [En ligne]. *Le Soir*, 28 septembre. Disponible sur : <http://www.lesoir.be> [Consulté le 20 juillet 2016]
- Mevel, J-J. (2015) Molenbeek, plaque tournante des réseaux djihadistes. [En ligne]. *Le Figaro*, 15 novembre. Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr> [Consulté le 13 mai 2016]
- Morel, P. (2007) Et au milieu coulera le béton... *Le Soir*, 6 juin, p. 13
- Pognan, P. (2016) "Ben Istanbulum!" (Je suis Istanbul!). [En ligne]. *DW*, 30 juin. Disponible sur : <http://www.dw.com/fr> [Consulté le 10 août 2016]
- Rédaction (2015) Fléron : des têtes de cochons déposées sur le site de la future mosquée de Retinne. [En ligne]. *La Meuse*, 17 juillet. Disponible sur : <http://www.lameuse.be> [Consulté le 10 août 2016]
- Saïd, E. (2002) Impossible Histories. Why the many Islams cannot be simplified. *Harper's Magazine*, Juillet, p. 69-74
- Tillate (2016) Pourquoi sommes-nous Paris et Bruxelles, mais pas Ankara ou Lahore? [En ligne]. *Tillate*, 29 mars. Disponible sur <http://ch.tillate.com/fr> [Consulté le 10 août 2016]

### Pages Internet

- Ancion, T. (n.d.) *Vie politique : rebondissements politiques de Fléron*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.thierryancion.be> [Consulté le 2 mai 2016]
- Cercle historique de Fléron (2015) *Retinne*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.chfleron.be> [Consulté le 20 juillet 2016]
- Christaline (2015) *Non à la construction d'une nouvelle mosquée à Retinne (Fléron)...avec minaret !* [En ligne]. *L'Union fait la force*, posté le 20 juin. Disponible sur : <http://www.l-union-fait-la-force.info> [Consulté le 29 juillet 2016]
- Christaline (2015) *Re : Une nouvelle mosquée en construction près de chez moi ? Que faire pour empêcher ce projet ?* [En ligne]. *L'Union fait la force*, posté le 20 juin. Disponible sur : <http://www.l-union-fait-la-force.info> [Consulté le 29 juillet 2016]

Christaline (2015) *Re : Voici l'avis d'urbanisme affiché sur le terrain de la future mosquée de Retinne (Fléron)*. [En ligne]. L'Union fait la force, posté le 24 juin. Disponible sur : <http://www.l-union-fait-la-force.info> [Consulté le 29 juillet 2016]

Christaline (2015) *Re : Projet de construction d'une mosquée à Retinne : une rétention d'information qui passe très mal*. [En ligne]. L'Union fait la force, posté le 5 juillet. Disponible sur : <http://www.l-union-fait-la-force.info> [Consulté le 29 juillet 2016]

Christaline (2015) *Re : Signez la pétition "NON à la mosquée de Fléron"...Merci de faire circuler*. [En ligne]. L'Union fait la force, posté le 17 juillet. Disponible sur : <http://www.l-union-fait-la-force.info> [Consulté le 29 juillet 2016]

Christaline (2015) *Re : Fléron : des têtes de cochons déposées sur le site de la future mosquée de Retinne*. [En ligne]. L'Union fait la force, posté le 18 juillet. Disponible sur : <http://www.l-union-fait-la-force.info> [Consulté le 29 juillet 2016]

Commune de Fléron (2011) *Schéma de structure. Phase I – Situation existante et évaluation*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.fleron.be/ma-commune/services-communiaux/urbanisme-et-amenagement-du-territoire/ssc-phase1-cc-21-06-11.pdf> [Consulté le 20 juillet 2016]

Dumont, L. (2006) *[En pratique] : Le permis d'urbanisme en Région wallonne*. [En ligne]. Sur Portail du droit belge. Disponible sur : <http://www.droitbelge.be> [Consulté le 20 juillet 2016]

Exécutif des Musulmans de Belgique (2016) *Mosquées en Wallonie*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.embnet.be/> [Consulté le 10 août 2016]

Exécutif des Musulmans de Belgique (2016) *Mosquées reconnues en Wallonie*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.embnet.be/> [Consulté le 10 août 2016]

Portail Wallonie Election 2006 (2006) *Les Communes wallonnes*. [En ligne]. Disponible sur : <http://elections2006.wallonie.be> [Consulté le 2 mai 2016]

Portail Wallonie Elections 2012 (2012) *Communales : résultats des listes*. [En ligne]. Disponible sur : <http://elections2012.wallonie.be> [Consulté le 2 mai 2016]

Wallex (2007) *Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie*. [En ligne]. Disponible sur : <https://wallex.wallonie.be> [Consulté le 6 juin 2016]

## Vidéos

Bouleau, G. (2015) *Terrorisme : Molenbeek, le « terreau » djihadiste belge*. [En ligne]. Le 20H TF1, 16 novembre. Disponible sur : <http://lci.tf1.fr/jt-20h> [Consulté le 12 mai 2016]

RTLinfo (2016) Jan Jambon dévoile ses informations sur les mosquées : "Il n'y a pas de grand problème de radicalisation" (vidéo). [En ligne]. RTLinfo, 26 juin. Disponible sur : <http://www.rtl.be/info> [Consulté le 20 juillet 2016]

#### Autres

Bousetta, H. (2016) *L'intégration : entre volonté individuelle et contrainte des contextes de réception*. [Conférence]. Tenue le 12 mai, Université de Liège

Collège communal de Fléron (2015) *Communiqué de presse*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.fleron.be/> [Consulté le 20 juillet 2016]

Comité de l'ASBL Mevlana (2015) *Lettre ouverte*. Document non publié.

Commune de Fléron (2016) *Statistiques sur la population de Retinne et Fléron*. Document non publié.

Di Antonio, C. (2016) *Objet : Recours au Gouvernement wallon*. Document non publié, 7 avril.

Frère, B. (2015) *Le structuralisme de Pierre Bourdieu (1930-2002)*. [Présentation Powerpoint]. Tenue le 4 novembre, Université de Liège

Unia (2016) *Evaluation*. [En ligne]. Disponible sur : [http://unia.be/files/Documenten/Evaluation\\_2016.pdf](http://unia.be/files/Documenten/Evaluation_2016.pdf)

Unité Pastorale du Fléronnais (2016) *Paroisse Sainte-Julienne de Retinne*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.upfleron.be> [Consulté le 16 août 2016]

ViaMichelin (2015) *Carte de Retinne*. [En ligne]. Disponible sur : <https://fr.viamichelin.be> [Consulté le 14 août 2016]

Wallonie (2005) *Autoroutes et routes de Wallonie : la liaison Cerexhe-Beaufays*. [En ligne]. Disponible sur : <http://routes.wallonie.be> [Consulté le 2 juillet 2016]



## 10. ANNEXES

### Annexe 1

#### Guide d'entretien

- **Présentation de la personne** : Pouvez-vous me parler un peu de vous ? (Nom, prénom, famille, travail, âge, origine, parcours de vie, etc.)
- **Place de la personne dans l'histoire** : Quelle place occupez-vous dans l'histoire ? Quel rôle avez-vous eu dans l'histoire ?
- **Explication de l'histoire** : Pouvez-vous me raconter un peu tout ce que vous savez sur le projet ? Comment est-ce que cela a commencé ? Quelles sont les personnes impliquées ? Qu'est-ce qui a posé problème ? A partir de quand avez-vous été impliqué dans l'histoire ? Avez-vous participé à la réunion d'informations ? Pouvez-vous m'en parler un peu ? Les médias disent que ça s'est mal passé, qu'en pensez-vous ? Que pensez-vous du projet de la nouvelle mosquée ? Est-ce qu'il y a des personnalités politiques qui ont été impliquées dans l'histoire ? Qui sont les personnes qui ont influencé l'avancée du projet (dans un sens ou dans l'autre) selon vous ?
- **Dimension psychologique** : quel sentiment décrirait au mieux votre ressenti quand on parle de la construction de la mosquée de Retinne ?
- **Dimension esthétique** : que pensez-vous des mosquées en général ? De la mosquée actuelle de Retinne ? Du projet de construction de la nouvelle mosquée ?  
Si l'architecture pose problème : qu'est-ce qui vous déplaît dans le projet de la nouvelle mosquée ?
- **Influence des médias** : pouvez-vous me parler des médias, des réseaux sociaux, de la presse par rapport à l'histoire ? Est-ce que vous avez pris connaissance d'informations via ces canaux-là ?
- Est-ce que vous pensez que les gens autour de vous sont plutôt favorables ou défavorables au projet ? Selon vous, quelles sont les raisons qui font que les gens sont/ne sont pas favorables au projet ?
- **Futur** : comment pensez-vous que le projet va évoluer ? Pensez-vous qu'il sera accepté par la Région Wallonne ?
- **Fin de l'entretien** : connaissez-vous des personnes impliquées dans cette histoire qui accepteraient de faire un entretien comme celui-ci ? Des riverains ? Des élus locaux ? Des personnes qui fréquentent la mosquée ou qui sont de confession musulmane ? Personnes extérieures ?

## Annexe 2



ViaMichelin

## Annexe 3



Église Sainte-Julienne de Retinne  
(Unité Pastorale du Fléronnais)

Temple Antoiniste de Retinne  
(photo personnelle)



Salle des Témoins de Jehovah de  
Retinne  
(photo personnelle)

Mosquée de Retinne  
(photo personnelle)





Annexe 4



ViaMichelin

Annexe 5



Mosquée de Retinne (Photo personnelle)



Annexe 6

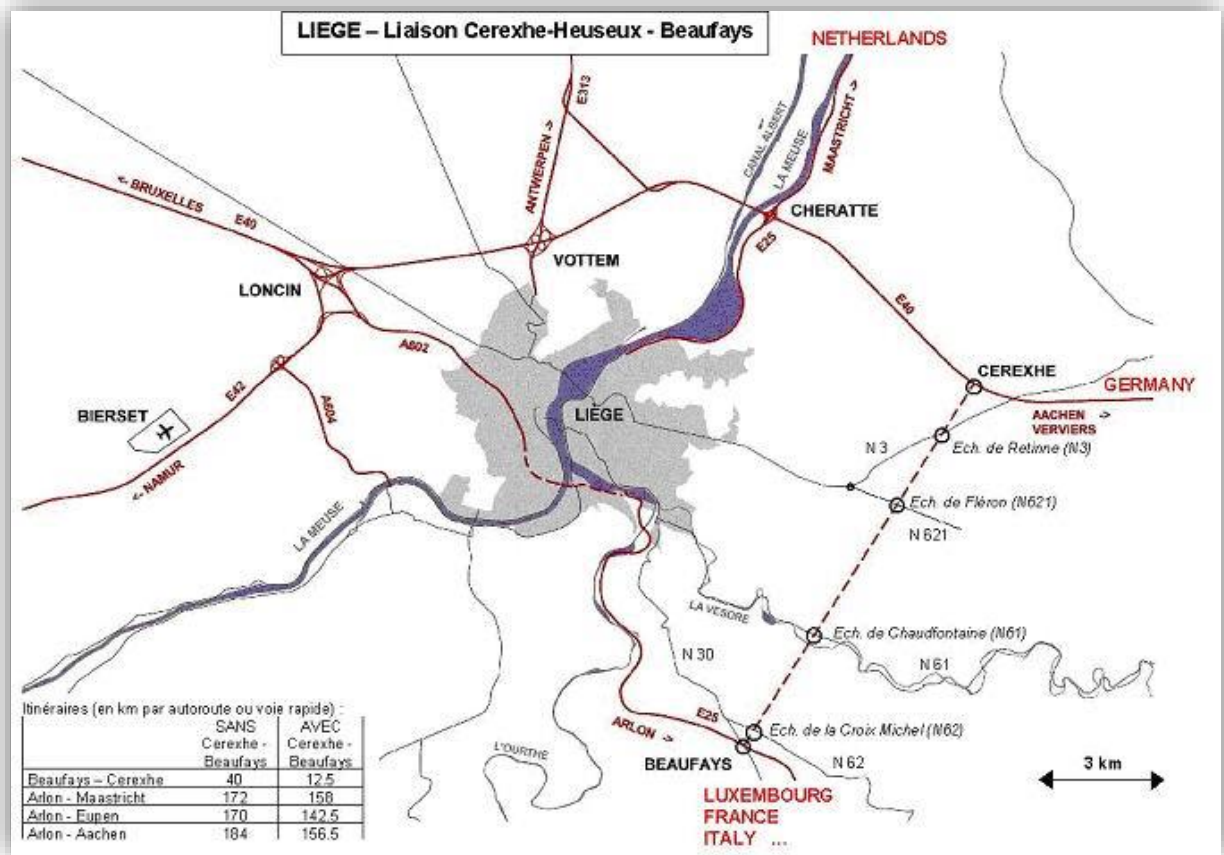


Mosquée turque de Beyne-Heusay (Photo personnelle)



Mosquée marocaine de Beyne-Heusay (Photo personnelle)

Annexe 7



Wallonie

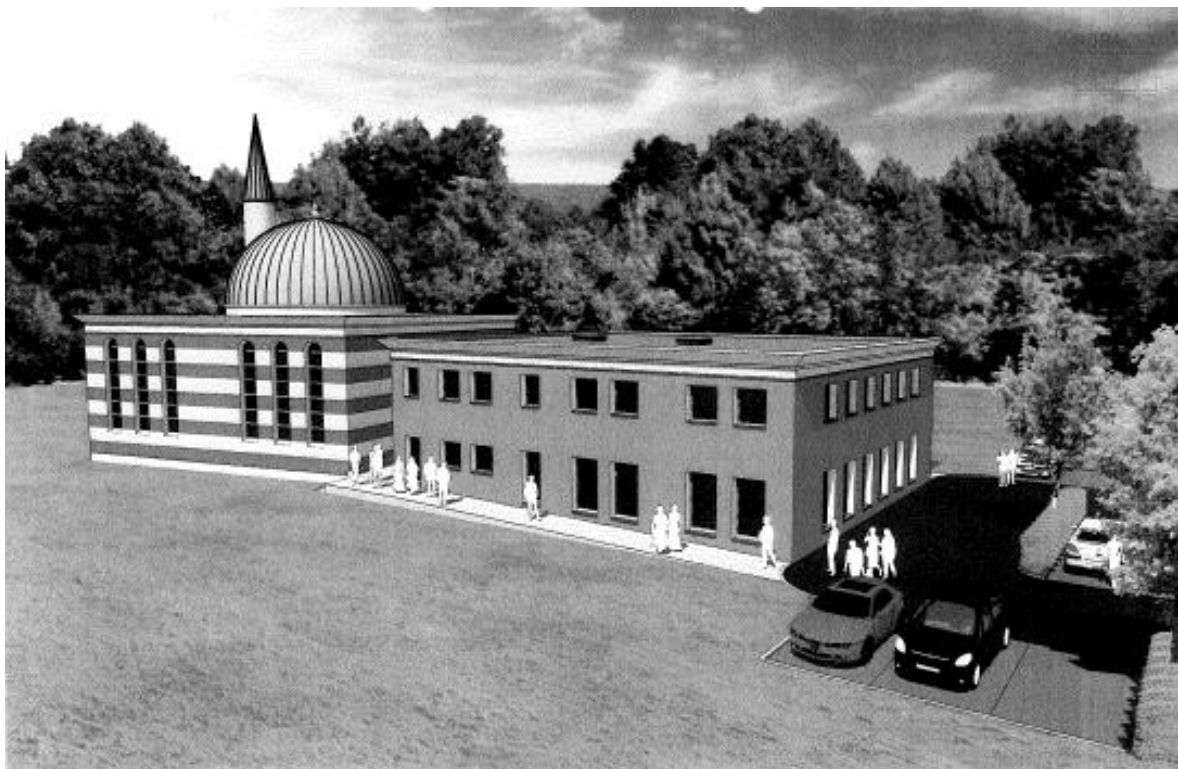


Annexe 8



Terrain Rue de Liéry, n°54 (Photos personnelles)

Annexe 9



Horacek architecte







Annexe 26 à l'art. 336 du Code Wallon de l'Aménagement  
du Territoire de l'Urbanisme du Patrimoine et de l'Energie  
M.B. du 26.03.1998

**Commune de FLERON**

## AVIS URBANISME

L'Administration Communale de Fléron fait savoir qu'en application de l'article 127, §2, du C.W.A.T.U.P.E., l'Association Internationale Diyanet de Belgique, dont les bureaux se situent à 1210 SAINT-JORSE-TEN-NOODE, Chaussée de Hascht n°67, représentée par la Mosquée et le Centre Culturel Mevlana de Retinne, sise rue du Fort n°98 à 4621 RETINNE, a introduit une demande de permis d'urbanisme, au S.P.W. - service Aménagement du Territoire de Liège, ayant trait à un bien sis au 54, rue de Liéry à 4621 Retinne et cadastré Retinne section D n° 100H ayant pour objet : la démolition d'un hangar et la reconstruction d'une mosquée et d'un centre culturel avec logement incorporé.

Le dossier présente les caractéristiques suivantes :  
(P.S.: zone d'aménagement communal concerté (ZACC); R.C.U.: Aire n°4.1 - Noyau périphérique - Sous-air en appui au centre à caractère paysager; S.S.C.: III.C.2- Zone Intermédiaire - Zone résidentielle à ouverture paysagère - ZACC destinée à l'habitat.)

Et présente les caractéristiques suivantes (2) :  
Suivant l'Article 330, 11° du C.W.A.T.U.P.E. (Code Wallon de l'Aménagement, du Territoire, de l'Urbanisme du Patrimoine et de l'Energie), les demandes de permis de lotir ou de permis d'urbanisme impliquant l'application des articles 110 à 113 :

- \* Dérogations au Règlement Communal d'Urbanisme, suivant l'article 330,11° du C.W.A.T.U.P.E. :
  - volume principal implanté à plus de 10 mètres de l'alignement,
  - dévancement latéral inférieur à la hauteur du mur goutteau de la façade avant,
  - profondeur du volume principal supérieure à 12 mètres,
  - profondeur totale du bâtiment supérieure à 15 mètres,
  - hauteur sous goutteau du volume annexe supérieure à 2,50 mètres;
  - hauteur sous faîte du volume annexe supérieure à 3,50 mètres,
  - toiture conique du volume annexe,
  - matériau de toiture : écailles d'aluminium peint/laqué ton gris bronze,
  - nombre de places de parkings insuffisant (40 places au lieu de 58).
- \* Le projet s'écarte du schéma de structure communal, en ce qui concerne les options de la zone III.C.2.

Cette construction tombe également sous l'application de l'article 330, 2° du C.W.A.T.U.P.E. :  
« la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës (AGW du 23 décembre 1994, art 1er), la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions »

L'enquête se déroule **du LUNDI 15 JUIN 2015 au LUNDI 29 JUIN 2015 inclus.**


Les réclamations, les observations orales et la consultation du dossier peuvent se faire au service de l'Urbanisme, rue F. Lapière n° 33 à 4620 FLERON, lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites (courrier, télécopie, courrier électronique : [enquete\\_urbanisme@fleron.be](mailto:enquete_urbanisme@fleron.be) suivant l'art.4 §6° du C.W.A.T.U.P.E) sont à adresser au Collège communal durant cette période.

Le dossier peut être consulté à l'Échevinat de l'Urbanisme, rue F. Lapière n° 33 à 4620 FLERON, aux heures reprises ci-dessous.

**Une réunion accessible au public, avec présentation du projet, sera organisée le mercredi 17 juin 2015 à 20 heures à la Salle du Conseil, rue François Lapière, 19 à 4620 FLERON.**

Fléron le 13 JUIN 2015

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

(1) Biffer la mention inutile.  
(2) Décrire succinctement le projet et les caractéristiques justifiant l'obligation de procéder à une enquête publique.  
(3) Indiquer l'adresse(s) du bureau ou les réclamations et observations orales peuvent être formulées, où le dossier peut être consulté et où des explications techniques seront fournies.

l'Ordre Wallon des Communes SA  
Boulevard de la Gare 4 Box 27 - 4000 Liège  
04222855 - www.law.wlode.be

Christaline, 24 juin 2015, Union fait la force

(595)

29 JUIN 2015

Formulaire à compléter.

Date... 25 juin 2015

Je soussigné : Nom et prénom... DUYSENS Jean

Adresse : Rue du Vélodrome 102  
4621 Retinne - Fléron

M'oppose au projet de la mosquée de Retinne rue de Liery pour les raisons suivantes :

Mobilité : -augmentation de la circulation dans le village.

- Stationnement excessif dans la rue de Liery et rues avoisinantes.

-Absence de plan de mobilité

Urbanisme : -bâtiment hors norme dans un quartier à caractère résidentiel à ouverture paysagère.

- Non assainissement en profondeur d'un site fortement pollué et non prise en compte

Des anciennes études de sol-

- Toiture réfléchissante du minaret qui va briller en permanence.

Bruits réguliers dus aux diverses activités et au surplus de circulation et de population.

Dépréciation de notre cadre de vie et diminution de la valeur de nos habitations et terrains.

Ecologique : déforestation d'une partie du bois de Lonette, un des derniers sites sauvage de Retinne.

Autres : Dans le cadre mondial, l'islamisme attaque dans tous les sens (Afghanistan, Irak, Syrie, - Afrique) Nos Turcs locaux sont très gentils et prient dans leur mosquée Rue du Fort T.D. depuis plus de 40ans. Qu'amènerait cette méga-mosquée? Un afflux d'inconnus pour apporter, la charrie, l'islamisme? Non merci. Suis-je intolérant? La tolérance n'a de sens que si elle est réversible. Qui oserait imaginer aller construire un de nos cultes en Turquie ou en pays arabes? Nos jeunes Turcs sont "télévisés" par l'extérieur. Restons amis. Respectons-nous. Non à une megamosquée à Retinne ou ailleurs. L. Turpeur

## Immigration à Retinne.

(que j'ai vécue de l'intérieur)

Il est aisé de montrer que la commune de Retinne a été exemplaire en matière d'accueil.

- 1) Le 1<sup>er</sup> Polonais arrive à Retinne en 1922.  
La vague polonaise durera plusieurs années.  
Intégration facile ; problèmes : zéro.
- 2) En 1947, la vague italienne est encore plus forte (la bataille du charbon).  
Intégration facile ; problèmes : zéro.
- 3) Les années 50 : voici des Espagnols, des Portugais, des Grecs, des Yougoslaves, ---  
Intégration facile ; problèmes : zéro.
- 4) Les années 60 : vague marocaine et vague turque.  
Intégration ; non mais adaptation assez facile ; problèmes : zéro.  
Tous ces nouveaux arrivants ont travaillé normalement ; leurs enfants ont fréquenté les écoles de Retinne. Problèmes : zéro.

Mais voilà : depuis quelques années, les islamistes ont remis le feu aux poudres : ils détruisent les œuvres d'art célèbres, kidnappent, agressent et tuent ceux qui ne se soumettent pas. Ils conquièrent (Mali, Nigéria, Afghanistan, Syrie, Irak, ---) ; la Charia est imposée. Tout cela fait légitimement peur et la mosquée est le foyer de cette insupportable violence. La D.V.D.H. du 10 décembre 1948 ne vaut rien pour l'islamisme. Celui-ci veut nous soumettre. Nous avons le droit et le devoir de dire Non à la grande mosquée. Nous sommes chez nous.

Madame, Monsieur,

Je me présente : Je m'appelle Yusuf Aksoy, je suis âgé de 23 ans et je suis citoyens fléronnais depuis plus de 10 ans.

Aujourd'hui, je voudrais partager avec vous ma tristesse et mon opinion au sujet que vous connaissez, qui est « la construction de la nouvelle mosquée » à Retinne.

Pour commencer, vous êtes en connaissance des causes pour lesquelles nous avons été contraints au déménagement de notre lieu de culte et de notre centre culturel, c'est pourquoi nous avons dû acheter le hangar qui se situe rue de Liéry. Le rejet catégorique de construction de mosquée laisse transparaître en réalité d'autres raisons. Le climat actuel, où s'entremêlent sans discernement tous les préjugés et les idées préconçues à l'égard de l'Islam et fondamentalement imprégnés d'information infidèle à la réalité, alimente par la force des choses une méfiance voire une peur contre l'Islam, que l'on nomme communément l'Islamophobie. Non seulement, ce rejet, totalement incompatible aux valeurs universelles de la Belgique, est infondé et contrevient surtout à l'un des inébranlables principes de la Belgique qui est la liberté de culte et de conscience. La Belgique fondamentalement portée et attachée à la liberté et aux principes démocratiques offre à ces concitoyens la liberté de pratique religieuse, et en vertu de ce principe cher en sens la construction de mosquée se place de ce fait dans la continuité des idéaux belges.

Ensuite, L'origine de la crainte s'explique par l'ignorance et la peur de l'inconnu, les fidèles qui fréquenteront la mosquée seront les mêmes que celle de la mosquée actuelle. Le fait qu'elle soit plus grande répond au manque de place de la mosquée actuelle. La mosquée actuelle n'a jamais dérangé aucun riverain ni en raison de ses activités. La seule différence réside dans dimension et l'aspect plus symbolique de la mosquée. Ce n'est pas la première fois qu'un projet de mosquée à dimension et à l'aspect symboliques comme celui-ci (coupole et minaret) est mis en place. Il existe d'autres mosquées comme cela en Belgique et il n'y a aucun problème.

Je souhaiterais ajouter que la dimension réduite de l'ancienne mosquée privait la fréquentation de beaucoup de fidèles (en particulier les femmes). Avec une plus grande capacité d'accueil (soit de 350 personnes et non de 500 contrairement aux rumeurs malveillantes et insidieuses), cet espace répondra ainsi à un véritable besoin logistique et non à un surplus. En outre, la superficie du projet n'est pas plus grand, plus encombrante que l'ancien hangar qui se trouve actuellement sur le terrain en question. La dimension du bâtiment n'est donc pas un contre-argument crédible du point de vue urbanistique. Il faut également insister cette capacité ne se justifie pas exclusivement à l'espace de prière mais entend également offrir l'espace nécessaire pour un centre culturel, l'habitation de l'imam et d'une chambre funéraire. Le centre culturel a non seulement pour vocation de mettre sur pied des projets de toute nature avec le soutien des citoyens belges de confession musulmane, mais aussi ambitionne ainsi de devenir un marqueur culturel et politique bénéfique à la construction identitaire de la Belgique dans toute sa diversité et toujours dans le souci de faire de la présence musulmane une valeur ajoutée à l'avenir des concitoyens belges.

Nous devons tous savoir que ce projet n'attirera aucunement les citoyens d'autres villes puisque chaque région a déjà sa propre mosquée à destination de ses propres fidèles, d'autant plus que la distance géographique est toujours un facteur fort défavorable à l'improbable déplacement. Comme nous l'avons déjà précisé, le but ici est le déménagement ainsi qu'un besoin. Le but n'est donc strictement pas d'accueillir ou d'attirer des personnes en plus provenant de différentes villes mais de subvenir au manque de place auquel étaient confrontés les fidèles déjà existant.



Je voudrais terminer avec cette anecdote : les différentes communautés vivent ensemble depuis longtemps en paix à Fléron, il n'y a pas de raison pour que cette harmonie soit perturbée. Je suis Fléronnais et un citoyen belge à part entière. J'ai un profond respect pour mon pays d'adoption, qui m'a accueilli les bras ouverts, et je défendrai toujours les couleurs de notre drapeau. C'est pourquoi je suis certain que l'inauguration de ce centre culturel se fera dans un futur proche et tous les habitants seront conviés à celle-ci.

Je vous invite vivement à prendre en considération les arguments mentionnés et procéder à un jugement en faveur de nos attentes et ceci dans un esprit neutre et impartial.

Cordialement,

Yusuf

Réclamation issue du dossier de la Région Wallonne

#### Annexe 14

## Fléron: une mosquée pour 500 Musulmans et un minaret de 21,80 mètres à Retinne

C.V.

Ce mercredi soir avait lieu à Fléron une réunion (agitée) d'information sur un projet de nouvelle mosquée à Retinne, pour lequel une enquête publique a démarré. La future mosquée, qui pourra accueillir jusqu'à 500 personnes et dont le minaret culmine à 21,80 m, nécessite en effet plus d'une dizaine de dérogations aux différents règlements urbanistiques...



La future mosquée de Retinne, longue de 42 mètres.



La Meuse, 18 juin 2015

RON - PROJET DE MOSQUÉE À RETINNE

# Des têtes de cochons devant la mosquée

## Et la commune a rendu un avis négatif

Le projet de mosquée à Retinne continue à ébranler les esprits. Trois semaines après que quelques têtes de cochons aient été déposées sur le site choisi pour la future mosquée, le collège communal de Retinne a rendu un avis négatif à la commune.

Depuis l'annonce d'un projet de mosquée à Retinne, de nombreux Retinois sont

trouvés en colère, pour s'opposer à la demande de permis d'urbanisme. Le projet dans les Fagnes, en respectant leurs particularités à l'urbanisme dans le cadre de l'opération régionale, et d'autres de manière plus simple et collective. Les têtes de cochons ont été déposées sur le site choisi pour la future mosquée, trois semaines après que quelques têtes de cochons aient été déposées sur le site.

quelqu'un a osé déposer trois têtes de cochons sur le site choisi pour la mosquée. Un geste qui, si cela n'est pas le premier, est cependant pas très grand geste. La commune a également été déçue par la réaction de certains habitants qui ont exprimé leur mécontentement à l'égard de l'initiative de l'État de créer une mosquée.

Depuis août que les opposants au projet ont été nombreux à se manifester. Ils ont même organisé un rassemblement le 10 juillet à Retinne. Le collège communal de Retinne a en effet rendu lors de son conseil communal du 24 juillet, qui sera transmis à la Région wallonne, un avis négatif de permis d'urbanisme. Ce conseil a été précédé par une réunion publique le 10 juillet à Retinne. Le collège communal de Retinne a en effet rendu lors de son conseil communal du 24 juillet, qui sera transmis à la Région wallonne, un avis négatif de permis d'urbanisme.



Le projet ne plaît pas à la population. Ici à la commune, qui a rendu un avis défavorable à l'urbanisme de la mosquée.

### LES ARGUMENTS

## Un projet démesuré dans une zone inadaptée

Pour rendre son avis, le collège communal de Retinne a tenu compte des quelques 1500 habitants concernés par la population dans le cadre de l'opération régionale. Les deux secteurs des églises «cathédrale» et «cathédrale» de la ville de Retinne. Le projet de mosquée est démesuré dans une zone inadaptée. Le projet de mosquée est démesuré dans une zone inadaptée. Le projet de mosquée est démesuré dans une zone inadaptée.



LE PROJET DE MOSQUÉE NE CADRE PAS AVEC L'AMÉNAGEMENT PRÉVU. Le projet de mosquée est démesuré dans une zone inadaptée.

La forte opposition de la population pour cette opération a été prise en compte par le collège communal de Retinne. Le projet de mosquée est démesuré dans une zone inadaptée. Le projet de mosquée est démesuré dans une zone inadaptée.



Quelqu'un a déposé des têtes de cochons sur le site. Trois têtes de cochons avaient été déposées sur le site de la future mosquée.

La Meuse, 17 juillet 2015

Annexe 15



Christaline, 20 juin 2015, Union fait la force

# Nouvelle mosquée à Fléron ...



le Front National belge dit



# NON !



L'ancienne mosquée de Fléron ne suffisant plus à contenir les fidèles de la commune et des environs, une demande d'urbanisme a été introduite pour la construction d'une nouvelle mosquée turque à Retinne entité de Fléron.



L'édifice pouvant accueillir 500 personnes devrait faire 42 mètres de long comprenant un minaret de 21 mètres de haut.

La population s'y oppose et se mobilise, le Front National belge est à ses côtés.

Alors que les autorités communales tentent de vous faire croire qu'une telle construction et la concentration de fidèles pourraient avoir un impact bénéfique pour le développement économique de votre commune, le Front National belge vous met en garde :

C'est votre tranquillité, la valeur de vos biens et votre sécurité qui sont en périls.

Un lieu de culte d'une telle ampleur va inévitablement provoquer outre les désagréments de tels rassemblements massifs, une implantation de personnes de confession musulmane dans la région et l'implantation de commerce hallal entraînant la dégradation de votre qualité de vie, une diminution de la valeur de votre propriété et une augmentation du sentiment d'insécurité.

Dans le même temps, partout dans le monde, en Europe et en Belgique, des attentats continuent à se perpétrer faisant de nouvelles victimes et les islamistes progressent chaque jour.

En France, dans la municipalité du Lavandou, le maire, soumis à l'islam, vient d'interdire les messes dominicales d'été et la cérémonie du 15 août pour, selon ses dires, apaiser les tensions confessionnelles !

Que l'on soit pratiquant ou non, chrétien ou pas, nous avons en commun 2000 ans de civilisation chrétienne et c'est précisément cela que cible l'islam, notre identité.



En 1987, l'imam d'une mosquée de Bruxelles déclarait, nous allons vous conquérir par le ventre de nos femmes. En 2013, l'actuel président turc, Erdogan le répétait. Aujourd'hui, Il veut conquérir Fléron !

Dites **NON**.

**Touche pas à mon identité culturelle !**  
**Résistez avec le Front National belge**

